

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts HES·SO en travail social

Haute École de Travail Social – HES·SO // Valais - Wallis

Le placement en famille d'accueil : Un facteur de résilience pour l'enfant ?



Réalisé par : Rubin Lorène

Promotion : Bach AS 14 PT

Sous la direction de : Pitarelli Emilio

Sion, le 29 mars 2018

« Dans ce travail, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. »

« Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteur. »

« Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteurs, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assume avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche. »

Remerciements

Je souhaite adresser mes sincères remerciements à toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de mon Travail de Bachelor.

Monsieur Emilio Pitarelli, directeur de ce mémoire, pour son aide, sa disponibilité et son engagement.

Les personnes interviewées pour leur disponibilité, leur collaboration et leur confiance.

Monsieur Marc Rossier, Madame Caroline Maytain, Madame Nancy Lambiel, Madame Muriel Nanchen, Madame Carole Jacquemin et Madame Christelle Martin, les personnes ressources de ce mémoire, pour leurs connaissances et leur aide pour la recherche des personnes à interviewer.

Monsieur Jean-François Guntern, Monsieur Christophe Berthoud, Madame Kathleen Mottet, Madame Christel Zenklusen, Madame Marianne Tornay et Madame Valérie Dubois, mon chef et mes collègues de l'OPE de Monthey, pour le partage de leurs expériences et leurs nombreux conseils.

Monsieur Pascal Rubin, lecteur et correcteur de ce mémoire, pour le temps et l'attention accordés à mon travail.

Toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ce Travail de Bachelor.

Résumé et mots-clés

Au travers de ma recherche et du placement familial vécu et expliqué par mon échantillon, j'ai pu développer et comprendre les conditions dans lesquelles un enfant placé en famille d'accueil peut vivre une résilience.

Tout d'abord, une des conditions pour vivre une résilience est d'avoir vécu un traumatisme.

Ensuite, la relation qui se crée entre l'enfant placé et ses parents d'accueil est primordiale pour le bon développement de l'enfant et son éventuelle résilience. Les liens affectifs, cependant, ne sont pas liés à la relation, car il est possible d'entretenir une bonne relation, sans avoir forcément créé des liens affectifs. Dans mon analyse, il en ressort que la présence des liens affectifs peut favoriser la résilience de l'enfant lors de son placement, mais ils ne sont pas nécessaires, car ceux-ci dépendent principalement des besoins de l'enfant.

Aussi, le soutien qui peut être apporté à l'enfant placé par les parents d'accueil se définit de différentes manières. Il peut se faire au travers de la protection, du cadre, de la communication ou encore de l'aide. Ces différents éléments font partie des critères de recrutement auxquels une famille d'accueil doit répondre et, au travers de mon analyse, il en ressort que ces derniers sont nécessaires pour assurer la résilience de l'enfant lors de son placement.

Mots-clés : placement familial / besoins de l'enfant / relation / liens affectifs / soutien / résilience

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1. Choix de la thématique de la recherche | 1 |
| 1.1. Origine du thème retenu | 1 |
| 1.2. Motivations personnelles | 1 |
| 1.3. Motivations professionnelles | 1 |
| 1.4. Lien avec le Travail social | 2 |
| 2. Problématique de la recherche | 2 |
| 2.1. Question de recherche | 2 |
| 2.2. Objectifs de la recherche | 3 |
| 2.3. Plan de la recherche | 3 |
| 3. Placement en famille d'accueil | 5 |
| 3.1. Famille | 5 |
| 3.2. Famille d'accueil | 5 |
| 3.2.1. Définitions | 5 |
| 3.2.2. Double appartenance familiale | 6 |
| 3.2.3. Buts et effets du placement en famille d'accueil | 6 |
| 3.2.4. Types de familles d'accueil | 7 |
| 3.3. Parentalité | 7 |
| 3.3.1. Définition | 7 |
| 3.3.2. Axes d'une parentalité saine | 7 |
| 3.3.3. Composantes sociologiques de la parentalité | 9 |
| 3.4. Parents de substitution | 9 |
| 3.5. Placement familial en Valais | 11 |
| 3.5.1. Généralités | 11 |
| 3.5.2. Cadre juridique | 11 |
| 3.5.3. Procédures et démarches | 12 |
| 3.5.4. Rôles | 13 |
| 3.5.5. Droits et devoirs | 15 |
| 4. Enfant | 16 |
| 4.1. Droits de l'enfant | 16 |
| 4.2. Besoins de l'enfant | 17 |
| 4.3. Résilience chez l'enfant | 20 |
| 4.3.1. Bientraitance | 20 |
| 4.3.2. Notion de résilience | 22 |

| | | |
|--------|--|----|
| 4.3.3. | Processus de résilience | 23 |
| 4.3.4. | Facteurs de résilience | 24 |
| 4.3.5. | Tuteurs de résilience..... | 26 |
| 5. | Synthèse des concepts théoriques | 27 |
| 6. | Hypothèses de la recherche..... | 28 |
| 7. | Démarche méthodologique | 29 |
| 7.1. | Terrain d'enquête..... | 29 |
| 7.2. | Echantillon de la recherche..... | 29 |
| 7.3. | Technique de récolte de données..... | 30 |
| 7.4. | Limites et risques spécifiques à la démarche..... | 31 |
| 7.5. | Aspects éthiques de la recherche | 31 |
| 8. | Présentation des personnes interrogées..... | 32 |
| 9. | Analyse concernant la première hypothèse..... | 34 |
| 9.1. | Relation entre les parents d'accueil et l'enfant placé | 34 |
| 9.2. | Evolution de la relation entre les parents d'accueil et l'enfant placé | 35 |
| 9.3. | Liens affectifs entre les parents d'accueil et l'enfant placé..... | 36 |
| 9.4. | Sentiment d'appartenance chez l'enfant placé | 38 |
| 9.5. | Impact de la relation avec les parents d'accueil sur l'enfant placé..... | 39 |
| 9.6. | Possibilité pour l'enfant placé d'évoluer dans sa vie | 40 |
| 10. | Synthèse de l'analyse concernant la première hypothèse | 41 |
| 11. | Analyse concernant la deuxième hypothèse | 42 |
| 11.1. | Soutien apporté par les parents d'accueil à l'enfant placé..... | 42 |
| 11.2. | Sécurité et protection apportées par les parents d'accueil à l'enfant placé..... | 43 |
| 11.3. | Cadre et structure apportés par les parents d'accueil à l'enfant placé | 44 |
| 11.4. | Communication entre les parents d'accueil et l'enfant placé | 45 |
| 11.5. | Aide apportée par les parents d'accueil à l'enfant placé..... | 46 |
| 11.6. | Sentiment de compétence chez l'enfant placé | 47 |
| 11.7. | Impact du soutien apporté par les parents d'accueil sur l'enfant placé | 48 |
| 11.8. | Possibilité pour l'enfant placé d'évoluer dans sa vie..... | 49 |
| 12. | Synthèse de l'analyse concernant la deuxième hypothèse..... | 50 |
| 13. | Conclusion | 51 |
| 13.1. | Synthèse de la recherche | 51 |
| 13.2. | Limites de la recherche | 53 |
| 13.3. | Pistes d'intervention de la recherche | 53 |
| 13.4. | Réflexions personnelles | 54 |

| | |
|---|----|
| 14. Bibliographie..... | 56 |
| 14.1. Livres de référence..... | 56 |
| 14.2. Livres consultés | 57 |
| 14.3. Article | 58 |
| 14.4. Brochure..... | 58 |
| 14.5. Sites internet..... | 58 |
| 15. Annexes : table des matières | 60 |
| Annexe A : Lettre d’envoi par l’intervenant en protection de l’enfant | 61 |
| Annexe B : Formulaire d’inscription pour une famille d’accueil standard | 62 |
| Annexe C : Protocole d’évaluation pour une famille d’accueil standard..... | 66 |
| Annexe D : Formulaire de vérification SCJ | 71 |
| Annexe E : Formulaire check police | 72 |
| Annexe F : Agrément pour une famille d’accueil standard..... | 74 |
| Annexe G : Rapport de renouvellement d’agrément..... | 75 |
| Annexe H : Lettre aux familles agréées | 77 |
| Annexe I : Convention de collaboration | 78 |
| Annexe J : Guide et déroulement des entretiens | 89 |
| Annexe K : Grille d’entretiens | 90 |
| Annexe L : Fiche de profil | 91 |
| Annexe M : Exemple de retranscription | 92 |
| Annexe N : Formulaire de consentement | 95 |

Table des illustrations

| | |
|--|----|
| Tableau 1: Madame A | 32 |
| Tableau 2: Madame B | 32 |
| Tableau 3: Madame C | 32 |
| Tableau 4: Madame D | 33 |
| Tableau 5: Madame E | 33 |
| Tableau 6: Synthèse concernant la première hypothèse..... | 41 |
| Tableau 7: Synthèse concernant la deuxième hypothèse | 50 |

1. Choix de la thématique de la recherche

1.1. Origine du thème retenu

L'idée de mon sujet de Travail de Bachelor découle principalement de mes expériences vécues durant ma première formation pratique. J'ai effectué mon premier stage, dans le cadre de la HES-SO, en Argentine. Je travaillais dans un service d'éducation populaire se trouvant dans un quartier défavorisé. Je faisais de l'éducation sociale et j'animais des ateliers avec des enfants âgés de 4 à 12 ans. Cette expérience m'a beaucoup apporté de par la différence de culture, de manières de travailler et d'habitudes de vie.

La majorité des familles vivant dans le quartier dans lequel je travaillais utilise la violence dans l'éducation de leurs enfants. Certains parents envers leurs enfants, ainsi que certains enfants entre eux ont pour habitude de communiquer et d'agir de manière agressive. Cette problématique m'a interpellée, ce qui m'a amenée à en discuter avec mes collègues et des professionnels. J'ai appris qu'il existe, en Argentine, des mesures mises en place pour protéger les enfants. Cependant, dans la plupart des quartiers défavorisés, la violence fait partie des habitudes de vie, et ce procédé ne choque pas et demeure une norme d'éducation.

1.2. Motivations personnelles

Ayant toujours eu un intérêt particulier pour le bien-être des enfants, j'ai su rapidement, à mon retour d'Argentine, que je voulais m'orienter vers la protection de l'enfant. J'ai donc choisi les cours « Protection de l'enfant et soutien aux familles » dans le cadre du module d'approfondissement, le projet « SOS Parents » dans le cadre du module libre et j'ai choisi d'effectuer ma deuxième formation pratique à l'Office pour la Protection de l'Enfant (OPE) à Monthey. Ces projets me passionnent et ceci a confirmé mon envie d'écrire mon Travail de Bachelor en lien avec la protection de l'enfant. Je me suis donc demandé quelle problématique pouvait m'intéresser et m'apporter des informations pertinentes pour la pratique de mon futur métier.

Tout d'abord, ayant réalisé mon Travail de Maturité sur « Les difficultés de l'enfant adopté dans sa vie sociale », sujet qui m'a beaucoup interpellée et intéressée, je me suis dit que je pouvais choisir un thème en lien ou en continuité avec cette problématique. Ensuite, j'ai ciblé mon intérêt sur le placement d'enfant en famille d'accueil. C'est un sujet très complexe qui mérite d'être approfondi, compris et développé.

1.3. Motivations professionnelles

Dans un office de protection de l'enfant, domaine dans lequel les assistants sociaux interviennent dans la plupart des cas sous mandat des autorités, plusieurs sous-domaines sont connus. D'après Muriel Nanchen, assistante sociale à l'OPE de Sion, ces derniers correspondent généralement à la mise en danger grave de l'enfant, l'incompétence parentale grave, l'adoption de l'enfant, le divorce des parents et finalement, les familles d'accueil. Ce dernier sous-domaine est donc un sujet principal de l'OPE et il se rapporte à la pratique professionnelle dans laquelle j'aimerais travailler.

Par ailleurs, ce thème et les recherches le concernant me serviront à mieux comprendre les enfants, leurs familles, les familles d'accueil et principalement en quoi le placement familial peut être un facteur de résilience pour l'enfant. Ce travail pourra donc m'aider dans la pratique de mon activité professionnelle future.

1.4. Lien avec le Travail social

Ce thème est pertinent pour le Travail social. Je suis consciente que le « placement d'enfant en famille d'accueil » est un thème qui a déjà pu être abordé lors de travaux effectués les années précédentes. Cependant, notre société étant en continuelle évolution, il est pertinent d'aborder ce thème de manière novatoire en développant des éléments actuels.

Pour se faire, j'ai choisi une problématique qui met en lien le « placement familial » et la « résilience chez l'enfant ». Ce dernier concept est récent, car il a été développé et utilisé par de nombreux scientifiques du Travail social depuis seulement quelques décennies. (Anaut, 2005)¹

Par ailleurs, il est intéressant et pertinent de comprendre la manière dont un enfant peut vivre une résilience au travers de son placement familial. Ceci peut aider de nombreux professionnels des services sociaux, plus particulièrement les intervenants en protection de l'enfant, à comprendre la manière dont un enfant vit son placement, ainsi que les effets que ce dernier peut avoir sur lui et sur la suite de sa vie.

2. Problématique de la recherche

2.1. Question de recherche

Pour les raisons et les intérêts précités, la question de recherche de mon Travail de Bachelor est formulée ainsi :

En quoi le placement familial peut-il être un facteur de résilience pour un enfant?

Au travers de ma recherche, je souhaite comprendre la manière dont un enfant peut vivre son placement en famille d'accueil et comment le placement peut être une ressource pour l'enfant, pour son développement et pour son évolution personnelle.

Le placement familial est souvent décidé et effectué dans des conditions difficiles pour l'enfant, étant donné qu'il s'agit du dernier recours pour le protéger de ses propres parents ou de son lieu de vie actuel. Je souhaite donc chercher à comprendre comment cette période de vie peut être vécue de manière positive pour l'enfant, ce que le placement peut lui apporter et quel impact il peut avoir sur son éventuelle résilience.

¹ Professeur en psychologie et sciences de l'éducation, psychologue clinicienne et thérapeute familiale, membre du Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie Clinique

2.2. Objectifs de la recherche

Dans le but de répondre à ma question de recherche, je me suis fixée les objectifs suivants :

Développer les notions de « famille » et de « parentalité ».

Le but de ce premier objectif est d'approfondir et de mieux comprendre ces deux thèmes, en ciblant principalement la recherche théorique sur la « famille d'accueil » et sur la « parentalité de substitution ».

Expliquer le placement familial en Valais.

Le placement en famille d'accueil étant une mesure mise en place de manière bien spécifique selon les services placeurs, ce deuxième objectif me permet de comprendre et de développer les procédures et les informations se rapportant au placement familial en Valais.

Déterminer les droits et les besoins principaux de l'enfant.

Ce troisième objectif me permet de mieux comprendre le contexte de vie de l'enfant en Suisse, ainsi que ce dont il a besoin pour pouvoir se développer et vivre de manière optimale.

Définir et approfondir le concept de « résilience ».

Le but de cet objectif est de comprendre le « processus de résilience » et d'identifier les « facteurs de résilience » pouvant être présents dans le placement en famille d'accueil.

Comprendre si le placement familial peut être un facteur de résilience pour l'enfant.

Ce dernier objectif me permet de répondre à ma question de recherche. Le but est d'identifier les éléments et les variables susceptibles de favoriser la résilience chez l'enfant au travers de son placement en famille d'accueil.

2.3. Plan de la recherche

Pour répondre aux objectifs de ma recherche, il est pertinent de commencer par développer deux thèmes dans mon travail. Tout d'abord, le « placement en famille d'accueil », thème qui pose le cadre de ma recherche, et ensuite, « l'enfant » qui se trouve être la personne centrale de mon travail. Comme ma recherche porte sur « la résilience chez l'enfant », le concept de « résilience » est principalement développé dans cette deuxième partie.

Dans la partie du « placement en famille d'accueil », le concept de « famille » est tout d'abord expliqué, puis je précise ma recherche théorique en définissant la « famille d'accueil ». Dans cette même partie, j'explique ce qu'est la « double appartenance familiale » et j'explique également les « buts et effets du placement en famille d'accueil ». Je termine ce chapitre en développant les différents « types de familles d'accueil ».

Ensuite, je poursuis en définissant la « parentalité », en expliquant les « axes d'une parentalité saine » et en développant les « composantes sociologiques de la parentalité ». Aussi, j'approfondis ma recherche théorique en développant le thème des « parents de substitution ». Pour terminer cette première partie, j'explique le « placement familial en Valais ». Je commence par décrire les « généralités » et par définir le « cadre juridique », je continue ensuite en expliquant les « procédures et démarches » qui permettent de devenir une famille d'accueil, ainsi que les « rôles d'une famille d'accueil ». Je termine par définir les « devoirs et droits d'une famille d'accueil ».

Cette première partie permet de répondre aux deux premiers objectifs de la recherche cités ci-dessus au point 2.2.

Quant à la seconde partie de mon travail, celle de « l'enfant », je commence par développer ses « droits » et ses « besoins ». Les besoins de « liens », « d'appartenance » et de « soutien » sont particulièrement développés, étant mis en avant dans l'analyse des données.

Pour terminer, je développe le concept de « résilience » en commençant par expliquer ce qu'est la « bientraitance », concept fortement lié à la résilience, ensuite, je définis la « résilience », j'explique le « processus de résilience » et je termine en développant les « facteurs de résilience » et les « tuteurs de résilience ».

Cette deuxième partie de mon travail permet de répondre au troisième et au quatrième objectifs de ma recherche.

Finalement, l'analyse élaborée suite aux entretiens effectués avec des adultes ayant été placés en famille d'accueil durant leur enfance permet de répondre au dernier objectif fixé.

3. Placement en famille d'accueil

3.1. **Famille**

La famille est décrite selon les liens d'alliance, les liens de filiation et les liens de parentalité (Allard, 2007)². Comme mon mémoire est axé sur l'enfant et la manière dont il vit son placement familial, les liens de filiation et les liens de parentalité sont développés dans mon travail.

Pour commencer, la famille est une construction sociale. Elle se vit au quotidien et elle permet de s'inscrire dans la vie sociale, de soutenir, d'aimer et d'aider même en étant absente. Pour comprendre la famille, il est nécessaire de la restituer dans la société dans laquelle elle vit, car l'une et l'autre sont complètement imbriquées. La famille ne peut exister sans la société et la société ne peut exister sans la famille. (Allard, 2007)

Aussi, la famille et les relations qui s'y développent permettent de construire l'identité de la personne. Un double mouvement s'effectue, l'un orienté vers la personnalisation et l'autre vers la socialisation. Ceci constitue un facteur important dans le développement de l'enfant, car l'espace relationnel familial répondra ou ne répondra pas aux « besoins affectifs, cognitifs et sociaux des enfants ». (Pourtois et Desmet, 2000, p.11)^{3,4}

Selon les enfants interviewés (Pourtois et Desmet, 2000, p.29-30), « la famille est un champ relationnel ». Ils évoquent « les membres de leur famille » et « le registre des liens et de la sociabilité familiale ». Selon eux, la famille est liée aux notions de « groupe », d'« être ensemble » et d'« union ». Elle est également associée à un « climat affectif » et à un « lieu qui assure intimité et sécurité ».

3.2. **Famille d'accueil**

3.2.1. Définitions

L'Ordonnance sur les différentes structures en faveur de la jeunesse du canton du Valais (OJe, 2016, art.48, al.1) définit la « famille d'accueil » ainsi :

« Par famille d'accueil, il faut entendre toute famille dont le ou les parent(s) accueille(nt) dans son(leur) foyer au maximum deux enfants dont le développement est entravé ou en danger de l'être, exceptionnellement le nombre d'enfants peut être dépassé en cas de fratrie. »

Pour préciser, « accueillir, c'est accepter inconditionnellement un enfant que l'on n'a pas choisi, que l'on ne connaît pas, en qui l'on ne va pas d'emblée se reconnaître, et que l'inscription filiale et psychique raccroche à un ailleurs, à une autre famille, à une autre histoire. C'est en effet accepter, au-delà de lui, les références familiales - affectives, sociales et symboliques - auxquelles il est et reste attaché malgré le placement, et vers lesquels il se tourne inévitablement. » (Coum, 2010, p.25)⁵

² Responsable d'une structure de placement familial et membre du bureau de l'association RIAFET

³ Jean-Pierre Pourtois est docteur en sciences psycho-pédagogiques

⁴ Huguette Desmet est docteur en sciences psycho-pédagogiques

⁵ Psychologue clinicien, directeur de l'association « parentel », formateur et superviseur de travailleurs sociaux

3.2.2. Double appartenance familiale

Le placement familial confronte l'enfant à une double appartenance familiale. La première l'inscrit dans l'histoire de sa famille d'origine, quant à la deuxième, elle l'inscrit dans l'histoire de la famille d'accueil. Le placement familial propose donc une autre manière d'éduquer un enfant que celle que nous connaissons dans une famille habituelle et redistribue les rôles parentaux. Il n'y a pas un père, une mère et des enfants, mais le déplacement d'un enfant dans une famille de substitution. La famille d'où est issu l'enfant devient défaillante, alors que la famille d'accueil prend sa place. L'enfant trouvera alors un certain équilibre de vie lorsque les parents arriveront à supporter, voire à accepter le placement. Il se permettra d'investir affectivement la famille d'accueil sans avoir l'impression de trahir ses parents. (Coum, 2010)

L'accompagnement doit donc se faire en effectuant une élaboration psychique préalable, afin que la famille d'accueil puisse être un investissement positif et pour que l'enfant ne soit pas dans le rejet en imposant ses propres modèles. Le travail de préparation se traduit au travers d'indication et de contre-indication, car ce que la famille d'accueil peut apporter à l'enfant dépend de ce qu'elle comprend de sa problématique. Le temps d'admission permet de faire une réflexion sur le diagnostic préalable, de préparer l'enfant, ainsi que les deux familles. (Allard, 2007)

Par ailleurs, le fait d'admettre un enfant est la reconnaissance que quelque chose change dans sa position. Cela implique une séparation en suspendant un lien qui a été noué dans son passé. On peut traduire ceci par quelque chose qui s'arrête, c'est-à-dire une séparation, et une autre chose qui commence pour l'enfant, à savoir une nouvelle rencontre. (Coum, 2010)

3.2.3. Buts et effets du placement en famille d'accueil

La famille d'accueil est utilisée comme un espace où l'enfant peut engager une relation avec un adulte, s'investir dans de nouvelles relations et se reconstruire. (Cyrulnik et Conrath, 2010)^{6,7}

Aussi, le placement familial sert à continuer à procurer un environnement social à l'enfant dans lequel il bénéficie de ressources diversifiées. (David, 1989)⁸

Le placement familial ne permet pas d'apporter à l'enfant ce qui lui a fait défaut, mais de lui apprendre, au travers de l'expérience et d'un éventuel deuil de sa famille, à vivre avec ce qu'il n'a pas eu et qu'il n'aura jamais. (Coum, 2010)

On peut déterminer les trois effets principaux du placement familial (Allard, 2007, p.109). Ce sont le fait de :

- « Favoriser dans un cadre familial une continuité de prise en charge individualisée et contenante assurant permanence, cohérence, fiabilité et continuité de leurs interventions ;

⁶ Boris Cyrulnik est neuropsychiatre et anime plusieurs groupes de recherche sur l'attachement et la résilience

⁷ Patrick Conrath travaille dans le secteur médico-social et se trouve attaché de recherches à la faculté de médecine

⁸ Fondatrice et directrice du Centre familial d'Action thérapeutique de l'Association pour la Santé mentale

- Permettre à l'enfant de rejouer sur une scène familiale ses conflits familiaux actuels et passés, et de bénéficier de réponses différentes offertes par la famille d'accueil, réponses dont il peut progressivement ressentir les effets réconfortants et réparateurs ;
- Confronter l'enfant à des images parentales porteuses de loi, c'est-à-dire à un milieu familial capable de signifier les limites et interdits fondamentaux et d'en exiger le respect. »

3.2.4. Types de familles d'accueil

Judith Heidbuurt⁹ distingue trois types de familles (Sellenet, 2017, p.193)¹⁰. La première est la « **famille à frontières ouvertes** », la deuxième est la « **famille à noyau solide** » et la dernière est la « **famille à intégration sélective** ».

La première ne fait aucune distinction entre les enfants de la famille et les enfants accueillis. Ceci peut engendrer la perte des enfants de la famille qui vivent difficilement les différents accueils dans leur famille.

Quant au deuxième type de famille, elles ouvrent leur maison, mais pas leur famille. La famille d'accueil, ainsi que l'enfant accueilli gardent chacun leur propre identité. Ces familles sont sécurisantes pour les enfants biologiques, mais défensives pour les enfants accueillis, car les affects liés à l'accueil ne sont ni reconnus ni verbalisés.

Finalement, le dernier type de famille se base sur le temps passé ensemble entre l'enfant placé et la famille d'accueil, et sur les affinités qui existent entre eux.

3.3. Parentalité

3.3.1. Définition

« « Parentalité » est devenu le terme approprié pour désigner cette responsabilité opérationnelle particulière que les adultes, légitimes pour en assumer la charge, doivent mettre en œuvre de quelque manière sociale que ce soit afin de garantir la santé, la moralité et l'éducation d'un enfant, immature par structure autant que par statut, pour qu'il se subjective et devienne adulte. » (Coum, 2010, p.221)

3.3.2. Axes d'une parentalité saine

Pour exercer une parentalité saine, la parentalité apparaît dans trois axes qui s'entremêlent (Allard, 2007, p.74-75-76), à savoir « **l'exercice** », « **l'expérience** » et « **la pratique** ».

« **L'exercice** » permet d'inscrire l'enfant dans la vie sociale. Le parent s'engage face à la société en reconnaissant l'enfant, en lui transmettant son nom, en l'inscrivant dans sa lignée, en lui donnant une identité, en signant les papiers ou encore en lui inculquant une culture et des croyances.

⁹ Fait des thérapies familiales et du travail social à « Alberta Health Services »

¹⁰ Professeure des universités en Sciences de l'éducation, docteure en Sociologie et titulaire d'un Master de droit

« **L'expérience** » est l'axe de la dimension imaginaire et affective. Les parents expriment ou montrent ce qu'ils ressentent. Cet axe est donc subjectif et propre à chacun.

Le dernier axe est « **la pratique** ». Il s'intègre dans du concret, dans la réalité, dans ce qui est objectivement observable. Cet axe peut également être exercé par un parent d'accueil. Dans ce domaine, on peut classer les tâches parentales en six sous-ensembles. Ces derniers sont :

- « Les tâches domestiques (préparation du repas, linge, ménage...) ;
- Les tâches techniques (réparations courantes du matériel, des jouets...) ;
- Les tâches de garde (surveillance, présence...) ;
- Les tâches d'élevage (nourrir, laver, soigner l'enfant pour l'amener à son plein développement physique et moral) ;
- Les tâches éducatives (apprentissage des comportements sociaux, stimulation...) ;
- Les tâches de représentations sociales (se déplacer auprès d'une institution pour entendre ce qu'on va dire de l'enfant, à l'école, par exemple...). » (Allard, 2007, p.76)

De plus, pour atteindre un style éducatif compatible avec une parentalité saine et sécuritaire, il est nécessaire de prendre en considération quatre processus éducatifs (Barudy et Dantagnan, 2007, p.94-95)^{11,12}. Ces derniers sont expliqués ci-dessous.

Le premier processus éducatif est « **l'affection** ». Pour pouvoir éduquer un enfant, il est important de commencer par créer une relation et un lien affectif avec lui. S'il y a de l'affection et de la tendresse dans la relation, le modèle éducatif est nourricier et « bienveillant »¹³.

Le second processus éducatif est « **la communication** ». Lorsque les adultes communiquent avec les enfants tout en s'écoutant, se respectant et en faisant preuve d'empathie, le domaine éducatif est « bienveillant »¹⁴. Une hiérarchie de compétences doit tout de même être respectée pour que l'éducation puisse se faire.

Le troisième est « **le soutien aux processus de développement et aux exigences liées à la croissance** ». Les adultes significatifs compétents, comme des parents d'accueil, stimulent les enfants pour qu'ils puissent grandir et se développer. Pour se faire, ils les soutiennent et leurs offrent des défis dans le but de stimuler les réussites des enfants qui seront reconnues et récompensées.

Finalement, le dernier est « **le contrôle** ». L'éducation permet aux enfants de savoir moduler leurs émotions et leurs comportements. Les adultes compétents peuvent leur apprendre à contrôler l'impulsivité de leurs comportements. Le contrôle externe, c'est-à-dire la « discipline » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.95) doit être faite avant que le contrôle interne puisse se produire. Une parentalité compétente exerce la « discipline » au travers de discussions et de réflexions sur les expériences émotionnelles, la manière de les contrôler et sur les conséquences des éventuelles transgressions.

¹¹ Jorge Barudy est psychiatre, psychothérapeute, formateur en thérapie familiale et en intervention sociale, consultant pour des programmes de prévention et de traitement de maltraitance

¹² Maryorie Dantagnan est psychothérapeute

¹³ Cf. point 4.3.1.

¹⁴ Cf. point 4.3.1.

3.3.3. Composantes sociologiques de la parentalité

Selon Pierre Verdier¹⁵ : « Le lien biologique se traduit par la ressemblance physique mais aussi psychique. Le lien juridique résulte de la reconnaissance et du droit. Le lien éducatif permet à l'enfant d'intégrer les règles sociales du milieu dans lequel il vit quotidiennement. Le lien symbolique lui permettra d'accéder à la propre parentalité. Au bout du compte, ce n'est pas le lien biologique (l'origine) qui fait la famille, ni le lien juridique de filiation (la reconnaissance). C'est davantage le **lien éducatif** (l'intégration des valeurs) et **symbolique** (la référence). Ce qui fait la famille, c'est un contenant relationnel et sécuritaire. Une distance particulière. Un endroit où on ne peut (normalement) être détruit. C'est la création d'un lien fondamental d'appartenance ; et c'est aussi un vecteur d'insertion et d'intégration dans le lien social. » (Allard, 2007, p.85)

Il existe donc trois composantes sociologiques de la parentalité (Chapon, 2014, p.47)¹⁶. Ces dernières sont :

- « **La composante biologique** » qui relève de la reproduction et de la sexualité ;
- « **La composante généalogique** » qui désigne juridiquement le parent. Cette composante définit des droits, des devoirs et des interdits envers l'enfant ;
- « **La composante domestique** » qui représente le parent qui élève l'enfant, le nourrit et partage le même foyer. L'adulte et l'enfant créent un lien en partageant le quotidien et des échanges affectifs.

Cette dernière composante correspond parfaitement aux enjeux de l'accueil familial. En famille d'accueil, le désir parental se retrouve dans tous les moments de la vie quotidienne sous le toit familial. Le lien se crée lors du repas, car le fait de manger la nourriture, c'est accepter la personne qui l'a préparée et qui la donne. Le lien se crée également lors de la toilette, car l'intimité du corps de l'enfant est alors mise en jeu. Par ailleurs, les jeux du matin et l'histoire racontée le soir viennent apporter un rythme en alternant la présence et l'absence des adultes, et ceci crée tout aussi bien le lien entre les enfants et leurs parents d'accueil.

Le quotidien de la famille d'accueil permet donc de transmettre des valeurs et des ambitions aux enfants tout en espérant qu'elles prennent durablement et profondément sens pour lui. L'enfant se répare en revivant, mais de manière différente, les moments du quotidien qui l'ont détruit. (Coum, 2010)

3.4. **Parents de substitution**

Le placement familial est un élargissement de la parentalité. Ce processus passe par le fait de « reconnaître la spécificité de la parentalité domestique de la famille d'accueil » et par le fait de « réassurer l'identité de l'enfant en préservant son histoire et les liens avec ses parents d'origine ». (Chapon, 2014, p.48)

¹⁵ Licencié en psychologie et diplômé d'administration sanitaire et sociale, docteur en droit

¹⁶ Docteur en sciences de l'éducation, enseignante et chercheur à l'université d'Aix-Marseille

Selon Cyrulnik, les relations entre un enfant et un adulte n'étant pas son parent sont « un sentiment de filiation ». (Chapon, 2014, p.43)

Quant à la recherche de Cadoret¹⁷, elle explique le fait que le rapport de filiation se construit petit à petit une fois que l'enfant est installé dans la famille d'accueil, car l'enfant et la famille s'habituent au fait de vivre ensemble. (Chapon, 2014)

De plus, selon Cadoret, la parentalité de substitution peut être représentée comme une « parenté en pointillé », à savoir « sans lien de filiation, ni d'alliance, fondée sur l'affectif et le quotidien ». (Chapon, 2014, p.53)

Aussi, Cadoret parle de la « parenté plurielle » comme le processus se mettant en place au quotidien, car l'enfant accueilli crée des liens d'affections similaires aux « liens parents-enfants ». (Chapon, 2014, p.53)

Par ailleurs, selon Paul D. Steinhauer¹⁸, la parentalité d'accueil est susceptible de devenir une « parentalité partagée », car les parents de l'enfant accueilli demeurent les parents, malgré les événements ayant causé le placement. Il pense donc le placement « sous l'angle du partage, de l'intégration de l'enfant dans la structure d'accueil et de la persistance des liens d'attachement avec ses parents d'origine ». (Chapon, 2014, p.54)

De plus, et spécifiquement lors des placements de longue durée, Paul D. Steinhauer parle de « parentalité partagée » (Chapon, 2014, p.54), en expliquant le fait que l'enfant placé a plusieurs figures d'attachement.

Quant à un placement de courte durée, les recherches des Robertson¹⁹ ont montré que la présence d'un substitut maternel aide à diminuer et à écourter le stress chez l'enfant au moment de la séparation et des retrouvailles. Aussi, pendant le placement, les liens qui se créent entre l'enfant et sa mère d'accueil l'aident à oublier le sentiment de perte qu'il peut avoir vécu. (David, 1989)

Finalement, si l'enfant placé parvient à construire des liens sécurisants dans la famille d'accueil, son développement pourra se poursuivre, car « plus la relation de l'enfant avec ses parents d'accueil est solide et positive, plus l'enfant sera en mesure d'intérioriser de nouvelles images de lui-même fondées sur celles que lui renvoie son entourage » (Steinhauer, 1996, p.82). La solidité et la durée du lien créé entre l'enfant placé et sa famille d'accueil ont donc un impact sur la qualité de ces images.

L'enfant placé a souvent intériorisé deux images opposées de lui-même, à savoir une négative et une positive. La première s'est construite suite aux expériences vécues dans sa famille d'origine et à la séparation qui a suivi. Quant à l'image positive, elle s'est développée petit à petit en fonction de sa capacité à intérioriser ce que ses parents d'accueil lui renvoient. (Steinhauer, 1996)

¹⁷ Ethnologue chargée de recherches en anthropologie sociale, étudie les nouvelles configurations familiales, en particulier auprès des enfants placés et des familles homoparentales, et s'intéresse à l'apparition d'une parenté

¹⁸ Psychiatre et professeur de psychiatrie à l'Université de Toronto, président de la Coalition of Children, Families and Communities

¹⁹ James Robertson est psychanalyste et Joyce Robertson est écrivain et chercheuse

3.5. Placement familial en Valais

3.5.1. Généralités

Le secteur « Familles d'accueil » du Valais s'est créé en 2008. Avant ceci, il n'y avait pas d'homogénéité et les professionnels de chaque commune agissaient selon la situation de la famille en question. Il existait déjà des directives, mais chacun s'en occupait à sa manière. (Caroline Maytain, assistante sociale à l'OPE de Sion et responsable du secteur « Familles d'accueil » du Valais)

Le placement familial représente une ressource importante du dispositif des mesures de protection de l'enfant. Il se fait en dernier recours et uniquement si l'enfant est atteint dans son développement et dont les parents n'ont pas la capacité temporaire ou durable de s'en occuper. (Secteur « Familles d'accueil », 2017)

Les familles ont la possibilité de choisir le type d'accueil (Secteur « Familles d'accueil », 2017, p.4) qu'elles souhaitent offrir à un enfant. Ces derniers sont :

- « Urgence », placement ne durant habituellement pas plus de deux semaines ;
- « Temporaire (résolutif), le temps que les parents puissent assumer à nouveau la prise en charge de l'enfant » ;
- « Long terme (substitutif), lorsque les parents ne sont plus en mesure de s'occuper de leur enfant durablement » ;
- « Relais, c'est-à-dire en soutien des parents ou comme complément à un placement en institution (par exemple 2 jours/semaine ; les week-ends et vacances) ».

Les enfants âgés de 0 à 7 ans peuvent être placés uniquement en famille d'accueil. Une fois que l'enfant a 7 ans, il peut être placé en institution ou en famille d'accueil. Le choix se fait en fonction de chaque situation, de la durée du placement (si c'est un placement de plus de deux ans, le placement familial est préférable), des besoins de l'enfant et de la famille biologique. (Caroline Maytain, assistante sociale à l'OPE de Sion et responsable du secteur « Familles d'accueil » du Valais)

En 2017, 193 enfants sont placés dans 154 familles d'accueil différentes. Une famille peut accueillir jusqu'à deux enfants. Il peut y avoir une exception pour ne pas séparer une fratrie. Par ailleurs, il n'est possible de changer de famille d'accueil qu'en cas de nécessité absolue. (Caroline Maytain, assistante sociale à l'OPE de Sion et responsable du secteur « Familles d'accueil » du Valais)

3.5.2. Cadre juridique

En Valais, le placement en famille d'accueil peut être fait avec l'accord des parents détenant la garde de l'enfant ou suite à la prise de la mesure de l'article 310 du Code Civil Suisse. Cette mesure retire aux parents le droit de déterminer le lieu de résidence de leur enfant. Le Code Civil Suisse (CCS, 2018, art.310, al.1-2-3) explique que :

« Lorsqu'elle ne peut éviter autrement que le développement de l'enfant ne soit compromis, l'autorité de protection de l'enfant retire l'enfant aux père et mère ou aux tiers chez qui il se trouve et le place de façon appropriée.

A la demande des père et mère ou de l'enfant, l'autorité de protection de l'enfant prend les mêmes mesures lorsque les rapports entre eux sont si gravement atteints que le maintien de l'enfant dans la communauté familiale est devenu insupportable et que, selon toute prévision, d'autres moyens seraient inefficaces.

Lorsqu'un enfant a vécu longtemps chez des parents nourriciers, l'autorité de protection de l'enfant peut interdire aux père et mère de le reprendre s'il existe une menace sérieuse que son développement soit ainsi compromis. »

En ce qui concerne les conditions de placement, l'intervenant en protection de l'enfant doit respecter l'Ordonnance sur les différentes structures en faveur de la jeunesse du canton du Valais (OJe, 2016, art.46, al.1-2-3) qui stipule :

« Lorsque le développement d'un enfant est entravé ou en danger de l'être et qu'il n'est pas possible de le protéger et de lui venir en aide par d'autres mesures, notamment par des mesures ambulatoires, il peut être placé dans une famille d'accueil ou dans une famille d'accueil professionnelle.

Le service peut procurer à ces familles un soutien notamment sous la forme d'une formation de vase et d'un perfectionnement.

Pour les placements non décidés par une autorité judiciaire ou tutélaire, une garantie financière préalable commune de domicile de l'enfant doit être requise. Demeurent réservés les cas d'urgence. »

Quant aux conditions générales à respecter pour autoriser une famille à devenir une famille d'accueil, les OPE valaisans suivent l'Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE, 2017, art.5, al.1) qui explique que :

« L'autorisation ne peut être délivrée que si les qualités personnelles, les aptitudes éducatives, l'état de santé des parents nourriciers et des autres personnes vivant dans leur ménage, et les conditions de logement offrent toute garantie que l'enfant placé bénéficiera de soins, d'une éducation et d'une formation adéquats et que le bien-être des autres enfants vivant dans la famille sera sauvegardé. »

3.5.3. Procédures et démarches

Pour devenir une famille d'accueil, il faut premièrement s'inscrire auprès du secteur « Familles d'accueil » de l'Office pour la Protection de l'Enfant à Sion²⁰. Un intervenant en protection de l'enfant effectue une évaluation en rencontrant au minimum cinq fois la famille, dont une fois à son domicile²¹. Suite à son évaluation, l'OPE donne un préavis à la famille. Si le préavis est positif, un agrément est admis à la famille d'accueil²². Cette autorisation est valable trois ans et peut être renouvelable²³. (Secteur « Familles d'accueil », 2017)

En ce qui concerne le recrutement des familles d'accueil, l'outil « axes de la parentalité » (Allard, 2007, p.152) expliqué au point 3.3.2 est souvent utilisé pour déterminer si la famille est adéquate ou non.

²⁰ Cf. annexes A p.61 et B p.62 à 65

²¹ Cf. annexes C p.66 à 70, D p.71 et E p.72-73

²² Cf. annexe F p.74

²³ Cf. annexes G p.75-76 et H p.77

« Il y aura une suppléance parentale de la famille d'accueil :

- suppléance minimale au niveau de l'exercice ;
- suppléance réelle au niveau de l'imaginaire ;
- suppléance maximale au niveau de la pratique. » (Allard, 2007, p.153)

Ensuite, une fois que la famille d'accueil est reconnue comme telle, cette dernière doit suivre deux jours et demi de formation de base, une soirée par année de formation continue et des sessions de supervision. (Secteur « Familles d'accueil », 2017)

Pour terminer, lors d'un placement, l'IPE (Intervenant en Protection de l'Enfant) en charge de la situation informe la famille d'accueil de la problématique et des besoins de l'enfant. L'IPE remplit la convention de placement, en collaboration avec la famille d'accueil²⁴. Cette dernière peut contacter le secteur « Familles d'accueil » pour toute question administrative, financière ou juridique, ainsi que l'IPE en charge de la situation, en cas de question concernant l'enfant accueilli. En principe, aucun contact entre la famille d'accueil et la famille biologique n'a lieu au domicile de la famille d'accueil. (Secteur « Familles d'accueil », 2017)

3.5.4. Rôles

Les rôles d'une famille d'accueil sont:

- « Être présents pour des enfants ayant besoin de sécurité, de continuité, de prévisibilité ;
- Accepter l'enfant dans sa globalité avec ses ressources et ses fragilités ;
- Prendre en charge totalement ou partiellement le quotidien de l'enfant dont le développement est menacé ;
- Offrir une place au sein de la famille ;
- Offrir un cadre de vie stable, assurer un cadre éducatif et scolaire ;
- Effectuer le suivi (scolaire, médical, psychologique) de l'enfant. » (Secteur « Familles d'accueil », 2017, p.4)

De plus, les compétences et les engagements qui sont principalement demandés aux familles d'accueil sont :

- « un engagement affectif profond ;
- la capacité de penser et d'observer ;
- et la capacité de parler et retransmettre ». (Allard, 2007, p.141)

Leur rôle est également « d'exercer l'ensemble des fonctions parentales quotidiennes » (Allard, 2007, p.141), à savoir lui offrir les soins nécessaires qui permettront à l'enfant de se sentir exister, de poursuivre son développement et de ressentir de l'affection pour les parents d'accueil.

De cette manière, la famille et l'enfant accueilli nouent une relation complexe. Cette relation pousse l'enfant à vouloir vivre chez sa famille d'accueil, de s'en faire aimer et de s'adapter aux demandes et aux nouvelles conditions de vie de cette famille. (David, 1989)

²⁴ Cf. annexe I p.78 à 88

Une autre mission pour la famille d'accueil est d'offrir une stabilité affective à l'enfant. La constitution d'une relation affective permet de traiter la souffrance due à la séparation et de favoriser le bon développement psychique et affectif de l'enfant. L'affectivité de la famille d'accueil facilite la résilience chez l'enfant. (Allard, 2007)

De plus, la famille d'accueil doit « répondre aux besoins primaires et psychoaffectifs de l'enfant, assurer les soins quotidiens (...), l'aider à grandir, à s'ouvrir, à s'autonomiser, l'accompagner vers le monde extérieur, veiller à sa scolarité, rencontrer ses enseignants, contrôler ses relations avec ses copains, lui garantir des sorties vers l'extérieur, veiller à ses activités sportives, son épanouissement culturel et porter ses parents dans leur esprit, aider l'enfant à aller vers eux. » (Allard, 2007, p.142)

Aussi, la famille d'accueil se doit de « veiller à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, (...), au sommeil et aux rythmes de vie de l'enfant, à ses relations intra et extrafamiliales, à l'emploi de son temps, de l'aider à acquérir une certaine discipline, à faire l'apprentissage des interdits et des limites. » (Allard, 2007, p.141)

Par ailleurs, des critères importants pour devenir une famille d'accueil sont « la capacité à accepter et respecter l'expression d'une souffrance » et « la capacité à intégrer et à respecter la notion d'antériorité de l'enfant ». (Allard, 2007, p.153)

Finalement, afin d'être adéquat pour assurer le développement de l'enfant placé, la famille d'accueil doit répondre aux critères suivants (Steinhauer, 1996, p.398-399) :

Le premier critère est de « répondre aux besoins d'ordre physique et affectif de l'enfant, ce qui inclut l'apport de soins et d'un cadre cohérent de vie ainsi que des attentes parentales raisonnables et une stimulation intellectuelle appropriée. »

Le deuxième est de « combler des besoins émotionnels particulièrement insatisfaits chez ces enfants, à savoir, ceux découlant d'expériences et de relations perturbantes, de situations de négligence ou d'abus vécues par l'enfant dans sa famille d'origine avant d'être placé ; ceux engendrés par la séparation de l'enfant d'avec sa famille naturelle, lesquels sont souvent aggravés par d'autres séparations ; ceux résultant de troubles persistants sur les plans affectif, comportemental et relationnel qui nuisent à l'adaptation de l'enfant et à ses relations avec sa famille d'accueil et son milieu de vie ; ceux tenant à l'incertitude que vit l'enfant devant son avenir, à son impuissance et à son manque de contrôle sur sa vie ; ceux relevant du statut spécial (stigmatisation liée au fait d'être placé) et du stress d'avoir à concilier la présence de plus d'un couple de parents (parents d'accueil en plus des intervenants sociaux ou des parents naturels) qui interviennent en fonction de divers besoins habituellement comblés, chez la majorité des enfants, par leurs seuls parents. »

Le suivant est de « s'inscrire dans un processus de planification soutenu, bien informé et proactif, au lieu d'être laissé au hasard, ou de se contenter de réagir en cas de crise. »

Aussi, « les enfants placés devraient être informés du processus et participer à la planification dans la mesure de leurs capacités développementales. »

De plus, « le plan de placement devrait protéger les liens significatifs d'attachement (ceux de l'enfant avec ses parents naturels, sa fratrie ou d'autres membres de sa parenté), sauf si ces

contacts sont contre-indiqués. Autant que possible, un enfant placé devrait demeurer à l'intérieur de sa communauté ethnique ou raciale d'origine. »

Par ailleurs, « le plan d'intervention devrait préserver le sentiment de continuité historique chez l'enfant, en préservant ses liens avec des figures importantes d'attachement ; en encourageant les liens d'attachement multiples lorsque ceux-ci sont indiqués ; en réduisant le nombre de changements ou de déplacements ; en réduisant les changements d'intervenants auxquels sont exposés les enfants et les foyers d'accueil ; en s'assurant par divers moyens (discussions, utilisation d'un carnet de route, etc.) que l'enfant connaît sa propre histoire. »

Pour terminer, « tous les efforts devraient être faits pour s'assurer que chacun des participants – enfants, parents d'accueil et naturels, intervenant social et agence, en tant que composantes du système de placement – poursuit ces objectifs et que tous travaillent en fonction des meilleurs intérêts de l'enfant. »

3.5.5. Droits et devoirs

Les droits d'une famille d'accueil sont :

- « Droit à des conseils (un intervenant est toujours affilié à un enfant placé) ;
- Droit à un soutien (un rendez-vous ponctuel avec un(e) psychologue du Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (CDTEA) peut être demandé) ;
- Droit à une formation (une formation de base, une formation continue et des supervisions) ;
- Droit à un défraiement (45.- par jour et par enfant dès le moment où un repas est pris dans la famille). » (Secteur « Famille d'accueil », 2017, p.5)

Les devoirs d'une famille d'accueil (Secteur « Familles d'accueil », 2017, p.4-5) sont :

- « Respecter la confidentialité concernant la situation de l'enfant accueilli ». Lorsque des professionnels tels que des enseignants demandent des renseignements, les familles peuvent les transmettre pour autant qu'ils concernent des informations générales ou des informations sur le comportement de l'enfant. Les informations sur la situation familiale de l'enfant doivent rester confidentielles et le professionnel doit être renvoyé à l'intervenant qui suit le placement de l'enfant.
- « Être responsable de la prise en charge selon les modalités fixées » (au moins un des parents d'accueil doit être présent à plus de 50% pour l'enfant) ;
- « Respecter les décisions des autorités » ;
- « Informer l'Office pour la Protection de l'Enfant de tout changement ayant des conséquences sur l'accueil de l'enfant. »

4. Enfant

4.1. **Droits de l'enfant**

L'ensemble des droits de l'enfant pourrait être résumé par la phrase : « Tous les enfants ont le droit de vivre dans des conditions où leurs besoins puissent être satisfaits et leurs droits respectés. » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.65). Les adultes d'une communauté ont la responsabilité d'agir collectivement dans le but de garantir le droit à la vie et au développement des enfants. Le fait d'être parent n'est possible qu'avec les apports et le soutien social de toute la communauté. De plus, ceux qui ont des difficultés ou qui manquent de ressources et de compétences au point de maltraiter leurs enfants nécessitent d'une aide particulière apportée par des professionnels de l'enfance. La fonction de parent est complexe, car ils doivent répondre à de nombreux besoins de leurs enfants qui évoluent avec le temps. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Les droits de l'enfant suisse sont explicités dans la Convention relative aux droits de l'enfant, conclue à New York en 1989 et entrée en vigueur pour la Suisse le 26 mars 1997.

Pour commencer, la séparation entre un enfant et ses parents, comme un placement en famille d'accueil, peut se faire uniquement s'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans la Convention relative aux droits de l'enfant (2016, art.9, al.1), il est expliqué :

« Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant. »

De plus, la Convention relative aux droits de l'enfant (2016, art.19, al.1) explique :

« Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. » Une des mesures sociales décrite dans l'article de loi précité peut être le placement familial. C'est un moyen souvent utilisé pour protéger les enfants, comme expliqué dans la Convention relative aux droits de l'enfant (2016, art.20, al.3) :

« Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalah de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique. »

Les droits et les besoins de l'enfant sont fortement liés. Lorsque les droits de l'enfant sont respectés, les besoins de ce dernier sont généralement satisfaits.

4.2. Besoins de l'enfant

Un enfant possède de nombreux besoins pour pouvoir se développer et évoluer dans sa vie. Les principaux sont développés et expliqués dans cette partie de mon travail.

Tout d'abord, les besoins de base auxquels les enfants ont droit à la satisfaction sont les « **besoins physiologiques** » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.67). Ces derniers sont :

- « Exister, rester vivants et en bonne santé ;
- Être nourris en quantité et qualité suffisantes ;
- Vivre dans des conditions adéquates ;
- Être protégés des dangers réels qui peuvent menacer leur intégrité ;
- Disposer d'une assistance médicale ;
- Vivre dans une atmosphère qui permette une activité physique saine. »

Ensuite, un autre besoin que l'enfant possède est le « **besoin de stimulation cognitive** » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.72). L'enfant doit être aidé et stimulé par des adultes pour développer ses organes sensoriels, sa mémoire, son langage et sa capacité de réflexion. Cette stimulation est nécessaire pour qu'il puisse comprendre le sens de la réalité et expérimenter le monde. Aussi, si l'enfant manque de cette stimulation, c'est une conséquence de la négligence, de la violence émotionnelle ou de la maltraitance physique, et ceci peut provoquer des perturbations dans son développement. Cependant, il faut le stimuler avec modération, sinon ceci peut également être néfaste pour son développement. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Aussi, le « **besoin de renforcement** » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.73) doit être comblé par des adultes significatifs. Les enfants ont besoin d'être soutenus et de recevoir des informations sur la qualité de leurs prestations. Ceci donnera un sens à leurs actes et leur permettra de prendre conscience de leurs impacts, afin qu'ils puissent corriger leurs éventuels erreurs. Ceci favorise l'apprentissage et permet à l'enfant de prendre conscience de ses propres capacités et de celles des autres. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Ensuite, le « **besoin d'expérimentation** » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.73) doit également être pris en compte pour la « **bienveillance** »²⁵ de l'enfant. La satisfaction de ce besoin est liée au besoin d'attachement et demeure importante, afin que l'enfant puisse savoir comment entrer en relation avec son milieu et apprendre à agir sur ce dernier dans le but de se sentir plus libre et en sécurité. Une personne « **bienveillante** »²⁶ et d'attachement favorise le vécu de nouvelles expériences sur la base de la sécurité. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Par ailleurs, le « **besoin d'acceptation** » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.70) est un besoin à prendre en compte pour le bon développement de l'enfant. Ce besoin est satisfait si l'enfant reçoit des gestes et des mots qui le reconnaissent et qui viennent des personnes qui l'entourent. Ceci donne une place à l'enfant, ce qui provoque chez lui un sentiment d'acceptation. De cette manière, il pourra également accepter les autres. Cependant, l'acceptation ne veut pas dire qu'il y a une fusion. Il faut donc trouver le juste milieu pour que l'enfant puisse se différencier et devenir autonome, tout en sachant que son entourage a confiance en ses capacités. (Barudy et Dantagnan, 2007)

²⁵ Cf. point 4.3.1.

²⁶ Cf. point 4.3.1.

De plus, lors d'un placement, l'enfant a besoin de temps pour s'adapter à de nouvelles conditions de vie et s'organiser un univers d'appartenance. Ceci représente donc un facteur de risque sur le développement social et personnel, ainsi que sur la construction de l'identité de l'enfant. Cependant, malgré le taux élevé de difficultés pour les jeunes placés, certains montrent des améliorations durant le placement parce que leurs besoins sont plus satisfaits qu'auparavant. D'ailleurs, Barber²⁷ et Delfabbro²⁸ pensent que le placement est une expérience favorable à l'adaptation de la plupart des jeunes. (Carignan, Moreau et Malo, 2009)^{29,30,31}

Aussi, il existe trois éléments significatifs dans le discours de l'enfant pour déterminer l'inscription de l'enfant dans la famille d'accueil. Ce sont :

- « Le sentiment d'insertion ;
- Le sentiment d'appartenance ;
- L'appellation. » (Chapon, 2014, p.146)

Le « sentiment d'insertion » efface la différenciation entre la famille d'accueil et l'enfant accueilli, tandis que le « sentiment d'acceptation » montre la différence d'appartenance. Ces deux sentiments sont liés, car l'acceptation peut être accompagnée de l'insertion et la présence de l'insertion implique de toute façon l'acceptation.

Quant à « l'appellation », elle consiste à savoir comment l'enfant appelle le couple d'accueil. (Chapon, 2014, p.146)

Ensuite, l'enfant a aussi des « **besoins sociaux** » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.74) pour pouvoir développer des sentiments d'altérité et d'appartenance, et bénéficier de la protection et du soutien social. Les adultes « bientraitants »³² favorisent l'autonomie des enfants en mettant en valeur leurs capacités et en les encourageant à être responsables. De cette manière, les enfants acceptent les règles du respect et ont donc accès à la convivialité en accomplissant leurs devoirs envers la communauté. Le développement du potentiel social des enfants est facilité par les adultes. Ces derniers doivent contribuer à trois types de besoins qui sont la « **communication** », la « **considération** » et la « **structuration** ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.75-76)

La « **communication** » permet à l'enfant de faire partie du système social. De cette manière, l'enfant peut se situer dans son contexte de vie et connaître sa place au sein d'un groupe. Il a besoin d'être écouté et compris, mais il faut aussi lui offrir des moments de discussion, de réflexion et d'expression, afin qu'il se sente soutenu au travers de ses expériences et dans son développement. Il est important de maintenir une hiérarchie de compétences entre les parents, ou leurs suppléants, et les enfants pour que l'éducation soit considérée comme « bientraitante »³³. (Barudy et Dantagnan, 2007)

²⁷ Professeur et chercheur en psychologie

²⁸ Professeur et chercheur en psychologie

²⁹ Louise Carignan est professeure au Département des sciences humaines de l'Université du Québec

³⁰ Jacques Moreau est professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal, chercheur associé au Centre jeunesse de Montréal, co-concepteur de l'outil GED (Grille d'évaluation du développement)

³¹ Claire Malo est chercheuse, professeure associée à l'École de service social de l'Université de Montréal

³² Cf. point 4.3.1.

³³ Cf. point 4.3.1.

Dans le cadre d'un placement familial, il est d'autant plus important d'offrir à l'enfant des temps et des lieux pour qu'il puisse exprimer ce qu'il ressent et ce qu'il souhaite. Ces moments de parole et d'écoute peuvent se produire :

- Dans la famille d'accueil, lieu de la suppléance ;
- Dans sa vie sociale, dans le cadre de l'école ou non ;
- Dans le cadre des visites avec ses parents ;
- Chez ses parents, si cela est possible. (Allard, 2007)

Par ailleurs, le fait d'offrir un temps et un lieu de parole à un enfant signifie qu'il peut avoir confiance en la personne qui l'écoute. Les confidences faites doivent donc être respectées et pas divulguées, au risque de trahir la confiance entre l'enfant et son interlocuteur. (Coum, 2010)

Ensuite, le deuxième type de besoin lié aux « besoins sociaux » est la « **considération** ». L'enfant a besoin de savoir qu'il a des mérites, des compétences, une dignité et une valeur pour la société. Une personne significative se doit de l'aider à faire émerger son identité et une estime de soi élevée au travers de l'affection et de la considération. De cette manière, l'enfant pourra développer ses propres projets. Au contraire, des parents incompetents envoient des messages négatifs à l'enfant, ce qui provoque un concept de soi négatif et des problèmes d'estime de soi. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Il existe deux théories pour expliquer la formation et le développement du concept de soi (Barudy et Dantagnan, 2007, p.92-93).

La première est « **le modèle de l'interactionnisme symbolique** ». Selon cette théorie, le concept de soi correspond à la conséquence de l'évaluation faite par les personnes de l'entourage. Ceci peut être représenté comme un miroir. L'enfant « finit par être ce que les autres pensent qu'il est » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.93). Chacun a donc une influence différente sur le développement de son concept de soi.

La deuxième est « **la théorie de l'apprentissage social** ». Selon ce modèle, l'enfant développe son concept de soi en imitant les attitudes et les conduites des personnes qui sont importantes pour lui.

Ces deux théories mettent en avant l'attitude passive du développement de concept de soi puisque l'enfant est influencé et évalué. Il se comporte donc « comme un être passif et clairement récepteur » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.93). Au contraire, dans les contextes familiaux sains et sécurisés, l'enfant est un sujet actif et expérimentateur. Il construit donc son concept de soi de manière bien plus indépendante en se basant principalement sur ses propres actions.

Le dernier type de besoin lié aux « besoins sociaux » est la « **structuration** ». Elle se transmet principalement au travers de l'éducation. Les familles « bientraitantes »³⁴ inculquent les obligations et les devoirs à leurs enfants, ce qui encourage l'autonomie tout en respectant les règles. L'enfant apprend donc à se comporter selon les normes sociales et à se rebeller si les normes sont injustes. Les normes sont légitimes si elles se basent sur le respect de la vie, sur l'intégrité et sur les droits de tous. Par ailleurs, cette structuration est un moyen de moduler ses

³⁴ Cf. point 4.3.1.

émotions et ses comportements. Pour se faire, l'enfant a besoin d'être aidé et d'apprendre à réguler son impulsivité par un contrôle externe avant de pouvoir acquérir un contrôle interne. Dans un modèle éducatif « bientraitant »³⁵, si des erreurs sont répétées, il est important qu'une réflexion sur les conséquences, sur le sens des punitions et sur les actes de réparation soit apportée. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Finalement, un autre besoin de l'enfant est le « **lien affectif secure et continu** ». Ceci permet à l'enfant de s'attacher à sa famille, de tisser des liens avec les personnes qui l'entourent et de se sentir intégré dans une communauté d'êtres humains. Si l'enfant reçoit l'affection dont il a besoin, il pourra également en témoigner aux autres et donc rentrer dans « des dynamiques sociales de réciprocité ». Aussi, cette source d'amour permet de développer de l'empathie et de la sécurité de base. Par ailleurs, les enfants ont le droit d'avoir des liens affectifs avec des adultes qui sont disponibles, accessibles et capables de leur fournir le soutien indispensable durant leur croissance, ainsi qu'un climat émotionnel où l'expression des affects est possible. Finalement, l'affection et la tendresse sont nécessaires pour que le modèle éducatif soit considéré comme « bientraitant »³⁶. (Barudy et Dantagnan, 2007, p.67)

D'ailleurs, certains enfants placés construisent avec leur famille d'accueil des liens affectifs qui peuvent être semblables au lien parent-enfant. Le processus d'attachement est donc une interaction de base qui permet à l'enfant de s'adapter pour combler ses besoins de proximité, de sécurité et de protection. (Carignan, Moreau et Malo, 2009)

De plus, différents auteurs ont écrit qu'en cas de défaillance relationnelle parentale, une autre personne peut permettre à l'enfant de construire un « attachement sûr ». Aussi, d'après les travaux de Michael Rutter³⁷, les liens noués par après peuvent compenser ou suppléer les premières relations qui n'ont pas été sécurisantes. (Anaut, 2015)

Pour conclure, un enfant possède de nombreux besoins qui doivent être satisfaits par un adulte significatif pour lui permettre de se développer et évoluer convenablement dans sa vie d'adulte. Un enfant placé en famille d'accueil, quant à lui, possède les mêmes besoins. Cependant, ce dernier ayant vécu la plupart du temps une rupture de liens ou un traumatisme, il doit vivre une résilience avant de pouvoir se développer et avancer dans sa vie.

Le chapitre suivant explique le concept de résilience et la manière dont un enfant peut la vivre.

4.3. Résilience chez l'enfant

4.3.1. Bientraitance

« Selon la définition de Jean-Jacques Detraux³⁸, la bientraitance (...) est un processus et non un état et peut être apparenté au concept de qualité de vie, comprenant des éléments objectivables et des aspects subjectivables. Selon cet auteur, la bientraitance est à entendre comme : « un processus fédérateur des notions de résilience, empowerment, sentiment de cohérence et coping » et peut s'appliquer à des foyers bientraitants ». (Anaut, 2015, p.87-88)

³⁵ Cf. point 4.3.1.

³⁶ Cf. point 4.3.1.

³⁷ Professeur de psychiatrie, professeur de psychopathologie du développement social

³⁸ Psychologue et pédagogue de formation

Les principaux facteurs favorisant un contexte de bientraitance pour les enfants peuvent être représentés par l'équation suivante (Barudy et Dantagnan, 2007, p.57) :

$$\text{Le processus de bientraitance infantile} = \frac{\text{Ressources communautaires et Compétences parentales}}{\text{Facteurs contextuels et Besoins infantiles}} = \text{Résilience}$$

Cette formule démontre que le développement sain des enfants est la conséquence d'un vécu dans la bientraitance. Cette dernière correspond aux capacités des parents à éduquer leurs enfants et aux ressources que la communauté met au service de ces derniers pour satisfaire leurs besoins et le respect de leurs droits. Aussi, la communauté soutient les parents en cas de besoin. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Par ailleurs, trois défis doivent être relevés pour que l'enfant vive dans un bien-être total. Ces trois défis sont :

- « Évaluer et apporter les ressources thérapeutiques et éducatives nécessaires pour introduire des changements qualitatifs et quantitatifs dans les compétences des figures parentales ;
- Satisfaire les besoins thérapeutiques et éducatifs propres à ces enfants, besoins résultant de l'incompétence de leurs parents et des facteurs socio-économiques et culturels ayant favorisé la maltraitance ;
- Favoriser et protéger les ressources résilientes des enfants, des parents, mais aussi des professionnels ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.58)

Lorsque les parents n'ont pas les compétences pour procurer un climat de sécurité pour l'enfant, et ce malgré les ressources proposées par les professionnels, l'enfant peut être placé en famille d'accueil. Ce contexte familial bientraitant « peut aider à diminuer la durée des périodes d'instabilité dans lesquelles se trouvent beaucoup d'enfants ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.59)

Aussi, « le bien-être des enfants est la finalité de tout modèle préventif de la maltraitance » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.51). Les expériences de bientraitance vécues durant l'enfance permettent de se développer dans des conditions favorisant une bonne santé mentale et physique. De plus, une enfance vécue dans une dynamique familiale bientraitance est liée à l'apparition de la résilience. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Par ailleurs, « l'écosystème social favorise la bientraitance infantile lorsque les interactions entre les divers systèmes permettent que les enfants soient nourris, aimés, soignés, protégés, socialisés et éduqués. Ces systèmes sont :

- L'ontosystème, qui correspond aux caractéristiques propres à l'enfant.
- Le microsystème, qui correspond à la famille, au sens large.
- L'exosystème, qui correspond à la communauté.
- Le macrosystème, constitué par la culture et le système politique.

Plus le système est accessible et significatif, plus grande sera son influence sur l'enfant. » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.52)

En ce qui concerne le microsystème, une famille saine aide les enfants à développer des ressources leur permettant de faire face aux défis liés à la croissance ou aux situations difficiles. De plus, la famille joue un rôle important dans la protection psychologique des enfants face aux expériences traumatiques. Cette capacité est la résilience. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Quant à l'exosystème, il correspond à l'entourage de la famille dans lequel la présence d'un adulte significatif est importante. Cette présence est surtout nécessaire lorsque les parents sont inadéquats et influencent négativement le développement de l'enfant. Ces adultes significatifs sont appelés « tuteurs de résilience »³⁹, car ils apportent un soutien affectif aux enfants, compensent les carences et « permettent l'élaboration de la souffrance des enfants ». Une famille d'accueil pourrait occuper la place de cet adulte significatif, appelé autrement « tuteur de résilience ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.54-55)

4.3.2. Notion de résilience

L'étude de la résilience est liée à la notion de risque. Pour établir la résilience d'une personne, une menace doit exister dans la vie de cette dernière. Les facteurs de risque concernent des caractéristiques liées à la personne, à son environnement affectif et social, à sa culture ou à son mode de vie. Aussi, les facteurs de risque ont différentes dimensions. Ils peuvent être biologiques, relationnels et sociaux, et peuvent concerner l'enfant ou sa famille. (Anaut, 2015) De plus, selon l'Organisation mondiale de la santé⁴⁰, les facteurs de risque concernent « tout attribut, caractéristiques ou exposition d'un sujet qui augmente la probabilité de développer une maladie ou de souffrir de traumatisme ». (Anaut, 2015, p.32)

Aussi, la résilience désigne le fait de s'adapter à des situations défavorables tout en montrant des capacités mettant en jeu des ressources internes et externes. La résilience est un processus complexe dû à l'interaction entre l'individu et son environnement. C'est un « processus multifactoriel » qui permet de continuer à se développer suite à une période traumatique. L'étude de la résilience prend en compte les « groupes humains considérés soit comme des systèmes de ressources et de soutien pour les individus, soit comme des entités pouvant faire preuve de résilience groupale ». (Anaut, 2015, p.44)

Par ailleurs, l'attachement et la résilience reposent sur les mêmes observations. La résilience « permet à ceux qui ont bénéficié d'un attachement sécure, mais qui, par la suite, ont subi un traumatisme dans cette agonie psychique, de retrouver quelques flammèches d'existence. (...) On ne peut parler de résilience que s'il y a eu un traumatisme suivi de la reprise d'un type de développement, une déchirure raccommodée. » (Allard, 2007, p.66)

Les dynamiques sociales qui offrent l'affection et le moyen de donner un sens aux expériences vécues sont la source de la résilience. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Aussi, il est important de relever le fait que « la résilience émerge des interactions sociales. Cette capacité est surtout le résultat de nourritures affectives, cognitives, relationnelles et morales que les enfants reçoivent de leur environnement. » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.63).

³⁹ Cf. point 4.3.5.

⁴⁰ Leur but est d'améliorer les perspectives d'avenir et la santé future pour toutes les populations du monde

Ces différents éléments peuvent être apportés par des parents, des substituts parentaux, la famille élargie, l'entourage ou encore les professionnels. (Manciaux, 2001)⁴¹

De plus, Maurice Berger⁴² relève que la résilience d'un enfant dépend de son groupe familial. (Cyrulnik, 2004)

Michel Lemay⁴³ insiste sur l'entourage humain, une famille élargie, des adultes empathiques pour permettre à l'enfant de vivre une résilience. (Cyrulnik, 2004)

Quant à Michel Tousignant⁴⁴, il relève le fait que la résilience se situe dans le rapport que l'enfant a avec sa famille et avec son entourage. Elle dépend du soutien familial et du support social. (Cyrulnik, 2004)

Une attitude parentale compétente, une bonne relation avec un ou les deux parents, le soutien de l'entourage ou encore un bon réseau de relations sociales sont des circonstances protectrices face aux traumatismes et peuvent donc faciliter la résilience d'un enfant. (Cyrulnik, 2004)

Aussi, il est important de savoir que la résilience individuelle est plus forte chez un enfant qui n'est pas séparé de sa famille ou qui a trouvé un substitut suite à la séparation avec sa famille. (Cyrulnik, 2004)

Selon Goodyer, il y a résilience lorsqu'un enfant subissant des stimuli nocifs par son environnement démontre des réponses modérées et acceptables. (Vanistendael, Lecomte, 2000)^{45,46}

Pour finir, « la résilience est définie par le maintien d'un processus normal de développement malgré des conditions difficiles. » (Cyrulnik, 2004, p.13). Le processus est donc dynamique en n'étant pas uniquement la résistance à un choc, mais la capacité à se reconstruire.

4.3.3. Processus de résilience

Selon Robbie Gilligan⁴⁷, le développement du fonctionnement résilient d'une personne se construit sur la base d'un « tripode » constitué de trois piliers de construction de la résilience (Anaut, 2015, p.76-77-78).

Le premier pilier est le « **sentiment d'avoir une base de sécurité interne** ». La construction de ce sentiment est liée aux expériences d'attachement et au sentiment d'appartenance à un réseau social et relationnel. Le sentiment d'appartenir à une famille et d'être reconnu par un parent ou un substitut familial est une sécurité intérieure qui favorise la résilience. Certains chercheurs disent aussi que le cadre d'un réseau social peut également aider la personne à trouver une sécurité interne. Ce réseau peut même valoir une bonne expérience d'attachement familial dans l'enfance.

Le deuxième pilier est « **l'estime de soi** ». Ce dernier concerne la personne elle-même et sa manière à construire une image positive de soi-même.

⁴¹ Professeur émérite de pédiatrie sociale et de santé publique

⁴² Pédopsychiatre et ancien chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Etienne

⁴³ Pédopsychiatre québécois

⁴⁴ Chercheur et professeur à l'université du Québec à Montréal

⁴⁵ Stefan Vanistendael est sociologue, secrétaire général adjoint, chargé de recherche et de développement

⁴⁶ Jacques Lecomte est ancien journaliste scientifique, Doctorant en psychologie environnementale

⁴⁷ Professeur de travail social et directeur associé du Centre de recherche pour enfants

Le dernier pilier est le « **sentiment de sa propre efficacité** ». Le style de parentalité peut avoir une influence chez l'enfant sur le développement de la conscience de son contrôle interne ou de sa compétence à atteindre les objectifs fixés. Au travers des modes relationnels et de l'éducation, les parents peuvent modeler le développement de l'enfant dès son plus jeune âge. La manière d'agir des parents permet à l'enfant de soit prendre conscience de ses capacités à agir sur son environnement, soit lui faire croire qu'il est dépendant de son environnement et qu'il ne possède donc aucune autonomie.

Par ailleurs, dans une résilience globale, on parle de sept résiliences plus ou moins présentes à des degrés différents : « la perspicacité », « l'indépendance », « l'aptitude aux relations », « l'initiative », « la créativité », « l'humour » et « la moralité ». (Cyrulnik, 2004, p.113)

4.3.4. Facteurs de résilience

Selon Norman Garmezy⁴⁸, il existe trois modèles de base de la résilience : le « **modèle challenge** », le « **modèle compensatoire** » et le « **modèle des facteurs de protection** » (Anaut, 2015, p.51).

Le premier modèle suggère que les niveaux d'exposition aux risques peuvent avoir des effets positifs en donnant la possibilité de résoudre des problèmes et de mobiliser des ressources et des compétences. Une association entre un facteur de risque et un résultat est nécessaire de manière à ce que l'exposition au risque soit difficile à stimuler une réponse.

Le deuxième modèle analyse la manière dont les variables peuvent réduire directement ou indirectement les résultats négatifs associés aux facteurs de risque. Les variables sont des facteurs compensatoires qui neutralisent l'exposition au risque ou qui agissent sur les conséquences négatives liées au risque.

Le dernier modèle analyse la manière dont les facteurs de protection modifient les effets de risque avec une certaine interaction. Cette interaction se produit entre le facteur de protection, l'exposition au risque et le résultat. Les facteurs de risque peuvent avoir des effets directs sur les résultats ou alors, une action de modération sur les effets négatifs. Par ailleurs, la résilience repose sur trois domaines de facteurs de protections. Ce sont « les facteurs individuels, les facteurs familiaux et les facteurs de soutiens sociaux. » (Anaut, 2015, p.66)

Le « **modèle des facteurs de protection** » cité ci-dessus étant principalement en lien avec ma problématique, il est intéressant d'approfondir les recherches le concernant.

La résilience résulte d'un équilibre qui met en jeu l'interaction dynamique entre des facteurs de protection se trouvant chez la personne elle-même et dans son environnement familial et social. Cet équilibre permet de faire face aux événements stressants ou traumatiques de la vie. Ce modèle prouve donc que le contexte familial et social de la personne est très important, et qu'il peut avoir un impact sur sa résilience en perturbant l'équilibre nécessaire. (Anaut, 2015)

Aussi, les facteurs de protection atténuent « l'impact négatif de l'adversité de l'adaptation ». Ils peuvent contribuer à la stabilité fonctionnelle ou permettre un changement positif. De plus, Emmy Werner⁴⁹ a émis l'idée qu'il y a des ressources protectrices internes et des ressources venant du milieu. Ces dernières peuvent être « des relations familiales chaleureuses, un soutien familial solide, une bonne communication parents-enfant ; ainsi que des soutiens extra-

⁴⁸ Psychologue américain et premier chercheur ayant publié des résultats d'une étude portant sur la résilience

⁴⁹ Titulaire d'un doctorat en psychologie de l'enfance

familiaux ». La protection résulte donc des variables génétiques et constitutionnelles et des caractéristiques de la personnalité des individus, mais aussi des « soutiens du milieu familial et extra-familial ainsi que de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des appuis sociaux ou communautaires ». (Anaut, 2015, p.65-66)

Enfin, les facteurs de protection ont un impact important et peuvent donc modifier la manière dont un enfant se développe. Certains aspects contextuels peuvent renforcer le risque traumatique et accentuer les conséquences, alors que d'autres aident la personne, atténuent le risque et la protègent des séquelles des traumatismes. (Anaut, 2015)

Par ailleurs, les principaux facteurs facilitant la résilience infantile sont « **l'attachement secure** », « **la prise de conscience de la réalité individuelle, familiale et sociale** » et « **le soutien social** ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.228-229)

Pour commencer, « **l'attachement secure** » est le lien sain entre l'enfant et la figure d'attachement. Ce lien constitue une sécurité de base pour l'enfant face aux différents changements de la vie. Si l'attachement a été déficient dans la famille, il est possible de la réparer grâce à une relation de qualité qui permet de développer des « capacités résilientes ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.228)

Quant au deuxième facteur, plus tôt l'enfant est aidé dans « la prise de conscience de sa condition de victime de maltraitance », plus on pourra trouver des solutions qui « lui permettent de faire face à ses blessures et d'opter, dans le futur, pour d'autres types de relations ». Le fait de se rendre compte de sa situation et du fait qu'elle est injuste est souvent favorisé par un lien affectif partagé avec des personnes qui soutiennent et aident l'enfant dans la prise de conscience de sa situation. (Barudy et Dantagnan, 2007, p.228)

Enfin, le fait de se sentir soutenu, compris et aidé est un autre facteur de résilience. Pour cette raison, il est important que les thérapeutes collaborent avec les professionnels du social comme les éducateurs, les parents d'accueil ou les intervenants en protection de l'enfant. (Barudy et Dantagnan, 2007)

De plus, il existe des facteurs relationnels qui facilitent le développement de la résilience. Ces facteurs sont :

- « Un rapprochement actif, évocateur du problème à résoudre, qui leur permet de négocier une série d'expériences émotionnellement risquées ;
- Une capacité, développée au cours de l'enfance, d'attirer l'attention positive des autres ;
- Une vision optimiste de ses propres expériences ;
- Une capacité de maintenir une vision positive d'une vie significative ;
- Une capacité d'être vigilant et autonome ;
- Une tendance à rechercher de nouvelles expériences ;
- Et une perspective proactive. » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.63-64)

Aussi, selon Peter Fonagy⁵⁰, « l'auto-réflexion » est un facteur essentiel de résilience. Elle sera importante dans la relation et dans le transfert, et permettra de créer un lien avec son entourage. De plus, la moralité est un déterminant majeur de la résilience chez l'enfant. Le fait de savoir ce qui est juste ou faux, bien ou mal et d'agir en pleine connaissance de cause, permet à l'enfant de s'autoévaluer. De cette manière, l'enfant sait comment il est perçu par les personnes significatives pour lui et il se situe dans ce qu'on lui a appris sur la justice et la moralité. (Cyrulnik, 2004)

L'action morale serait donc motivée par trois désirs de base. Ces derniers sont :

- « Le besoin de se percevoir comme un être moral ;
- Le besoin de sentir que nous sommes un être moral aux yeux des autres ;
- Le besoin de croire que le monde est juste. » (Cyrulnik, 2004, p.64)

Par ailleurs, un environnement sain permet de confirmer à l'enfant qu'un conflit moral peut être résolu et que les intérêts personnels de chacun sont protégés. Le fait de croire que l'on peut se fier à ce que les gens disent permet donc une certaine résilience. (Cyrulnik, 2004)

Finalement, il existe également des facteurs individuels de résilience. Ils ne sont cependant pas approfondis dans ma recherche, ne répondant pas aux objectifs de cette dernière.

4.3.5. Tuteurs de résilience

On appelle « tuteurs de résilience » les personnes ressources qui soutiennent la personne résiliente lors d'événements difficiles. Ils participent au soutien de la personne vivant des épreuves adverses ou traumatiques et sont significatives pour cette personne résiliente. Les liens relationnels ou affectifs noués entre eux sont importants.

Les premiers « tuteurs de résilience » se trouvent au sein de la famille, mais nombreux d'entre eux peuvent se trouver dans les « relations sociales extra-familiales ». Les personnes ressources peuvent accompagner la personne résiliente sans connaître le passé de cette dernière en la revalorisant et en lui permettant de faire des expériences positives. De cette manière, les « tuteurs de résilience » sont des « figures d'attachement alternatives » en suppléant les « figures d'attachement familiales défaillantes ». Elles contribuent donc à impulser des changements dans la trajectoire de vie de la personne qui entre en résilience. (Anaut, 2015, p.74-75)

Selon Jacques Lecomte, les caractéristiques des tuteurs résilients sont des personnes qui :

- « Manifestent de l'empathie et de l'affection » ;
- « S'intéressent prioritairement aux côtés positifs de la personne » ;
- Sont modestes et patientes ;
- « Laissent à l'autre la liberté de parler ou de se taire » ;
- « Ne se découragent pas face aux échecs apparents » ;
- « Respectent le parcours de résilience d'autrui » ;
- Facilitent l'estime de soi et l'altruisme chez autrui ;
- « Evitent les gentilles phrases qui font mal. » (Anaut, 2015, p.76)

⁵⁰ Psychologue clinicien et psychanalyste

5. Synthèse des concepts théoriques

Avant de présenter les hypothèses de ma recherche, je souhaite effectuer une brève synthèse des différents concepts théoriques développés dans les parties 3 et 4 de mon travail.

Pour débiter, il est important de rappeler que le placement familial confronte l'enfant à une double appartenance familiale et propose donc une autre manière d'éduquer un enfant que celle que nous connaissons dans une famille habituelle. C'est le déplacement d'un enfant dans une famille de substitution. (Coum, 2010)

De plus, la famille d'accueil est principalement utilisée comme un espace où l'enfant peut engager une relation avec un adulte, s'investir dans de nouvelles relations et se reconstruire. (Cyrułnik et Conrath, 2010)

Aussi, il est important de relever le fait qu'il existe différents types de famille d'accueil. Ceux-ci dépendent surtout de la manière dont la famille accueille l'enfant, l'intègre et crée des liens avec lui. (Sellenet, 2017)

Ensuite, pour exercer une parentalité saine, la parentalité apparaît dans trois axes qui s'entremêlent, à savoir « l'exercice », « l'expérience » et « la pratique ». (Allard, 2007, p.74-75-76)

De plus, pour atteindre un style éducatif compatible avec une parentalité saine et sécuritaire, il est nécessaire de prendre en considération quatre processus éducatifs qui sont « l'affection », « la communication », « le soutien aux processus de développement et aux exigences liées à la croissance » et « le contrôle ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.94-95)

Aussi, il existe trois composantes sociologiques de la parentalité, à savoir « la composante biologique », « la composante généalogique » et « la composante domestique ». Cette dernière correspond parfaitement aux enjeux de l'accueil familial. (Chapon, 2014, p.47)

Par ailleurs, l'enfant possède un certain nombre de besoins pour pouvoir évoluer et se développer de manière optimale. Les besoins principalement développés au point 4.2 de mon travail sont les « besoins d'acceptation », les « besoins sociaux » et les besoins de « liens affectifs sécuritaires et continus ». Ces besoins peuvent être plus ou moins comblés par des parents d'accueil et ce point est expliqué et démontré dans l'analyse de ma recherche. (Barudy et Dantagnan, 2007, p.67-70-74)

Finalement, je souhaite relever le fait que les principaux facteurs favorisant un contexte de bien-être pour les enfants peuvent être représentés par l'équation suivante (Barudy et Dantagnan, 2007, p.57) :

$$\text{Le processus de bien-être infantile} = \frac{\text{Ressources communautaires et Compétences parentales}}{\text{Facteurs contextuels et Besoins infantiles}} = \text{Résilience}$$

Aussi, il est important de rappeler que la résilience désigne le fait de s'adapter à des situations défavorables tout en montrant des capacités mettant en jeu des ressources internes et externes. La résilience est un processus complexe dû à l'interaction entre l'individu et son environnement. C'est un « processus multifactoriel » (Anaut, 2015, p.44) qui permet de continuer à se développer suite à une période traumatique.

6. Hypothèses de la recherche

Pour déterminer les hypothèses de mon Travail de Bachelor, je suis partie de ma question de recherche et des concepts développés. J'ai ressorti deux hypothèses principales.

La première hypothèse de ma recherche est :

Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli crée des liens affectifs avec ses parents d'accueil.

Le but est de chercher à comprendre la manière dont l'enfant crée une relation et des liens affectifs avec ses parents d'accueil, et s'il est alors possible que l'enfant accueilli vive une résilience grâce aux liens affectifs existants entre eux.

Cette première hypothèse m'amène à analyser et à développer les points suivants :

- La relation entre les parents d'accueil et l'enfant placé ;
- L'évolution de la relation entre les parents d'accueil et l'enfant placé ;
- Les liens affectifs entre les parents d'accueil et l'enfant placé ;
- Le sentiment d'appartenance chez l'enfant placé ;
- L'impact de la relation avec les parents d'accueil sur l'enfant placé ;
- La possibilité pour l'enfant placé d'évoluer dans sa vie.

Quant à la deuxième partie de mon analyse, elle se base sur l'hypothèse suivante :

Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli est soutenu par ses parents d'accueil.

L'objectif est de comprendre les différentes manières d'appui apportées par les parents d'accueil à l'enfant placé, et si ces différents soutiens peuvent permettre à l'enfant de vivre une résilience au travers de son placement familial.

Cette deuxième hypothèse me permet de soulever et d'analyser les points suivants :

- Le soutien apporté par les parents d'accueil à l'enfant placé ;
- La sécurité et la protection apportées par les parents d'accueil à l'enfant placé ;
- Le cadre et la structure apportés par les parents d'accueil à l'enfant placé ;
- La communication entre les parents d'accueil et l'enfant placé ;
- L'aide apportée par les parents d'accueil à l'enfant placé ;
- Le sentiment de compétence chez l'enfant placé ;
- L'impact du soutien apporté par les parents d'accueil sur l'enfant placé ;
- La possibilité pour l'enfant placé d'évoluer dans sa vie.

7. Démarche méthodologique

7.1. Terrain d'enquête

Le terrain d'enquête choisi et utilisé pour ma recherche se délimite au canton du Valais. Dans le domaine de la protection de l'enfant, chaque canton utilise des terminologies différentes et applique une méthode de travail ou de placement d'enfant. En Valais, il existe 6 offices de protection de l'enfant dont 4 se trouvant dans le Valais romand. Comme le secteur « Familles d'accueil » s'occupe de toutes les situations du Valais romand, les professionnels y travaillant ont été ma principale ressource quant à la recherche de mon échantillon.

Au début, je pensais m'entretenir avec des personnes ayant bénéficié des services des OPE de Sion, de Sierre, de Martigny et de Monthey. Cependant, après de nombreuses discussions et de mûres réflexions, j'ai estimé que le service placeur n'a aucun impact sur les réponses des personnes interviewées ou sur les résultats de mes recherches. L'échantillon choisi vit donc actuellement en Valais, mais n'a pas forcément été placé par un service placeur valaisan ou dans une famille d'accueil valaisanne.

7.2. Echantillon de la recherche

La population interviewée est composée d'adultes ayant été placés en famille d'accueil durant leur enfance. Souhaitant centrer mon Travail de Bachelor sur l'enfant et son éventuelle résilience grâce au placement familial, il est intéressant et pertinent d'interviewer le principal concerné par la situation. Le fait de connaître l'avis de ces personnes et la manière dont elles ont vécu leur placement est très enrichissant pour mon travail. Aussi, il est pertinent d'interviewer les enfants devenus adultes, afin qu'ils puissent expliquer leur expérience avec le recul nécessaire lié au temps qui s'est écoulé depuis leur placement.

De plus, l'entretien exploratoire effectué avec Madame Maytain m'a aidé à cibler l'échantillon de recherche de mon travail. Elle m'a confié que lorsque les enfants atteignent l'âge de 18 ans, les intervenants en protection de l'enfant n'ont plus de contact avec ces jeunes et, de ce fait, ils ne savent pas comment ils ont évolué dans leur vie d'adulte. Il est donc intéressant de connaître la manière dont ils ont vécu leur placement et la transition à leur vie d'adulte, et si, d'après eux, ce dernier a été un facteur de résilience pour eux.

La recherche porte précisément sur un échantillon de cinq femmes adultes ayant été placées en famille d'accueil durant leur enfance. Une brève présentation des cinq femmes et du contexte dans lequel elles ont été placées est schématisée au point 8 de mon travail. Des noms fictifs y sont utilisés, ainsi que dans l'analyse des données.

Deux de ces cinq femmes ont été placées dans la même famille d'accueil. Ceci me permet de comparer la manière dont deux enfants peuvent vivre leur placement, alors qu'ils ont été placés dans la même famille d'accueil. Ces deux femmes ont été placées durant leur adolescence, alors que les trois autres femmes ont été placées à bas âge. Ceci me permet également d'analyser les éventuelles divergences dans le vécu du placement de ces personnes, en fonction de l'âge qu'elles avaient au moment de leur placement, ainsi que de la durée de celui-ci⁵¹.

⁵¹ Cf. annexe L p.91

7.3. Technique de récolte de données

J'ai décidé de mener des entretiens⁵² pour récolter les données sur le terrain. C'est la meilleure méthode de collecte de données pour mon Travail de Bachelor, car « la reconstitution du processus d'action, d'expériences ou d'événements », ainsi que « les trajectoires de vie dans leurs dimensions sociales et individuelles » (Campenhoudt et Quivy, 2011, p.172)^{53,54} font partie des objectifs pour lesquels la méthode convient particulièrement.

Lors d'un entretien, on peut s'exprimer librement, expliquer concrètement ce que l'on a vécu et ce que l'on a ressenti, tout en développant et en détaillant ce que l'on souhaite partager. Les avantages principaux sont donc « le degré de profondeur des éléments d'analyse recueillis », ainsi que « la souplesse et la faible directivité du dispositif qui permet de récolter les témoignages et les interprétations des interlocuteurs en respectant leurs propres cadres de références : leur langage et leurs catégories mentales » (Campenhoudt et Quivy, 2011, p.172). Cette technique de récolte de données enrichit donc pleinement mon Travail de Bachelor de par les discours enregistrés et retranscrits, la liberté de la personne interviewée à expliquer et à s'attarder sur les éléments qu'elle estime importants et qui l'ont touchée, ainsi que les informations para verbales que je peux obtenir durant l'entretien.

Pour commencer, les entretiens effectués sont de type biographique. Cette méthode permet aux personnes de parler librement de leur placement et de la manière dont elles l'ont vécu. Ainsi, je peux cerner ce que ces personnes estiment important d'expliquer, ce qui les a touchées et les écouter parler de manière authentique sans être influencées par mes interruptions.

Ensuite, les entretiens deviennent de type semi-dirigé. « Il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises » (Campenhoudt et Quivy, 2011, p.171). Je pose donc quelques « questions-guides » (Campenhoudt et Quivy, 2011, p.171) pour recentrer l'entretien sur la problématique de mon travail⁵⁵.

Aussi, les entretiens sont enregistrés, afin d'avoir toutes les informations et de pouvoir me souvenir de tous les éléments, comme les silences et les soupirs, qui peuvent m'aider à comprendre et à interpréter le discours de la personne interviewée. De plus, cette méthode me permet d'écouter la personne de manière active sans avoir à me préoccuper de prendre des notes pour me souvenir des informations émises⁵⁶.

Cependant, j'effectue également la prise de notes sur papier, afin d'y inscrire les informations détectées au travers de la communication para verbale.

En ce qui concerne le temps et l'espace, j'en ai discuté au préalable avec la personne concernée, le but étant qu'elle se sente à l'aise durant leur entretien. Le lieu et la durée de l'interview dépend donc de la personne en question et je souhaite lui laisser cette liberté dans le but de favoriser un cadre agréable et adapté à la personne interviewée.

⁵² Cf. annexe J p.89

⁵³ Luc Van Campenhoudt est Docteur en sociologie de l'Université catholique de Louvain (UCL) et professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles ainsi qu'à l'UCL

⁵⁴ Raymond Quivy est Docteur en sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (UCL) et fut professeur aux Facultés universitaires catholiques de Mons (FUCAM)

⁵⁵ Cf. annexe K p.90

⁵⁶ Cf. annexe M p.92 à 94

Pour terminer, ce que je cherche à connaître durant les entretiens est la manière dont ces personnes ont vécu leur situation en tant qu'enfant placé, savoir si d'après elles, le placement a favorisé leur bien-être et leur développement personnel et si oui, de quelle manière. De plus, je souhaite connaître la manière dont elles voient leur placement, avec du recul, en tant qu'adulte, ainsi que la manière dont le placement a pu être un facteur de résilience pour elles.

7.4. Limites et risques spécifiques à la démarche

La méthodologie expliquée ci-dessus est applicable et accessible pour différentes raisons. Tout d'abord, le fait que j'effectue ma deuxième formation pratique à l'OPE de Monthey me permet d'être en contact avec des personnes ressources, telles que les intervenants en protection de l'enfant. Ces derniers peuvent me mettre en contact avec des personnes ayant été placées en famille d'accueil durant leur enfance, ce qui crédibilise et facilite l'entrée en matière avec les personnes interviewées. Elles acceptent plus facilement et elles se sentent plus à l'aise lors de l'entretien que si je les contacte par moi-même sans intermédiaire. Aussi, le fait que je m'entretienne avec des adultes et non des mineurs est plus accessible, car je ne dois pas demander une autorisation à leurs parents.

Finalement, des personnes anciennement placées parlent plus facilement de cette période de leur vie que si elles sont en placement actuellement.

Cependant, malgré l'application aisée de cette méthodologie, il existe des limites et des risques. Bien que le placement fasse partie du passé de ces personnes, c'est un sujet intime, délicat et qui remémore certainement des souvenirs douloureux. Ceci risque de déstabiliser l'interviewé. A ce moment-là, il faut donc que je sois tolérante et compréhensive si la personne souhaite arrêter l'entretien, faire une pause ou changer de sujet. Ceci risque donc de perturber mes recherches sur le terrain. De plus, il est important que je sois attentive et que je choisisse avec pertinence les mots que j'utilise, afin de ne pas gêner la personne, qu'elle ne se sente pas jugée ou qu'elle ne se sente pas menacée dans son intimité.

7.5. Aspects éthiques de la recherche

Finalement, l'éthique suivie pendant ma recherche respecte les points suivants :

- le respect du consentement libre et de la dignité humaine ;
- le respect de la vie privée et des renseignements personnels ;
- la confidentialité, l'anonymat et l'impartialité.

Mon but est que la personne se sente bien et qu'elle ne soit pas touchée dans son intégrité. Aussi, comme écrit ci-dessus, le rythme et la durée de l'entretien dépendent de la personne interviewée. De plus, l'utilisation de noms fictifs dans mon Travail de Bachelor est justifiée et si les adultes interviewés souhaitent que certaines informations émises n'apparaissent pas dans mon travail, leur volonté est respectée. Ensuite, je reste neutre et objective dans mes propos pour ne pas influencer les réponses des personnes, mais surtout pour leur bien-être et qu'elles se sentent à l'aise. Finalement, avant de commencer l'entretien, je leur demande de bien vouloir signer un formulaire de consentement⁵⁷, afin que nous soyons en accord avec les procédures d'entretiens et surtout avec l'utilisation des informations données.

⁵⁷ Cf. annexe N p.95

8. Présentation des personnes interrogées

Avant de poursuivre avec l'analyse des données, voici une brève présentation des contextes dans lesquels les cinq personnes interrogées lors de ma recherche ont été placées.

Tableau 1: Madame A

| | |
|-------------------------------------|--|
| Sexe | Femme |
| Age lors du placement | 1 an |
| Cause du placement | Maltraitance et négligence des parents |
| Durée du placement | 17 ans |
| Age à la fin du placement | 18 ans |
| Cause de la fin du placement | Autonomie |
| Type de famille d'accueil | Pas d'autres enfants dans la famille d'accueil Un frère et deux sœurs biologiques |

Tableau 2: Madame B

| | |
|-------------------------------------|--|
| Sexe | Femme |
| Age lors du placement | 6 mois |
| Cause du placement | Incapacité de la mère à assumer l'enfant |
| Durée du placement | 20 ans |
| Age à la fin du placement | 18 ans, mais restée encore 2 ans en plus dans la famille d'accueil |
| Cause de la fin du placement | Autonomie |
| Type de famille d'accueil | Parents d'accueil divorcés A vécu avec sa mère, sa grand-mère et sa grand-tante d'accueil Pas d'autres enfants dans la famille d'accueil |

Tableau 3: Madame C

| | |
|-------------------------------------|--|
| Sexe | Femme |
| Age lors du placement | 3 mois, mais 6 mois de manière permanente |
| Cause du placement | Incapacité de la mère à assumer l'enfant |
| Durée du placement | 18 ans |
| Age à la fin du placement | 18 ans |
| Cause de la fin du placement | Autonomie |
| Type de famille d'accueil | Deux parents d'accueil âgés et paysans Trois frères d'accueil Deux demi-sœurs biologiques, mais n'a pas souhaité les connaître |

Tableau 4: Madame D

| | |
|-------------------------------------|---|
| Sexe | Femme |
| Age lors du placement | 10 ans |
| Cause du placement | Mère toxicomane |
| Durée du placement | 8 ans + revenue quelques années après sa majorité durant quelques mois |
| Age à la fin du placement | 18 ans + une période de quelques mois après sa majorité |
| Cause de la fin du placement | Autonomie |
| Type de famille d'accueil | Trois frères et sœurs d'accueil et d'autres enfants placés dans la même famille |

Tableau 5: Madame E

| | |
|-------------------------------------|--|
| Sexe | Femme |
| Age lors du placement | 16-17 ans |
| Cause du placement | Conflits avec les parents pour des raisons religieuses |
| Durée du placement | 3-4 ans |
| Age à la fin du placement | 20 ans |
| Cause de la fin du placement | Autonomie |
| Type de famille d'accueil | Trois frères et sœurs d'accueil et d'autres enfants placés Trois frères et deux sœurs biologiques |

9. Analyse concernant la première hypothèse

Pour rappel, la formulation de ma première hypothèse de recherche est :

Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli crée des liens affectifs avec ses parents d'accueil.

Afin d'effectuer l'analyse du contenu de mes données, je suis partie de cette première hypothèse et des six thèmes la concernant qui sont ressortis lors des entretiens. Pour rappel, les six thèmes traités sont : **la relation entre les parents d'accueil et l'enfant placé, l'évolution de la relation, les liens affectifs, le sentiment d'appartenance, l'impact sur l'enfant placé et la possibilité d'évoluer.**

Pour chacun des thèmes, je cite ce qui a été vécu et expliqué par les cinq personnes interviewées, en comparant et en confrontant les discours mettant en avant les différentes variables, tout en faisant des liens avec les différents concepts théoriques approfondis dans mon travail.

9.1. **Relation entre les parents d'accueil et l'enfant placé**

La famille d'accueil est un espace où l'enfant placé peut engager une relation avec un adulte et s'investir dans de nouvelles relations. (Cyrulnik et Conrath, 2010)

Madame A, Madame C et Madame E utilisent des termes positifs, comme « un vrai bonheur », « un magnifique placement » et « une enfance super » pour décrire leur placement en famille d'accueil. Toutes les trois s'estiment « très chanceuses » d'avoir vécu ce placement.

Aussi, Madame A, Madame C et Madame E définissent la relation qu'elles entretenaient avec leurs parents d'accueil comme « fusionnelle ».

« Je ne faisais rien sans mon papa. Quand il était là, j'étais comme une glue. » (Mme A)

« J'ai toujours su que je n'étais pas leur fille de sang, mais j'ai grandi comme si c'était le cas. Le sang ce n'est pas important, c'est le cœur qui l'est. » (Mme C)

« Ça a été la meilleure chose qui me soit arrivé dans la vie. De les rencontrer, ça a été le meilleur cadeau. » (Mme E)

De plus, toutes les trois m'ont expliqué avoir considéré leur famille d'accueil comme leur vraie famille.

« Ah oui, c'est ma famille. C'était pas sur le papier, mais dans le cœur, c'était ma famille. Pour moi, ce sont mes parents. C'était un peu mes piliers. » (Mme A)

« C'était vraiment ma famille. C'était vraiment papa et maman. » (Mme C)

« C'était comme des vrais parents. C'étaient les parents que j'aurais voulu avoir toute ma vie, si j'avais pu choisir. » (Mme E)

Selon Cyrulnik, les relations entre un enfant et un adulte n'étant pas son parent sont « un sentiment de filiation » (Chapon, 2014, p.43). Aussi, la recherche de Cadoret explique le fait que le rapport de filiation se construit petit à petit une fois l'enfant installé dans la famille d'accueil, car l'enfant et la famille s'habituent au fait de vivre ensemble (Chapon, 2014).

Les trois personnes citées ci-dessus semblent avoir vécu un « sentiment de filiation » avec leurs parents d'accueil et ce sentiment est la conséquence d'un placement qui s'est fait « naturellement », comme « quelque chose de normal ».

Par ailleurs, Madame C précise : « Ma maman, c'est celle qui se levait la nuit, qui me soignait, qui m'envoyait à l'école, qui faisait les devoirs. Ce n'était pas celle qui m'a mise au monde. »

Cette déclaration démontre que le placement familial est un élargissement de la parentalité par le fait de « reconnaître la spécificité de la parentalité domestique de la famille d'accueil ». (Chapon, 2014, p.48)

Quant à Madame B et Madame D, elles expliquent leur placement avec moins d'enthousiasme que les trois personnes précitées.

« J'ai été principalement élevée par ma grand-tante et ma grand-maman. Ma maman de famille d'accueil, c'est quelqu'un de très carré, de très moralisateur et j'avais une relation avec elle plutôt stricte, plus cadrée. » (Mme B)

« Des hauts et des bas, mais des bons moments. Ils n'avaient pas forcément le meilleur rôle, plutôt le rôle des méchants, surtout la maman d'accueil comme c'est elle qui s'occupait tout le temps de moi, qui était toujours là avec nous. Pour moi c'était toujours un peu la méchante. » (Mme D)

De plus, toutes les deux semblent avoir vécu un conflit de loyauté lors de leur placement.

« Tirailée entre cette mère biologique qui voulait me reprendre et cette famille d'accueil qui voulait me garder. J'ai vécu une espèce de tiraillement, une source de conflits. » (Mme B)

« C'est presque plus mes parents que mes parents biologiques, mais j'étais assez perdue, parce que je me suis retrouvée avec deux papas et deux mamans. Et c'est quelque chose que je n'ai jamais réussi à gérer. Je ne savais pas comment il fallait les appeler, je n'ai jamais su s'il fallait parler d'eux. Ça a toujours été assez compliqué pour moi de faire la distinction. Il y avait cette part de culpabilité en moi, je me sentais presque coupable. » (Mme D)

Selon Paul D. Steinhauer, la parentalité d'accueil est susceptible de devenir une « parentalité partagée », car les parents de l'enfant accueilli demeurent les parents, malgré les événements ayant causé le placement. Il pense donc le placement « sous l'angle du partage, de l'intégration de l'enfant dans la structure d'accueil et de la persistance des liens d'attachement avec ses parents d'origine ». (Chapon, 2014, p.54)

Madame B n'ayant jamais connu sa mère biologique, elle n'a pas vécu de « parentalité partagée », mais elle a, malgré tout, vécu un « tiraillement » entre sa mère biologique et sa famille d'accueil. Ceci démontre bien le fait que le conflit de loyauté ne dépend pas de la présence des deux familles, mais du comportement et des mots utilisés par la famille qui est en présence de l'enfant.

Finalement, Madame B vivait uniquement avec des figures féminines, son papa d'accueil ayant quitté la maison peu de temps après le début du placement. Cette dernière explique : « J'avais une relation très très forte avec ma grand-tante et ma grand-maman. Je les considérais comme des mamans, des confidentes. Ma mère était un petit peu l'homme de la famille, elle allait travailler, elle gagnait le salaire. »

La famille et les relations qui s'y développent permettent de construire l'identité de la personne. L'espace relationnel familial peut donc répondre ou non aux « besoins affectifs, cognitifs et sociaux des enfants » (Pourtois et Desmet, 2000, p.11).

L'expérience vécue par Madame B démontre bien le besoin d'avoir une figure maternelle et une figure paternelle, en particulier lors d'un placement où le manque de repères peut facilement se faire ressentir.

9.2. Evolution de la relation entre les parents d'accueil et l'enfant placé

D'après l'expérience des cinq femmes interviewées, l'évolution de la relation que chacune entretient avec ses parents d'accueil dépend de la relation qui a été créée lors de leur placement dans la famille d'accueil.

Madame A, Madame C, Madame D et Madame E ont toutes gardé un lien fort avec leurs parents d'accueil, même après leur placement.

« Elle m'a aussi soutenue lorsqu'il n'y avait plus rien à voir avec le placement. » (Mme A)

« Pendant les vacances, je vais manger chez eux quasi tous les jours. Les week-ends, on est presque tout le temps ensemble. Et puis si elle n'a pas de nouvelles après trois jours, elle m'appelle. Si j'ai besoin, je prends le téléphone ou je passe chez eux. » (Mme D)

« On se voit toujours, pas autant souvent que je le voudrais, parce que si je pouvais être tous les soirs chez eux pour aller parler, j'irais assez. La relation a évolué dans le sens où ils peuvent compter sur moi et moi je peux compter sur eux, comme quand j'étais chez eux. » (Mme E)

Madame C, quant à elle, m'a décrit le décès de sa mère d'accueil avec émotion, en m'expliquant qu'elle avait gardé une très bonne relation avec elle.

Les quatre femmes précitées semblent toutes avoir été placées dans une « famille à frontières ouvertes » (Sellenet, 2017, p.193). Ce type de famille ne fait aucune distinction entre les enfants de la famille et les enfants accueillis, et ce, parfois au détriment des enfants biologiques de la famille d'accueil.

Madame A était fille unique, mais elle explique : « J'ai été élevée comme leur petite fille qu'ils n'ont jamais pu avoir ». Quant à Madame C, Madame D et Madame E, elles ont été placées dans une famille ayant des enfants biologiques.

« Le garçon du milieu était le plus attaché à maman et il y a eu quelques fois un peu de jalousie. » (Mme C)

« Au niveau des activités, on faisait tout pareil. Elle n'a jamais fait de différence. » (Mme D)

« On est vraiment comme leurs enfants. Ils disent toujours que si un jour ils meurent, on est sur le faire-part, décrit comme enfant. » (Mme E)

Ces dernières semblent donc toutes avoir été placées dans une « famille à frontières ouvertes », placement qu'elles ont considéré comme positif et qui leur a permis de garder une bonne relation avec leurs parents d'accueil.

Quant à Madame B, elle exprime une toute autre opinion concernant l'évolution de la relation qu'elle entretient avec sa famille d'accueil. Elle m'a confié : « Je suis partie assez rapidement de la maison. J'étais contente de partir pour fuir un peu ma mère d'accueil. On se voit, mais je n'ai pas un plaisir immense. Maintenant, c'est comme si elle voulait rattraper le temps perdu en voulant être plus affectueuse, plus maternelle, mais je n'arrive pas à l'accepter ».

Au travers de ces explications, on comprend que Madame B a été placée dans une « famille à noyau solide » (Sellenet, 2017, p.193). Ce type de famille ouvre sa maison, mais pas sa famille. Ces familles sont défensives, car les affects liés à l'accueil ne sont ni reconnus, ni verbalisés.

Selon l'expérience de Madame B, le fait d'être placé dans une « famille à noyau solide » rend le placement compliqué et conflictuel, avec des lacunes pour l'enfant au niveau du soutien affectif.

9.3. Liens affectifs entre les parents d'accueil et l'enfant placé

Une des missions des familles d'accueil est d'offrir une stabilité affective à l'enfant placé. La constitution d'une relation affective permet de traiter la souffrance due à la séparation et de favoriser le bon développement psychique et affectif de l'enfant. L'affectivité de la famille d'accueil facilite la résilience chez l'enfant. (Allard, 2007)

Aussi, certains enfants placés construisent avec leur famille d'accueil des liens affectifs qui peuvent être semblables au lien parent-enfant. Le processus d'attachement est donc une interaction de base qui permet à l'enfant de s'adapter pour combler ses besoins de proximité, de sécurité et de protection. (Carignan, Moreau et Malo, 2009)

Les données précitées semblent s'appliquer à Madame A, Madame D et Madame E qui expliquent avoir créé des liens affectifs avec leurs parents d'accueil.

« Ils ont très bien su me chérir. J'avais des câlins, j'avais de l'affection, j'avais de l'amour dans ma famille. » (Mme A)

« J'ai besoin d'affection, mais à dose homéopathique, et mes parents d'accueil respectaient ça. Je n'avais pas du tout de manque à ce niveau-là. Des fois, il y en avait même trop. » (Mme D)

« Mon papa d'accueil était vraiment très tendre, très doux, très affectif, et c'était ça que j'avais besoin. Après peu de temps, il m'a dit « je t'aime » comme on voudrait entendre. Ma maman d'accueil a ce côté affectif, différent, mais qui est aussi bien, aussi plaisant. » (Mme E)

L'expérience vécue par les trois femmes précitées confirme la théorie de différents auteurs qui ont écrit qu'en cas de défaillance relationnelle parentale, une autre personne peut permettre à l'enfant de construire un « attachement sûr ». Aussi, d'après les travaux de Michael Rutter, les liens noués par après peuvent compenser ou suppléer les premières relations qui n'ont pas été sécurisantes. (Anaut, 2015)

Quant à Madame B, elle m'a expliqué avoir reçu de l'affection, mais pas de la personne dont elle en attendait. Elle dit : « L'amour et l'affection étaient essentiellement donnés par ma grand-mère et ma grand-tante. Il y avait des liens vraiment formidables, vraiment très très forts. Il y avait cette complicité, une espèce de symbiose qu'il n'y avait pas du tout avec ma maman d'accueil. Pour elle, aimer c'est donner une bonne éducation, un bon métier. Elle n'était pas démonstrative. Ce qui était quand même déficient, c'était ce côté affectueux, ce côté qui fait qu'on se construit aussi. »

L'expérience vécue par Madame B confirme la théorie disant qu'un des processus éducatif nécessaire pour atteindre un style éducatif compatible avec une parentalité saine et sécurisée est « l'affection » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.94). Cette théorie explique que pour pouvoir éduquer un enfant, il est important de commencer par créer une relation et un lien affectif avec lui.

Selon les dires de Madame B, il semble que cette dernière n'a pas pu créer de liens affectifs avec sa maman d'accueil, ce qui a été, selon elle, « déficient dans la construction d'elle-même ».

Finalement, Madame C m'a confié ne pas avoir reçu de l'affection de la part de ses parents d'accueil. Elle dit : « Maman était douce dans sa voix, tout en gardant les mains chez elle. Il y a des jours où le manque du touché m'embêtait. L'affection et l'empathie, il n'y en avait pas. Ma fois, je pleurais un coup et puis ça passait. Ça ne m'a jamais rendue malheureuse, mais moi, à mes enfants, je leur dis 50 fois par jour. Je voulais prouver que ce n'est pas parce qu'on n'a pas reçu quelque chose, qu'on ne peut pas le donner. Ça c'est faux, archi faux. »

L'expérience vécue par Madame C démontre que l'enfant n'a pas forcément besoin d'un « lien affectif sécurisé et continu » pour lui permettre de s'attacher à sa famille, de tisser des liens avec les personnes qui l'entourent et de se sentir intégré dans une communauté d'êtres humains. Ses dires contredisent également le fait que l'enfant doit recevoir de l'affection pour pouvoir également en témoigner aux autres et donc rentrer dans « des dynamiques sociales de réciprocité ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.67)

Selon les expériences vécues par mon échantillon, les liens affectifs existants ou inexistantes entre les parents d'accueil et l'enfant placé ne sont donc pas dépendants d'une bonne ou d'une moins bonne relation entre eux, et ils ne semblent pas indispensables pour tous.

9.4. Sentiment d'appartenance chez l'enfant placé

Le « besoin d'acceptation » est un besoin à prendre en compte pour le bon développement de l'enfant. Ce besoin est satisfait si l'enfant reçoit des gestes et des mots qui le reconnaissent et qui viennent des personnes qui l'entourent. Ceci donne une place à l'enfant, ce qui provoque chez lui un sentiment d'acceptation. (Barudy et Dantagnan, 2007, p.70)

Madame A et Madame E expriment toutes deux un sentiment d'appartenance et d'acceptation au travers de leur placement.

« Ils me disaient : « Pour nous, t'es un don du ciel ». J'ai toujours pu aller faire les choses que les autres ont faites. Ils m'ont toujours prise partout avec eux. J'étais la petite poupée, j'étais la gâtationne. » (Mme A)

« Il a fallu donner ma confiance. Je devais savoir si je pouvais compter sur eux, et quand je disais quelque chose, c'est toujours resté entre quatre murs. Il a fallu que je les teste si je pouvais leur faire confiance, savoir s'ils n'allaient pas m'abandonner au premier passage. Et ils ont réussi le test. » (Mme E)

Lors d'un placement, l'enfant a besoin de temps pour s'adapter à de nouvelles conditions de vie et s'organiser un univers d'appartenance. Ceci représente donc un facteur de risque pour le développement social et personnel, ainsi que pour la construction de l'identité de l'enfant. Cependant, malgré le taux élevé de difficultés pour les jeunes en situation de placement, certains montrent des améliorations durant le placement, parce que leurs besoins sont mieux satisfaits qu'auparavant (Carignan, Moreau et Malo, 2009).

Cette théorie est confirmée par ce qu'a vécu Madame E. Cette dernière explique qu'elle a eu besoin de temps pour faire confiance à ses parents d'accueil, mais une fois cette confiance accordée, elle s'est sentie « encore plus en famille que dans sa famille biologique ».

Quant à Madame B, Madame C et Madame D, elles expriment un sentiment d'appartenance au sein de leur famille d'accueil, mais pas dans leur village.

« Je ne me suis jamais tellement sentie intégrée. Ces soucis de reconnaissance, les opinions des gens et les situations qui ont été difficiles à vivre. Les premières années, je souffrais à l'école parce qu'on nous demandait de nous lever et de dire la filiation « fille de, fils de ». C'était des moments insoutenables, parce que j'étais B, mais placée dans la famille Z. » (Mme B)

« Elle ne s'appelle pas comme moi, ça m'a un peu gênée, mais je n'avais pas envie de parler de ça, du fait que je n'avais pas le même nom que mes parents d'accueil. » (Mme C)

« Tout le commérage, je l'ai vécu très très mal. Ils disaient : « C'est la fille de la toxico ». Je sentais ce regard sur moi et j'entendais tout ce qu'on disait sur moi. Je me focalisais vraiment que sur ça, c'était très désagréable pour moi, c'était pas possible. » (Mme D)

Les trois femmes précitées semblent évoquer le même type de malaise. Madame B et Madame C évoquent une souffrance due au fait de ne pas porter le même nom que leurs parents d'accueil. Il est donc important de relever qu'il existe trois éléments significatifs dans le discours de l'enfant pour déterminer l'inscription de l'enfant dans la famille d'accueil. « L'appellation » (Chapon, 2014, p.146) en est un, ce qui démontre la fragilité du sentiment d'appartenance chez les deux femmes précitées.

Quant à Madame D, elle met en avant sa souffrance due aux « commérages et critiques » la concernant. Ceci démontre également un manque au niveau du sentiment d'appartenance et de son insertion.

9.5. Impact de la relation avec les parents d'accueil sur l'enfant placé

L'attachement et la résilience reposent sur les mêmes observations. La résilience « permet à ceux qui ont bénéficié d'un attachement sécure, mais qui, par la suite, ont subi un traumatisme dans cette agonie psychique, de retrouver quelques flammèches d'existence. (...) On ne peut parler de résilience que s'il y a eu un traumatisme suivi de la reprise d'un type de développement, une déchirure raccommodée. » (Allard, 2007, p.66)

Madame A, Madame D et Madame E ont subi un traumatisme au travers de certaines expériences vécues avant leur placement en famille d'accueil. Elles semblent, cependant, avoir vécu une résilience au travers de la relation qu'elles entretenaient avec leurs parents d'accueil et des liens créés avec ces derniers.

Ces trois femmes décrivent de manière positive l'impact que le placement et la relation qu'elles entretenaient avec leurs parents d'accueil ont eu sur elles.

« J'ai vécu normalement et très bien, parce que je suis là, puisque je suis construite. J'ai grandi. Ils m'ont apporté la plénitude. » (Mme A)

« J'ai commencé à m'affirmer de plus en plus, à être plus indépendante, plus directe. Je ne me suis plus laissé faire. L'affirmation de soi est la meilleure chose que j'ai apprise. J'étais très timide et renfermée, mais j'ai montré que j'étais devenue plus forte. Je pense que mon caractère a changé. Je pense que j'ai énormément évolué. J'ai appris à pardonner, à prendre du recul. J'ai gagné en indépendance et en dialogue. » (Mme E)

« Avant, j'étais un petit garçon manqué. La douche, c'était deux fois par semaine. Maintenant, on s'habille autrement, on ne met plus de trainings, on se coiffe, on se lave tous les jours. Ces changements ont été positifs. Il y avait nettement moins d'absence à l'école. J'étais passée d'une moyenne catastrophique à une bonne moyenne. On était juste tranquille. De pouvoir grandir, être tranquille, de ne pas avoir toute l'agitation, l'agressivité et l'alcool, et vivre ma vie sans avoir tout le néfaste autour de la famille, de pouvoir dormir, pouvoir manger, les trucs basiques, la vie. » (Mme D)

L'expérience vécue par Madame D confirme la théorie disant que le quotidien de la famille d'accueil permet de transmettre des valeurs et des ambitions aux enfants, tout en espérant qu'elles prennent durablement et profondément sens pour lui. L'enfant se répare en revivant, mais de manière différente, les moments du quotidien qui l'ont détruit. (Coun, 2010)

Aussi, les dynamiques sociales qui offrent l'affection et le moyen de donner un sens aux expériences vécues sont la source de la résilience (Barudy et Dantagnan, 2007). Comme expliqué dans le point 9.3 de mon analyse, les trois personnes précitées ont toutes reçu de l'affection de leurs parents d'accueil. La théorie expliquée ci-dessus est donc confirmée.

Quant à Madame B et Madame C, toutes deux ont été placées en famille d'accueil alors qu'elles étaient bébé. Elles n'ont donc pas vécu de traumatisme avant leur placement, mais elles expliquent, malgré tout, l'impact, que le placement et la relation qu'elles entretenaient avec leurs parents d'accueil ont eu sur elles, de manière différente.

« J'avais toujours l'impression d'être entre deux chaises, d'un côté cette douceur, cet amour de ma grand-tante, de l'autre ce côté militaire, dictatorial de ma maman d'accueil. La grande peur d'être jugée et de subir son regard très critique et moralisateur. J'ai l'impression que c'est encore un grand chantier avec une peine à prendre des décisions, à prendre du recul. La tyrannie de cette mère. J'ai facilement été tirée vers le bas par cette pression. » (Mme B)

« Une école de vie. J'ai été élevée sévèrement, mais de manière juste. » (Mme C)

Ces deux femmes n'ont pas reçu d'affection au travers de la relation qu'elles entretenaient avec leurs parents d'accueil, mais Madame C explique l'avoir bien vécu, tandis que Madame B décrit des conséquences négatives.

9.6. Possibilité pour l'enfant placé d'évoluer dans sa vie

La présence d'un adulte significatif est nécessaire lorsque les parents sont inadéquats et influencent négativement le développement de l'enfant. Ces adultes significatifs sont appelés « tuteurs de résilience », car ils apportent un soutien affectif aux enfants, compensent les carences et « permettent l'élaboration de la souffrance des enfants ». Une famille d'accueil peut occuper la place de cet adulte significatif appelé autrement « tuteur de résilience ». (Barudy et Dantagnan, 2007, p.54-55)

Grâce à la relation et aux liens affectifs créés avec leurs parents d'accueil, Madame A, Madame D et Madame E expliquent une évolution positive dans leur vie.

« J'ai pu me marier, construire une famille. J'ai eu ma famille à moi, j'ai mes enfants qui sont très attachés à moi. » (Mme A)

« Sans le placement, je n'aurais pas fait de CFC et je ne suis pas sûre que j'aurais fini l'école. Je serais peut-être devenue asociale. » (Mme D)

« Je suis épanouie. J'ai fait une première formation, j'ai commencé à travailler et j'ai repris une formation. Si je suis maman un jour, j'aimerais être aussi bien qu'eux, et peut-être faire famille d'accueil, accueillir des enfants si j'en ai pas et que certains sont dans le besoin. » (Mme E).

Ces dernières semblent donc avoir eu des parents d'accueil qui étaient des « tuteurs de résilience ».

Madame D précise, cependant : « Je déteste les Noël où on est 40 à table, parce que pour moi ce n'est pas ça une famille. Ça reflète ce que je n'ai pas eu. J'ai détesté ces moments. » Pour rappel, Madame D a vécu une souffrance au niveau du sentiment d'appartenance en vivant de nombreux commérages et critiques de la part des personnes de son village. Ceci démontre que malgré la présence de « tuteurs de résilience », l'enfant peut vivre des lacunes dans sa résilience, dû à des facteurs externes tels qu'un manque au niveau du sentiment d'appartenance.

Quant à Madame C, elle n'a pas reçu d'affection de la part de ses parents d'accueil, mais elle exprime, malgré tout, une évolution positive dans sa vie. Elle m'a confié : « Moi j'aurais pu finir prostituée, alcoolique, droguée. Heureusement, j'ai été cadrée. » Ses parents d'accueil ont donc également été des « tuteurs de résilience », même s'ils ne lui ont pas apporté d'affection durant son placement. Ceci démontre que des parents d'accueil peuvent être « tuteurs de résilience », même s'ils ne créent pas de liens affectifs avec l'enfant placé.

Madame B, quant à elle, explique : « Moi ce que je retiens particulièrement, c'est de ne jamais satisfaire ma mère d'accueil. J'ai toujours hésité quand il fallait faire des choix. Et de me construire, ça a été compliqué et je ne suis pas encore construite. Je pense être devenue quelqu'un de très émotif et de méfiant. » Pour rappel, Madame B estime ne pas avoir eu une bonne relation avec sa mère d'accueil et ne l'a toujours pas aujourd'hui. Elle n'a pas reçu d'affection de sa part et elle a ressenti une souffrance de ne pas porter le même nom que sa famille d'accueil. Cette situation a engendré un manque au niveau de son sentiment d'appartenance. J'é mets donc l'hypothèse, que tous ces éléments réunis engendrent une difficulté dans l'évolution de l'enfant placé dans sa vie, comme le démontre l'expérience vécue par Madame B.

10. Synthèse de l'analyse concernant la première hypothèse

Suite à l'analyse et la description des six thèmes concernant la première hypothèse de recherche qui est, pour rappel : « Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli crée des liens affectifs avec ses parents d'accueil », voici une synthèse, sous la forme d'un tableau, permettant de comprendre si cette première hypothèse est confirmée ou réfutée.

Tableau 6: Synthèse concernant la première hypothèse

| | Madame A | Madame B | Madame C | Madame D | Madame E |
|--|---|--|--|---|--------------------------------------|
| Bonne relation avec les parents d'accueil | OUI | NON Avec conflit de loyauté | OUI | OUI Avec conflit de loyauté | OUI |
| Bonne évolution de la relation avec les parents d'accueil | OUI Famille à frontières ouvertes | NON Famille à noyau solide | OUI Famille à frontières ouvertes | OUI Famille à frontières ouvertes | OUI Famille à frontières ouvertes |
| Liens affectifs présents entre les parents d'accueil et l'enfant placé | OUI | NON Pas de la part de sa maman d'accueil → manque | NON Mais a pu en créer avec ses propres enfants → pas de manque | OUI | OUI |
| Sentiment d'appartenance présent chez l'enfant placé | OUI | NON Souffrance à cause du nom | NON Souffrance à cause du nom | NON Souffrance à cause des commérages | OUI |
| Impact positif sur l'enfant placé | OUI | NON | OUI Même sans affection | OUI | OUI |
| Evolution de l'enfant placé | OUI | NON | OUI Même sans affection | OUI Mais lacune à cause de l'appartenance | OUI |
| Résilience ? | OUI | NON Pas de traumatisme et relation inadéquate | NON Pas de traumatisme | OUI Mais avec des lacunes | OUI |
| Précisions | Evénement traumatisant avant le placement | Aucun souvenir avant le placement, donc pas de traumatisme | | Même famille d'accueil et événement traumatisant avant le placement | |

11. Analyse concernant la deuxième hypothèse

Pour rappel, la formulation de ma deuxième hypothèse de recherche est :

Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli est soutenu par ses parents d'accueil.

Afin d'effectuer l'analyse du contenu de mes données, je suis partie de cette deuxième hypothèse et des huit thèmes la concernant qui sont ressortis lors des entretiens. Pour rappel, les huit thèmes traités sont : **le soutien apporté par les parents d'accueil à l'enfant placé, la sécurité et la protection, le cadre et la structure, la communication, l'aide, le sentiment de compétence, l'impact sur l'enfant placé et la possibilité d'évoluer.**

Pour chacun des thèmes, je cite ce qui a été vécu et expliqué par les cinq personnes interviewées, en comparant et en confrontant les discours mettant en avant les différentes variables, tout en faisant des liens avec les différents concepts théoriques approfondis dans mon travail.

11.1. Soutien apporté par les parents d'accueil à l'enfant placé

Un des processus éducatif à prendre en considération pour atteindre un style éducatif compatible avec une parentalité saine et sécuritaire est « le soutien aux processus de développement et aux exigences liées à la croissance » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.94-95). Les adultes significatifs compétents comme des parents d'accueil stimulent les enfants pour qu'ils puissent grandir et se développer. Pour se faire, ils les soutiennent et leurs offrent des défis dans le but de stimuler les réussites des enfants qui seront reconnues et récompensées.

Les cinq femmes de mon échantillon expliquent toutes avoir été soutenues par leurs parents d'accueil. Toutefois, les soutiens ne sont pas exprimés de la même manière. Madame A, Madame D et Madame E expliquent un soutien de manière générale.

« Elle m'a toujours soutenue et elle m'a aussi soutenue financièrement. Elle était là, comme une mère qui soutient ses enfants. Elle m'a soutenue, comme si j'étais sa fille. J'ai tout appris avec mes parents d'accueil, le partage, la vie. On m'a toujours surveillée, on m'a toujours appris à dialoguer. Ils avaient du temps pour moi. » (Mme A)

« Ils étaient toujours derrière moi, mais dans le bon sens. Ils ont toujours été là, que ce soit au niveau scolaire, professionnel, ou pour les loisirs. » (Mme D)

« Ils m'ont énormément soutenue, ils étaient derrière moi. Elle est là pour moi et me dit souvent : « De toute façon, je suis à 100% derrière toi, quoi que tu dises, quoi que tu fasses, je serai toujours derrière toi ». Je peux compter sur elle. Ils étaient là tout le temps. » (Mme E)

Quant à Madame B et Madame C, elles parlent d'un soutien spécifiquement axé sur les besoins physiologiques, sur l'école et sur la réussite.

« Le soutien je l'avais. On a essayé de me donner le maximum de chance pour réussir, c'était très axé sur l'école. Il fallait que j'étudie, il fallait que je travaille. Ma mère d'accueil a tout fait pour que je puisse faire des études et être indépendante. Par contre, je n'ai pas eu de soutien dans ma construction, dans mon affirmation de moi, dans ce que je suis réellement et ce que je ressens ». (Mme B)

« Ils m'ont toujours soutenue. J'ai eu à manger, j'ai eu à boire, j'ai eu des habits « nickels ». Ils venaient aux réunions scolaires, ils me donnaient de l'argent de poche. Mais ma maman a fait avec les moyens qu'elle avait, elle a fait ce qu'elle a pu et ne pouvait pas faire plus que tant.

J'ai tout appris avec ma belle-sœur et c'est mon frère aîné qui a pris le relais en remplaçant un peu mon papa. » (Mme C)

Ces dires démontrent la théorie disant que le placement familial sert à continuer à procurer un environnement social à l'enfant dans lequel il bénéficie de ressources diversifiées (David, 1989). L'enfant peut donc recevoir un soutien de la part de ses parents d'accueil, mais si ce dernier est déficient dans certains domaines, l'enfant placé peut également le trouver au travers d'autres relations, comme celles entretenues avec des frères et sœurs par exemple.

11.2. Sécurité et protection apportées par les parents d'accueil à l'enfant placé

« Le bien-être des enfants est la finalité de tout modèle préventif de la maltraitance » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.51). Les expériences de bientraitance vécues durant l'enfance permettent de se développer dans des conditions favorisant une bonne santé mentale et physique. De plus, une enfance vécue dans une dynamique familiale bientraitante est liée à l'apparition de la résilience. (Barudy et Dantagnan, 2007)

Les cinq femmes interviewées pour ma recherche expliquent avoir vécu en sécurité lors de leur placement et s'être senties protégées par leurs parents d'accueil. Elles ont donc vécu dans un climat bientraitant. Madame A, Madame C, Madame D et Madame E décrivent cette expérience de manière positive, tandis que Madame B met en avant certains côtés négatifs.

« Presque surprotecteurs. Ils ont très bien su me reprendre, me faire oublier ce qui s'était passé. C'est comme si j'étais retournée dans mon petit cocon, dans mon petit monde. Je sens que je suis retournée dans la sécurité. On m'a protégée. » (Mme A)

« Sécurité alors absolue. Ils regardaient tout le temps à la fenêtre quand je rentrais. Papa venait me chercher au bord de la route quand il commençait à faire un peu nuit pour être sûr que je rentre bien. » (Mme C)

« J'avais mon espace chez mes parents d'accueil. Si ça n'allait pas, je savais que je pouvais aller dans la chambre et on me laissait tranquille. C'est chacun notre espace et puis chacun respectait ça. » (Mme D)

« La sécurité, ils pouvaient me l'apporter à 100%. J'étais protégée à 100%. Ils disaient : « Si t'as besoin de quoi que ce soit, tu nous appelles, même si c'est 2h du matin, on vient te chercher, tu peux compter à 100% sur nous. » (Mme E)

Quant à Madame B, elle explique : « J'étais en sécurité parce que c'était tellement bien cadré, bien orchestré. Mais j'ai été élevée dans la méfiance et dans la prudence. Je devais faire attention à ce que je faisais, à ce que je disais, ne pas faire confiance. On m'a mise dans un cocon pour me protéger, mais à l'excès parfois, ce qui peut être handicapant. Des fois, j'avais le sentiment que tout le monde me voulait, et puis qu'il faut être prudent, méfiant, il faut faire attention, attention aux autres. »

Les facteurs de protection ont un impact important et peuvent modifier la manière dont un enfant se développe. Certains aspects contextuels peuvent renforcer le risque traumatique et accentuer les conséquences, alors que d'autres aident la personne, atténuent le risque et la protègent des séquelles des traumatismes. (Anaut, 2015)

Selon l'expérience vécue par Madame B, la protection apportée par sa famille d'accueil a eu un « effet handicapant » sur elle. Elle est devenue très « prudente et méfiante ». Ceci démontre que la protection doit être apportée de manière adéquate, à savoir selon les besoins de l'enfant, pour qu'elle n'ait pas l'effet inverse sur ce dernier.

11.3. Cadre et structure apportés par les parents d'accueil à l'enfant placé

« Le contrôle » est un processus éducatif à prendre en considération pour atteindre un style éducatif compatible avec une parentalité saine et sécuritaire. L'éducation permet aux enfants de savoir moduler leurs émotions et leurs comportements. Les adultes compétents peuvent leur apprendre à contrôler l'impulsivité de leurs comportements. Le contrôle externe, c'est-à-dire la « discipline » doit être faite avant que le contrôle interne puisse se produire. Une parentalité compétente exerce la « discipline » au travers de discussions et de réflexions sur les expériences émotionnelles, la manière de les contrôler et sur les conséquences des éventuelles transgressions. (Barudy et Dantagnan, 2007, p.95)

Madame A décrit le cadre posé par ses parents d'accueil comme quelque chose de « normal ». Elle explique : « J'avais tout ce que je voulais, pour autant que j'étais sage et que je travaillais à l'école. Je pense que j'avais les mêmes règles que des enfants normaux. La règle principale c'était : « ne pas être en retard », sinon j'étais punie. »

Madame C et Madame D expliquent, de leur côté, avoir également ressenti un cadre et des règles dans l'éducation apportée par leurs parents d'accueil, et elles décrivent cette structure comme quelque chose de positif.

« J'étais bien cadrée. J'étais punie et j'étais récompensée selon ce que je faisais. Moi je pense que c'est ça qui m'a sauvée. À l'époque, je me disais : « mais c'est quand même pas possible ». Avec le recul, je me dis que c'était une école de vie. » (Mme C)

« Ils ont été durs et ça a été compliqué, mais sans ce cadre-là, je ne pense pas que j'aurais pu m'en sortir. Ça a été très positif. Il y avait plein d'horaires à respecter et j'ai testé toutes les limites. Mais il y avait des conséquences à tirer après. J'avais un cadre qui était plus strict que le troisième garçon. Lui avait plus de liberté que moi et puis c'était quelque chose que j'avais beaucoup de peine à comprendre. » (Mme D)

Quant à Madame B, elle explique le cadre posé de manière négative. Elle raconte : « Quand je suis devenue adolescente, les sorties, ça n'était pas possible. Je reconnais bien qu'il faut un cadre, mais là c'était une prison. Ma profession n'a pas été mon choix premier. »

Finalement, Madame E explique ne pas avoir ressenti de cadre dans sa famille d'accueil, ayant vécu des règles très strictes dans sa famille biologique. Elle dit : « Il n'y avait pas de cadre strict comparé à ma famille biologique. Ça a été vraiment un chamboulement. J'avais l'habitude d'avoir des règles très sévères et là, on n'avait pas besoin de mentir. Avoir tout d'un coup une liberté, j'en ai profité, mais sans en abuser. Ils s'adaptaient à chaque enfant, il n'y avait pas de réelle base. »

La « structuration » fait partie des besoins sociaux de l'enfant. Les familles « bientraitantes » inculquent les obligations et les devoirs à leurs enfants, ce qui encourage l'autonomie tout en respectant les règles (Barudy et Dantagnan, 2007, p.76). Les personnes interviewées expliquent avoir toutes dû respecter des règles. Cependant, ces dernières dépendent autant des parents que des enfants. Par exemple, Madame D et Madame E qui ont été placées dans la même famille d'accueil ne décrivent pas le cadre de la même manière. La première explique un cadre « dur », et la deuxième dit qu'elle avait beaucoup de « liberté ». Ceci démontre bien que les parents adaptent les règles selon les besoins de l'enfant, mais aussi, que l'enfant peut percevoir et vivre les choses de manière différente. Dans cette situation, par exemple, Madame D n'avait aucune règle de la part de sa famille biologique, tandis que Madame E avait des règles très strictes.

11.4. Communication entre les parents d'accueil et l'enfant placé

« La communication » est un processus éducatif à prendre en considération pour atteindre un style éducatif compatible avec une parentalité saine et sécurisée. Lorsque les adultes communiquent avec les enfants tout en s'écoutant, se respectant et en faisant preuve d'empathie, le domaine éducatif est « bienveillant ». Une hiérarchie de compétences doit tout de même être respectée pour que l'éducation puisse se faire. (Barudy et Dantagnan, 2007, p.95)

Madame A et Madame E ont vécu une communication bien présente avec leurs parents d'accueil.

« Une communication normale. Il n'y avait pas de tabou entre nous. Au village, il n'y avait vraiment pas de tabou. Je n'en ai jamais ressenti. Mon papa me disait toujours : « Si tu as quelque chose à dire, dis-le ». Oui j'ai été comprise. » (Mme A)

« Je discutais beaucoup avec ma maman d'accueil. Mes parents d'accueil étaient très à l'écoute. On parlait souvent de mon vécu pour arriver à extérioriser les blessures et ça a été génial. Je pouvais leur dire mon ressenti et comment j'allais. Je pouvais parler sans que je sois jugée. Ça se passait vraiment naturellement, ça a été mes meilleures séances de psychologie. Beaucoup de dialogue et de communication. » (Mme E)

Quant à Madame D, elle dit avoir eu un soutien au niveau de la communication, mais elle m'a confié qu'elle n'en avait pas besoin. Elle dit : « Quand on pose des questions, ma mère d'accueil prend le temps de répondre. Elle essayait de le faire de manière fluide, mais c'était pas mon fort. Je ne voulais pas répondre et elle savait quand ça n'allait pas, alors elle creusait. S'il y avait besoin de parler, généralement il fallait venir me chercher. »

Finalement, Madame B et Madame C expliquent qu'elles n'ont pas bénéficié d'un soutien au niveau de la communication avec leurs parents d'accueil.

« Avec ma grand-tante, je me sentais bien, je pouvais tout lui dire, alors qu'avec ma mère, je n'en avait pas envie. Je sentais toujours son regard pesant et critique. Elle ne me donnait pas envie de me confier, d'échanger avec elle, parce que je ne me sentais pas bien. Elle voulait savoir comment se passait l'école, mes résultats. Elle me disait des phrases assez assassines et des remarques. Elle ne mesurait pas ce qu'elle pouvait me dire. » (Mme B)

« On parlait de tout ce qui se passait durant la journée, mais on n'est jamais rentré dans une confiance avec ma maman. Écouter, comprendre, c'était à moi de gérer jusqu'où je pouvais parler de mes soucis. Je pouvais parler et quand je commençais à les ennuyer, ils me disaient d'aller un moment dans ma chambre. » (Mme C)

« La communication » est un des besoins sociaux de l'enfant. Elle permet à l'enfant de faire partie du système social. De cette manière, l'enfant peut se situer dans son contexte de vie et connaître sa place au sein d'un groupe. Il a besoin d'être écouté et compris et il faut aussi lui offrir des moments de discussion, de réflexion et d'expression, afin qu'il se sente soutenu au travers de ses expériences et dans son développement (Barudy et Dantagnan, 2007, p.95).

Madame B et Madame C n'ont pas reçu de soutien au niveau de la communication avec leurs parents d'accueil. La première explique avoir ressenti un manque à ce niveau-là, ce qui confirme la théorie citée ci-dessus, alors que Madame C m'a confié de pas avoir souffert de ce manque. Ceci démontre bien que les besoins varient d'un enfant à l'autre et que cette théorie ne s'applique pas à tous les enfants placés en famille d'accueil.

11.5. Aide apportée par les parents d'accueil à l'enfant placé

Pour exercer une parentalité saine, la parentalité apparaît dans « l'exercice », « l'expérience » et « la pratique ». Ce dernier axe s'intègre dans du concret, dans la réalité, dans ce qui est objectivement observable. Cet axe peut également être exercé par un parent d'accueil. (Allard, 2007, p.74-75-76)

Les cinq personnes interviewées pour ma recherche expliquent toutes avoir été aidées par leurs parents d'accueil, ce qui correspond à l'axe précité. Elles décrivent, cependant, l'aide reçue de manière différente les unes des autres.

Madame A, Madame D et Madame E m'ont confié avoir été aidées par leurs parents d'accueil à tous les niveaux.

« Ma maman d'accueil m'a aidée autant financièrement, qu'avec de l'amour. Elle m'a soignée. Ils m'ont aidée pour tout ! » (Mme A)

« J'ai été aidée tout le temps, pour tout, aussi bien pour le côté administratif que pour le suivi scolaire. C'était aussi plus agréable d'aller à l'école. Ma mère d'accueil a réussi à plus ou moins convaincre mon patron de l'époque de me laisser une chance. » (Mme D)

« J'ai toujours été aidée. Ils ont toujours été là. Ils m'ont aidée à m'épanouir, à m'affirmer, à me débrouiller seule pour les paiements et les factures, et si j'avais besoin de quelque chose, je pouvais toujours compter sur ma maman d'accueil. Ça m'a aidée à apprendre et à me développer. » (Mme E)

Quant à Madame B, elle m'a expliqué avoir ressenti de l'aide particulièrement au niveau de ses études, mais, selon elle, de manière extrême. Elle dit : « Elle m'a aidée dans les tâches scolaires, oh mon dieu oui, parce qu'il fallait vraiment réussir. Forcément, elle m'a consacré beaucoup de temps à ce niveau-là, presque exagérément. L'été, les bouquins étaient déjà achetés et je devais faire un programme, une pression dictatoriale. J'ai appris à skier, mais tout pouvait, de toute façon, être source de conflits. »

Finalement, Madame C explique avoir été aidée par ses parents d'accueil. Elle met en avant également l'aide de son entourage, comme elle l'a fait en parlant du soutien qu'elle recevait. Elle dit : « Quand j'étais malade, ils m'écrivaient un mot pour que je n'aille pas à l'école. Quand j'avais mes règles, je disais à maman de me faire quelque chose, parce que je ne voulais pas aller à la gym. Sinon, c'est ma belle-sœur qui a été une ressource pour moi. »

Il est important de rappeler qu'au niveau de l'axe de « la pratique », la famille d'accueil se positionne comme « une suppléance maximale » (Allard, 2007, p.153). Pour Madame D et Madame E, placées durant leur adolescence et ayant gardé contact avec leurs parents biologiques, nous parlons plus de « suppléance ». Par contre, pour Madame A, Madame B et Madame C qui n'ont jamais été en contact avec leurs parents biologiques, ou du moins pas de manière régulière, nous parlons de « substitution », notion plus adéquate qui « désigne le remplacement, le fait de prendre la place d'un autre » (Chapon, 2014, p.160). Il est, cependant, compliqué de comprendre si une suppléance ou une substitution totale est favorable ou non au bon développement de l'enfant. Ceci dépend de nombreuses variables et ne peut donc pas être analysé au travers de ce travail de recherche.

11.6. Sentiment de compétence chez l'enfant placé

Selon Robbie Gilligan, le développement du fonctionnement résilient d'une personne se construit sur la base d'un « tripode » constitué de trois piliers de construction de la résilience. L'un des piliers est le « sentiment de sa propre efficacité ». Le style de parentalité peut avoir une influence chez l'enfant sur le développement de la conscience de son contrôle interne ou de sa compétence à atteindre les objectifs fixés. La manière d'agir des parents permet à l'enfant de soit prendre conscience de ses capacités à agir sur son environnement, soit lui faire croire qu'il est dépendant de son environnement et qu'il ne possède donc aucune autonomie. (Anaut, 2015, p.76-77-78)

L'expérience vécue par Madame A, Madame C, Madame D et Madame E confirme la théorie précitée. Elles ont toutes été influencées positivement et disent avoir pris conscience de leurs capacités grâce à l'attitude de leurs parents d'accueil.

« J'ai une bonne estime de moi-même, parce que s'ils ne m'avaient pas appris tout ce qu'ils m'ont appris, et donné tout ce qu'ils m'ont donné, je ne ferais pas « famille d'accueil ». J'ai beaucoup de force. Ils m'ont appris à être fière de moi. Ils m'ont toujours dit : « Si t'as envie de le faire, fais-le, de toute façon tu vas y arriver, t'en es capable, tu peux le faire. » (Mme A)

« Je me dis qu'ils m'aiment, que je suis appréciée, ce qui m'a poussée à m'apprécier. Ça m'a rendue forte. Ils me félicitaient et ils me valorisaient. » (Mme C)

« Je n'ai pas le choix d'avoir une bonne estime de moi-même. Il n'y avait rien d'autre qui était possible. Ma maman d'accueil me le disait et elle me le montrait tous les jours. Elle a toujours été là pour dire : « Vous voyez, elle a fini, elle a fait si, elle a fait ça ». Elle me valorisait continuellement, parfois même un peu trop. Ça me fait plaisir et j'en suis fière. » (Mme D)

« Avant, l'estime que j'avais de moi était vraiment faible. Les femmes, c'était fait pour faire la vaisselle, le ménage et rester à la maison. J'ai beaucoup changé de vision. L'homme et la femme ont autant d'importance. Ma maman d'accueil avait tout autant d'importance que mon papa d'accueil. Maintenant, je me fais plus confiance au niveau de mon travail. » (Mme E)

Quant à Madame B, son expérience confirme également la théorie mentionnée ci-dessus, car l'attitude de sa maman d'accueil a eu l'effet inverse que sur les quatre femmes précitées. Madame B pense n'avoir aucune autonomie et ne pas être compétente. Elle explique : « Je suis quelqu'un qui n'est pas très bien dans sa peau, qui se sent pas très à l'aise. L'image que j'ai de moi-même est très faible. J'ai beaucoup de peine à me mettre en avant. C'est un peu les répercussions de ce placement familial. C'est pesant de devoir toujours faire ses preuves. J'ai une grande culpabilité pour beaucoup de choses, presque la culpabilité d'exister. Il fallait toujours montrer que j'étais à la hauteur et j'ai souffert surtout d'un manque de reconnaissance de ma maman. »

De plus, Madame B précise : « J'avais l'impression, les premières années, qu'on avait une emprise sur moi. Et petit à petit on se fait une personnalité, même si ça correspond pas toujours aux attentes de l'entourage ». Ces dires confirment la théorie du « modèle de l'interactionnisme symbolique » disant que le concept de soi correspond à la conséquence de l'évaluation faite par les personnes de l'entourage. Ceci peut être représenté comme un miroir. L'enfant « finit par être ce que les autres pensent qu'il est » (Barudy et Dantagnan, 2007, p.92-93).

Madame B a donc construit son estime de soi sur ce que sa maman d'accueil attendait d'elle.

11.7. Impact du soutien apporté par les parents d'accueil sur l'enfant placé

La résilience désigne le fait de s'adapter à des situations défavorables tout en montrant des capacités mettant en jeu des ressources internes et externes. La résilience est un processus complexe dû à l'interaction entre l'individu et son environnement. C'est un « processus multifactoriel » qui permet de continuer à se développer suite à une période traumatique. L'étude de la résilience prend en compte les « groupes humains considérés soit comme des systèmes de ressources et de soutien pour les individus, soit comme des entités pouvant faire preuve de résilience groupale ». (Anaut, 2015, p.44)

Madame A, Madame C, Madame D et Madame E expliquent que l'impact que le soutien apporté par leurs parents d'accueil a eu sur elles a été positif.

« Je me suis construite avec eux. J'ai eu une belle vie. C'est parce que j'ai toujours été bien où j'étais. Ça m'a aidé à évoluer, à grandir, comme une personne normale et peut-être même plus, parce qu'ils prenaient encore plus d'attention. » (Mme A)

« Je suis devenue une personne juste et forte. J'ai tout eu, j'ai manqué de rien, mais j'ai été élevée de manière stricte, sinon je ne serais pas si forte. C'était une école de vie. » (Mme C)

« J'ai une petite vie rangée, mais j'ai peut-être un manque d'autonomie. Au moindre petit truc que je dois faire, je demande l'avis à ma mère d'accueil. » (Mme D)

« Je me suis sentie libérée dans le placement. Mes parents n'étaient plus sur mon dos. Je me suis sentie enfin libérée et j'ai appris à penser à moi avant de penser aux autres, à me dire que c'est pour mon bien. J'avais envie d'être comme ma maman d'accueil, d'arriver à m'imposer autant qu'elle, de m'exprimer encore plus et d'oser les choses. Je suis devenue indépendante. » (Mme E)

Madame C n'ayant pas vécu de traumatisme, on ne peut pas considérer qu'elle ait vécu une résilience lors de son placement, bien que ce dernier ait eu un impact positif sur elle. Quant à Madame A, Madame D et Madame E, elles ont toutes vécu des traumatismes avant d'être placées. Selon leurs dires, l'expérience vécue et le soutien reçu de leurs parents d'accueil, ainsi que l'impact que ce dernier a eu sur elles ont été favorables à leur bon développement. On peut donc déduire qu'elles ont vécu une résilience lors de leur placement en prenant en compte la théorie de Michel Tousignant qui relève le fait que la résilience se situe dans le rapport que l'enfant a avec sa famille et avec son entourage. Elle dépend du soutien familial et du support social. (Cyrulnik, 2004)

Quant à Madame B, elle met en avant l'impact négatif lié au soutien apporté lors de son placement familial. Elle dit : « J'ai un manque de confiance et une estime de moi pas très élevée. C'était plutôt difficile et je pense qu'en grandissant toujours plus. Je ne savais pas quel chemin suivre avec deux excès et il fallait essayer de trouver le bon milieu. Il y avait toujours des attentes, tout ce qu'elle n'avait pas pu faire, il fallait que je le fasse. Comme s'il fallait rattraper ce qu'elle n'avait pas pu faire avant. »

Madame B ayant été placée lorsqu'elle était bébé, elle n'a pas vécu de traumatisme. On ne peut donc pas parler de résilience, mais le soutien apporté par sa mère d'accueil semble, cependant, ne pas répondre aux critères de base pour devenir une famille d'accueil ne répondant pas aux besoins de Madame B.

11.8. Possibilité pour l'enfant placé d'évoluer dans sa vie

La résilience résulte d'un équilibre qui met en jeu l'interaction dynamique entre des facteurs de protection se trouvant chez la personne elle-même et dans son environnement familial et social. Cet équilibre permet de faire face aux événements stressants ou traumatiques de la vie. Ce modèle prouve donc que le contexte familial et social de la personne est très important et qu'il peut avoir un impact sur sa résilience en perturbant l'équilibre nécessaire. (Anaut, 2015)

Madame A, Madame C, Madame D et Madame E expliquent qu'elles ont pu évoluer de manière positive, et ce, grâce au soutien qu'elles ont reçu de la part de leurs parents d'accueil.

« Je ne serais pas où j'en suis maintenant. Ils m'ont permis de faire un apprentissage, de trouver un travail, de trouver un conjoint et avec qui j'ai eu des enfants. Je ne serais pas famille d'accueil si j'avais mal vécu avec eux. Si j'avais pas appris l'amour, je pense pas que j'aurais fait famille d'accueil. » (Mme A)

« Je me dis que sans cette éducation, je n'aurais peut-être pas réussi. Je tiens encore en haut la maison. Grâce à ça, j'ai réussi à fonder une famille, j'ai trois filles magnifiques, j'ai trois beaux-fils magnifiques, j'ai des petits-enfants, j'ai une famille qui tient debout. » (Mme C)

« J'ai fini mon CFC et j'ai retrouvé du boulot. J'ai repris un appartement et j'ai retrouvé mon indépendance dans un cadre serein. » (Mme D)

« J'ai appris à faire confiance aux gens. Au début, je testais tous les gens qui rentraient dans ma vie. Maintenant, ça vient naturellement. Je pense qu'ils m'ont donné ce goût d'aller plus loin, de toujours vouloir avancer plus dans ma vie. Le dialogue, c'est la chose la plus importante qu'on ait. Si un jour j'ai des enfants, c'est le dialogue le plus important. » (Mme E)

Les quatre personnes précitées m'ont parlé des facteurs de protection existant dans leur famille d'accueil, mais elles ne m'ont pas confié si elles ressentaient des facteurs de protection internes. Il est donc compliqué de définir s'il existe, dans ces situations, un équilibre entre les facteurs de protection externes et les facteurs de protection internes. Cependant, selon les traumatismes vécus avant le placement et l'évolution qui a été possible suite au placement, il est possible de déduire que Madame A, Madame D et Madame E ont vécu une résilience.

Madame B, quant à elle, explique : « J'ai commencé à vivre quand j'ai quitté la maison. Je suis toujours méfiante. J'ai de la peine à faire confiance ».

Cette dernière estime donc ne pas avoir pu évoluer convenablement dans sa vie grâce à son placement familial. Les facteurs de protection externes ne semblent donc pas adéquats pour assurer une résilience dans cette situation.

12. Synthèse de l'analyse concernant la deuxième hypothèse

Suite à l'analyse et la description des huit thèmes concernant la deuxième hypothèse de recherche qui est, pour rappel : « Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli est soutenu par ses parents d'accueil », voici une synthèse, sous la forme d'un tableau, permettant de comprendre si cette deuxième hypothèse est confirmée ou réfutée.

Tableau 7: Synthèse concernant la deuxième hypothèse

| | Madame A | Madame B | Madame C | Madame D | Madame E |
|---|---|---|---|---|--|
| Soutien présent | OUI A tous les niveaux | OUI Mais un manque au niveau de la construction de soi | OUI Mais besoin d'un soutien externe en plus | OUI A tous les niveaux | OUI A tous les niveaux |
| Sécurité et protection présentes | OUI | OUI Mais vécu de manière négative | OUI | OUI | OUI |
| Cadre et structure présents | OUI | OUI Mais vécu de manière négative | OUI | OUI | NON En comparaison avec sa famille biologique |
| Communication présente | OUI | NON Pas de la personne dont elle en attendait | NON Mais n'en a pas souffert | OUI Mais n'en avait pas besoin | OUI |
| Aide présente | OUI A tous les niveaux | OUI Mais surtout au niveau scolaire, de manière exagérée | OUI Mais besoin d'une aide externe en plus | OUI A tous les niveaux | OUI A tous les niveaux |
| Sentiment de compétence chez l'enfant placé | OUI | NON À cause de l'attitude de sa mère d'accueil | OUI | OUI | OUI |
| Impact positif sur l'enfant placé | OUI | NON | OUI | OUI | OUI |
| Evolution de l'enfant placé | OUI | NON | OUI | OUI | OUI |
| Résilience ? | OUI | NON Pas de traumatisme et soutien inadéquat | NON Pas de traumatisme | OUI | OUI |
| Précisions | Evénement traumatisant avant le placement | Aucun souvenir avant le placement, donc pas de traumatisme | | Même famille d'accueil et événement traumatisant avant le placement | |

13. Conclusion

13.1. Synthèse de la recherche

Pour rappel, les cinq objectifs de ma recherche sont : **développer les notions de « famille » et de « parentalité », expliquer le placement familial en Valais, déterminer les droits et les besoins principaux de l'enfant, définir et approfondir le concept de « résilience » et comprendre si le placement familial peut être un facteur de résilience pour l'enfant.**

Au travers de mon travail de recherche, j'ai pu atteindre les cinq objectifs précités.

Les quatre premiers objectifs ayant été atteints au travers de ma recherche théorique, je vous renvoie à la partie « synthèse des concepts théoriques » en partie 5 de mon travail, dans le but de ne pas répéter les informations déjà exposées.

Quant au cinquième objectif, il a été atteint au travers de la recherche méthodologique. Il en est ressorti que le placement en famille d'accueil peut être un facteur de résilience pour l'enfant. Pour se faire, certaines conditions doivent, cependant, être respectées et sont décrites ci-dessous.

Le cinquième objectif étant directement en lien avec ma question de recherche, j'en ai ressorti deux hypothèses me permettant d'orienter mon analyse.

Pour rappel, la première hypothèse est « **Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli crée des liens affectifs avec ses parents d'accueil.** »

Au travers des six thèmes développés en lien avec cette hypothèse⁵⁸, il en ressort que la relation entre l'enfant placé et ses parents d'accueil est primordiale pour que l'enfant puisse se développer et évoluer de manière optimale. Aussi, le fait que l'enfant soit ou ne soit pas en contact avec ses parents biologiques lors de son placement n'a pas forcément un impact sur son sentiment de conflit de loyauté. Dans mon analyse, Madame D a ressenti un conflit de loyauté, tandis que Madame E n'en a pas ressenti, alors que toutes les deux ont été placées dans la même famille d'accueil et sont restées en contact avec leurs parents biologiques. Par ailleurs, Madame B a ressenti un conflit de loyauté, alors qu'elle n'a jamais connu sa mère biologique. Il en ressort que le conflit de loyauté est un sentiment qui complique le placement de l'enfant et la relation qu'il entretient avec ses parents d'accueil, et ceci a un impact négatif sur sa résilience.

De plus, il en ressort que l'évolution de la relation entre l'enfant et ses parents d'accueil dépend de la relation établie lors du placement. Selon l'expérience de mon échantillon, il est préférable, pour le bon développement et la résilience de l'enfant placé, que ce dernier soit placé dans une « famille à frontières ouvertes » plutôt que dans une « famille à noyau solide »⁵⁹.

Aussi, les liens affectifs existants ou inexistantes entre l'enfant placé et ses parents d'accueil ne définissent pas une bonne ou une mauvaise relation entre eux. Les liens affectifs dépendent des besoins de l'enfant, et comme chaque enfant est différent, ils ne sont pas nécessaires à la résilience de tous les enfants. Grâce à mon analyse, il est cependant possible d'émettre l'hypothèse que l'enfant qui n'a jamais reçu d'affection de la part de ses parents d'accueil, comme Madame D, ou qui a été placé en famille d'accueil tout petit et qui a toujours vécu sans affection de la famille d'accueil, comme Madame C ne ressent pas de besoin de créer des liens affectifs avec ses parents d'accueil pour pouvoir vivre une résilience au travers de son placement. De plus, il en ressort que si l'enfant n'a pas reçu d'affection de la part de ses parents d'accueil, il peut tout de même en apporter à ses futurs enfants, comme Madame C me l'a confié.

⁵⁸ Cf. tableau 6 p.41

⁵⁹ Cf. point 3.2.4.

Par ailleurs, le sentiment d'appartenance est important pour garantir la résilience de l'enfant placé. L'expérience vécue par mon échantillon démontre que les critiques, les commérages ou le fait de ne pas porter le même nom que ses parents d'accueil ont un impact sur le sentiment d'appartenance de l'enfant et donc sur sa difficulté à vivre une résilience.

Pour conclure, selon les résultats de mon analyse, je reformule la première hypothèse de recherche ainsi : « **Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli entretient une relation avec ses parents d'accueil permettant de répondre à ses propres besoins.** »

Quant à la deuxième hypothèse, elle est formulée ainsi « **Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli est soutenu par ses parents d'accueil.** »

Au travers des huit thèmes développés en lien avec cette hypothèse⁶⁰, il en ressort que le soutien peut être défini de différentes manières. Il peut être apporté au niveau de l'émotionnel, de la pratique, du matériel, de l'information, de la valorisation et du cadre. Les trois personnes de mon échantillon ayant vécu une résilience, à savoir Madame A, Madame D et Madame E expliquent avoir été soutenues à tous les niveaux. Cependant, Madame E qui a dû respecter un cadre très stricte posé par sa famille biologique avant son placement m'a confié ne pas avoir ressenti de règles au sein de sa famille d'accueil. Elle explique, cependant, qu'elle n'a pas eu besoin d'un cadre, connaissant déjà les limites à ne pas franchir. J'émet donc l'hypothèse que la famille d'accueil ne doit pas poser des règles à l'enfant placé lorsque ce dernier a été éduqué dans un climat extrêmement rigide avant son placement. Ceci pourrait lui faire revivre ses traumatismes, ce qui va à l'encontre du développement de sa résilience.

De plus, le soutien apporté au niveau de la valorisation de l'enfant permet à ce dernier d'avoir un sentiment de compétence. Ceci est un des piliers permettant de construire la résilience. Il est donc important que les parents d'accueil valorisent et motivent l'enfant placé, afin qu'il puisse avoir confiance en lui et donc se développer de manière optimale. Madame B est la seule personne de mon échantillon n'ayant jamais été valorisée par sa mère d'accueil. Elle décrit de nombreuses lacunes dans son développement, tel qu'un manque de confiance en elle.

Aussi, la protection est un soutien dont l'enfant placé a besoin pour se sentir en sécurité au sein de sa famille d'accueil. Toutes les femmes de mon échantillon expliquent avoir été protégées par leurs parents d'accueil. Cependant, Madame B m'a confié avoir été surprotégée et mise dans un cocon qui l'a empêchée de devenir autonome et de prendre confiance en ses propres capacités. J'émet donc l'hypothèse qu'un placement familial doit garantir la protection de l'enfant, mais de manière modérée, au risque d'avoir l'effet inverse sur la résilience de ce dernier.

En ce qui concerne le soutien au niveau de la communication, Madame C et Madame B n'ont pas pu communiquer de manière convenable avec leurs parents d'accueil. La première explique avoir pu malgré tout se développer sans lacune, tandis que la deuxième confie avoir souffert de ce manque de communication. Au contraire, Madame D a vécu une communication bien présente avec ses parents d'accueil, mais elle explique ne pas en avoir eu besoin. En prenant en compte les contextes dans lesquels ces trois femmes ont été placées, j'émet l'hypothèse que l'enfant placé n'a pas forcément besoin de communiquer avec ses parents d'accueil lorsque le placement se déroule de manière positive pour lui. Madame B est la seule de ces trois femmes à avoir vécu un placement difficile. Je suppose donc que c'est la raison pour laquelle elle a ressenti un manque au niveau de la communication, au contraire de Madame C et Madame D.

⁶⁰ Cf. tableau 7 p.50

Enfin, selon les résultats de mon analyse, il en ressort que le soutien et l'aide peuvent être apportés par d'autres personnes que les parents d'accueil. L'enfant placé peut les chercher au travers d'autres relations telles que celles qu'il crée avec des frères et sœurs, comme dans la situation de Madame C.

Pour conclure, selon les résultats de mon analyse, je reformule la deuxième hypothèse de recherche ainsi : « **Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli est valorisé par ses parents d'accueil** ».

13.2. Limites de la recherche

Lors de ma recherche, j'ai été confrontée à certaines limites qui ont incontestablement influencé les résultats de mon travail.

Pour commencer, ma recherche se base sur l'expérience de cinq personnes ayant été placées en famille d'accueil durant leur enfance. Comme chaque personne a des besoins, des envies et perçoit les choses de manière différente, je suis consciente que ma recherche n'a aucune prétention de représentativité globale de la problématique. Elle permet néanmoins d'illustrer différentes manières dont un placement familial peut être vécu par l'enfant et émettre des hypothèses selon les variables et les résultats obtenus.

Aussi, le fait d'interviewer les enfants placés une fois devenus adultes leur a permis de prendre du recul sur leur placement et sur la manière dont ils l'ont vécu. Ils peuvent donc avoir omis des détails, avoir des souvenirs flous ou encore interpréter leur placement en fonction des expériences vécues depuis la fin de cette période de leur vie. Ceci peut donc influencer leur discours lors de l'entretien.

De plus, bien que les entretiens aient débuté de manière biographique, les personnes interviewées ont pu être influencées par mes questions, par ma manière de rebondir sur leurs explications ou encore par mon comportement.

Par ailleurs, je n'ai pas interviewé les familles d'accueil, mais uniquement les adultes placés durant leur enfance. Leur discours reste donc subjectif en se basant sur leurs ressentis et sur leur personnalité.

Enfin, le placement familial étant un sujet vaste, il a fallu choisir un angle d'approche. Ma recherche s'est donc basée sur le vécu de l'enfant en famille d'accueil, afin de comprendre les conditions dans lesquelles il peut vivre une résilience. Ceci pose également des limites à ma recherche.

13.3. Pistes d'intervention de la recherche

Ce travail de recherche permet aux travailleurs sociaux, plus spécifiquement aux intervenants en protection de l'enfant, de comprendre les différentes manières dont un enfant peut vivre son placement en famille d'accueil, être informés sur les risques et les apports d'un placement familial, ainsi que sur les conditions dans lesquelles l'enfant peut évoluer et vivre une résilience au travers de son placement.

Suite aux résultats obtenus lors de l'analyse des données, je ressors différentes pistes d'intervention.

Pour commencer, si l'enfant est placé à un âge auquel il n'aura aucun souvenir des événements qui se sont passés avant son placement, je propose aux intervenants en protection de l'enfant de travailler spécifiquement avec la famille d'accueil. L'enfant vivra son placement familial

comme si la famille était la sienne. Le travail doit donc se faire d'avantage avec la famille d'accueil qu'avec l'enfant.

De plus, je propose aux professionnels de chercher des familles d'accueil agissant comme une « famille à frontières ouvertes »⁶¹, car il est important que l'enfant se sente accepté et qu'il sache qu'il fait partie de la famille. Je propose donc d'analyser, au travers d'entretiens avec la famille d'accueil et d'un suivi pendant le placement, leur manière de vivre et d'éduquer un enfant, dans le but de cerner si les besoins principaux de l'enfant peuvent être satisfaits au sein de la famille.

Aussi, le professionnel doit préparer et rendre la famille d'accueil attentive à certains points. Tout d'abord, il est nécessaire que l'enfant ne ressente pas de conflit de loyauté lors de son placement. La communication peut être une ressource permettant à l'enfant de verbaliser son mal-être, mais uniquement si ce dernier le souhaite. Il est impératif que son intimité et son éventuelle envie de silence soient respectées. De plus, la valorisation de l'enfant est primordiale, afin qu'il puisse développer son sentiment de compétence. La communication peut à nouveau être un outil utilisé pour satisfaire ce besoin. Finalement, il est important que les parents d'accueil soutiennent les relations que l'enfant entretient, que ce soit avec ses parents d'accueil, ses frères et sœurs ou d'autres personnes ressources.

Par ailleurs, si l'enfant est placé à un âge auquel il se souvient des événements qui se sont passés avant son placement, je propose aux intervenants en protection de l'enfant de prendre en considération les propositions exposées ci-dessus, mais je conseille de centrer principalement leur travail sur l'enfant.

Tout d'abord, je propose aux professionnels de commencer par expliquer à l'enfant, au travers d'un entretien, les mesures qui vont être mises en place dans son intérêt supérieur, à savoir un placement familial, et de répondre à ses questions. Il est important que l'enfant comprenne les rôles des différents acteurs, à savoir ses parents biologiques et ses parents d'accueil, pour éviter un conflit de loyauté mettant à mal sa résilience.

Ensuite, je propose de continuer en demandant à l'enfant quels sont ses besoins, ses envies et ses attentes concernant le placement à venir. Il est dans son intérêt que l'enfant puisse s'exprimer et expliquer ce dont il n'a pas envie de vivre ou de revivre, et que le professionnel puisse cerner au mieux l'enfant, dans le but de lui chercher la famille d'accueil la plus adéquate et adaptée à lui. Il est nécessaire de prendre en considération les traumatismes que l'enfant a vécus avant son placement. Par exemple, si l'enfant a vécu dans un cadre stricte, voire violent, une famille d'accueil douce et souple est préférable pour garantir la résilience de l'enfant. Il est donc important de cerner s'il est préférable de choisir une famille d'accueil ressemblant ou ne ressemblant pas aux parents biologiques de l'enfant. Le but est qu'il soit le moins déstabilisé possible et qu'il puisse vivre une résilience.

Une fois que l'enfant est placé dans la famille d'accueil choisie en fonction des besoins de l'enfant, il est impératif de continuer un suivi assidu dans le but d'accompagner la famille d'accueil dans le soutien qu'elle apporte à l'enfant. Le but est également de garantir à l'enfant un soutien externe à la famille, s'il en ressent le besoin.

13.4. Réflexions personnelles

Au travers de ce travail de recherche, j'ai beaucoup appris autant professionnellement que personnellement. J'ai pu rencontrer et entretenir des discussions enrichissantes avec différents professionnels, j'ai développé mes connaissances sur un thème qui m'intéresse énormément,

⁶¹ Cf. point 3.2.4.

j'ai appris de nouvelles techniques de travail, telles que la recherche d'informations, l'élaboration d'une grille d'entretiens ou encore l'analyse des données récoltées. Aussi, j'ai pu m'entretenir avec des personnes qui se sont confiées à moi et qui m'ont permis de comprendre concrètement leur vécu en tant qu'ancien enfant placé et j'ai pu ressortir des résultats, de nouvelles hypothèses, des pistes d'intervention et de nouveaux questionnements.

Tout au long de ce travail, j'ai beaucoup appris sur moi-même, sur mes ressources et mes limites, sur ma manière de travailler, sur ma sensibilité et la gestion de mes émotions lors des entretiens avec les personnes interviewées, sur l'acceptation des critiques et des remarques constructives concernant mon travail et sur mon envie de me dépasser constamment.

Par ailleurs, la période qui a été, selon moi, la plus intéressante et la plus enrichissante est celle où j'ai effectué les entretiens et l'analyse des données récoltées. J'ai pu concrètement me rendre compte de la manière dont un enfant peut vivre son placement familial et j'ai pu mettre en liens les résultats de ma recherche théorique avec ces données. Cette partie de mon travail a été la plus satisfaisante, car j'ai pu mettre en évidence les différentes expériences vécues par les personnes interviewées, tout en confirmant ou en contredisant la théorie développée au début de mon travail.

A ce jour, je me sens satisfaite et fière du travail que j'ai fourni. Ce dernier m'a permis de développer des compétences, telles que la rigueur, l'écoute active, l'empathie, le respect des opinions, la flexibilité et la pensée critique. Aussi, souhaitant travailler dans la protection de l'enfant, ce travail de recherche m'a donné confiance en moi et en le travail que je pourrais effectuer dans ce domaine.

Je termine en confirmant, suite à ma recherche, que le placement en famille d'accueil peut être un facteur de résilience pour l'enfant. Je me questionne, cependant, sur les différents moyens permettant de comprendre au mieux les besoins de l'enfant placé et sur le rôle de l'assistant social quant à la recherche de ces besoins. Existe-t-il des outils permettant au professionnel de cerner au mieux les besoins de l'enfant placé ? Et si oui, quel est le rôle du travailleur social quant à la recherche de ces besoins ?

14. Bibliographie

14.1. Livres de référence

ALLARD C. (2007). *Pour réussir le placement familial*. Issy-les Moulineaux cedex. ESF éditeur. Collection « Actions Sociales / Référence ».

ANAUT M. (2015). *Psychologie de la résilience*. Paris. Armand Colin 3^{ème} édition. Coursus.

BARUDY J. & DANTAGNAN M. (2007). *De la bienveillance infantile : compétences parentales et résilience*. Paris. Editions Fabert. Collection « Penser le monde de l'enfant ».

CARIGNAN L. & MALO C. & MOREAU J. (2009). *Vivre en famille d'accueil jusqu'à mes 18 ans : voir ou ne pas voir mes parents ?* (Vol. 43). Québec. Presses de l'Université du Québec. Collection « Problèmes sociaux et interventions sociales ».

CHAPON N. (2014). *Parentalité d'accueil et relations affectives*. Aix-en-Provence. Presses universitaires de Provence.

CONRATH P. & CYRULNIK B. (2010). *Les enfants aux cent familles : enfants placés, déplacés, migrants, adoptés*. Revigny-sur-Ornain. Les Editions du journal des psychologues.

COUM D. (2010). *Repères pour le placement familial*. Toulouse. Editions érès. Trames.

CYRULNIK B. (2004). *Ces enfants qui tiennent le coup*. Revigny-sur-Ornain. Edition Hommes et Perspectives 2^{ème} édition.

DAVID M. (1989). *Le placement familial: de la pratique à la théorie*. Paris. Editions ESF. Collection « La vie de l'enfant ».

DESMET H. & POURTOIS J. P. (2000). *Relation familiale et résilience*. Condé-sur-Noireau. Editions L'Harmattan. Collection « Savoir et formation ».

LECOMTE J. & VANISTENDAEL S. (2000). *Le bonheur est toujours possible: construire la résilience*. Paris. Editions Bayard. Collection « Psychologie ».

MANCIAUX M. (2001). *La résilience : résister et se construire*. Genève. Editions Médecine et Hygiène. Collection « Cahiers médico-sociaux ».

QUIVY R. & VAN CAMPENHOUDT L. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris. Dunod 4^{ème} édition.

SELLENET C. (2017). *Vivre en famille d'accueil : à qui s'attacher ?* Paris. Editions Belin. Collection « Naître, grandir, devenir ».

STEINHAEUER P. (1996). *Le moindre mal: la question du placement de l'enfant*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. Collection « Intervenir ».

14.2. Livres consultés

ASSAAD J.-M. & CARBONNEAU R. & VITARO F. (2006). *Les enfants de parents affectés d'une dépendance: problèmes et résilience*. Québec. Presses de l'Université du Québec.

BARMAZ A. (2006). *Le lien entre l'enfant placé en famille d'accueil et les enfants naturels de cette famille*. Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme HES d'assistante sociale. Non publié. HES-SO Valais/Wallis.

BEEK M. & SCHOFIELD G. (2011). *Guide de l'attachement en familles d'accueil et adoptives: la théorie en pratique*. Issy-les-Moulineaux cedex. Editions Elsevier Masson SAS. Collection « Fondation pour l'enfance ».

BRISSIAUD P.-Y. (2008). *La face cachée de la résilience : guérir vraiment ses blessures intérieures*. Thonon-les-Bains. Editions Jouvence.

CYRULNIK B. & JORLAND G. (2012). *Résilience: connaissances de bases*. Paris. Odile Jacob.

CYRULNIK B. & POURTOIS J. P. (2007). *École et résilience*. Paris. Odile Jacob.

DAUPHIN S. (2009). *Parcours de vie et société* (Vol. 156). Paris. Caisse nationale des Allocations familiales. Collection « Informations sociales ».

DUMONT M. & PLANCHEREL B. (2010). *Stress et adaptation chez l'enfant* (Vol. 8). Québec. Presses de l'Université du Québec.

FLÜCKIGER I. (2000). *Enfants maltraités: intervention sociale* (Vol. 29). Lausanne. Cahiers de l'EESP. Collection « Travail social ».

IONESCU S. (2016). *Résiliences: ressemblances dans la diversité*. Paris. Odile Jacob.

POILPOT M.-P. (1999). *Souffrir mais se construire*. Ramonville Saint-Agne. Editions érès. Collection « Fondation pour l'enfance ».

RURKA A. & TILLARD B. (2009). *Du placement à la suppléance familiale: actualité des recherches internationales*. Paris. Editions L'Harmattan. Collection « Savoir et formation ».

SPITZ E. & TARQUINIO C. (2012). *Psychologie de l'adaptation*. Bruxelles. Editions De Boeck. Collection « Ouvertures psychologiques ».

VAN HOOLAND M. (2012). *Adolescence, maltraitance et placement: méthode d'éducation biographique pour la résilience*. Paris. Editions L'Harmattan. Collection « Histoires de résiliences ».

VOLL P. (2010). *La protection de l'enfance: gestion de l'incertitude et du risque: recherche empirique et regards de terrain* (Vol. 16). Genève. Éditions IES.

14.3. Article

ANAUT M. (2005). *Le concept de résilience et ses applications cliniques : recherche en soins infirmiers*. Numéro 82.

14.4. Brochure

Secteur « Familles d'accueil ». (2017). *Brochure à l'attention des familles d'accueil et des personnes intéressées à le devenir*. Non publié.

14.5. Sites internet

Aide familles (29.09.2016). URL : <http://www.bing.com/images/search?q=aide+familles&view=detailv2&&id=41B2A3DD6DCB682616B1F251455ABCD913EB59DB&selectedIndex=29&ccid=JxhnuLbt&simid=608026327859134716&thid=OIP.M271867b8b6ed16f77c0383d8cae6909do0&ajaxhist=0>

Babelio (03.09.2018). URL: <https://www.babelio.com/auteur/Michel-Lemay/86701>

Babelio (09.01.2018). URL: <https://www.babelio.com/auteur/Pierre-Verdier/34834>

BnF (09.01.2018). URL : http://data.bnf.fr/12414089/james_robertson/

Code civil suisse (05.01.2018). URL : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/201801010000/210.pdf>

Convention relative aux droits de l'enfant (05.01.2018). URL : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>

Editions érès (09.01.2018). URL : <https://www.editions-eres.com/motauteur/47/patrick-conrath-et-delphine-goetgheluck>

Editions érès (09.01.2018). URL : <https://www.editions-eres.com/nos-auteurs/52689/fonagy-peter>

France culture (09.01.2018). URL : <https://www.franceculture.fr/personne-anne-cadoret.html>

France culture (09.01.2018). URL : <https://www.franceculture.fr/personne-maurice-berger>

Hola (10.01.2018). URL: <https://holaconnect.com/profile/judith-heidbuurt-email-phone-47af1872>

Les libraires (09.10.2016). URL : <https://www.librairiedialogues.fr/personne/michael-rutter/272460/>

Métiers (09.01.2018). URL : <http://metiers.siep.be/interviews/jean-jacques-detraux/>

Ordonnance sur le placement d'enfants (19.11.2017). URL : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770243/>

Ordonnance sur les différentes structures en faveur de la jeunesse (05.01.2018). URL : <https://lex.vs.ch/frontend/versions/2167?locale=fr>

Organisation mondiale de la santé (13.10.2016). URL : <http://www.who.int/about/fr/>

RHesilience (13.10.2016). URL : <http://rhesilience.com/blog/?p=109>

The guardian (09.01.2018). URL : <https://www.theguardian.com/society/2013/may/19/joyce-robertson>

Trinity College Dublin (13.10.2016). URL : <https://www.tcd.ie/childrensresearchcentre/people/associate.php>

University staff directory. (09.10.2016). URL : <http://www.adelaide.edu.au/directory/paul.delfabbro>

UQAC (09.01.2018). URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/tousignant_michel/tousignant_michel_photo/tousignant_michel_photo.html

15. Annexes : table des matières

Inscription pour devenir famille d'accueil

Annexe A : Lettre d'envoi par l'intervenant en protection de l'enfant

Annexe B : Formulaire d'inscription pour une famille d'accueil standard

Evaluation de la famille d'accueil

Annexe C : Protocole d'évaluation pour une famille d'accueil standard

Annexe D : Formulaire de vérification SCJ

Annexe E : Formulaire check police

Agrément

Annexe F : Agrément pour une famille d'accueil standard

Renouvellement de l'agrément

Annexe G : Rapport de renouvellement d'agrément

Annexe H : Lettre aux familles agréées

Autorisation

Annexe I : Convention de collaboration

Méthodologie

Annexe J : Guide et déroulement des entretiens

Annexe K : Grille d'entretiens

Annexe L : Fiche de profil

Annexe M : Exemple de retranscription

Annexe N : Formulaire de consentement

Annexe A : Lettre d'envoi par l'intervenant en protection de l'enfant

Madame et Monsieur
Prénom nom
Adresse
NP localité

Notre réf. MR/mr
Votre réf.

Date

Madame, Monsieur,

Vous avez eu l'obligeance de prendre contact avec notre Service pour accueillir un enfant et nous vous en remercions.

Pour donner suite à votre demande, nous nous permettons de vous fournir quelques renseignements d'ordre administratif.

Le placement d'enfants dans des familles nourricières est réglé par l'Ordonnance fédérale du 19.10.1977. Avant d'autoriser une famille à recevoir des enfants en placement, l'Office cantonal pour la protection de l'enfant rencontre la famille pour expliquer ce qu'est le placement familial, ses exigences et ses conditions.

Vous trouverez en annexe un formulaire d'inscription.

Les renseignements que vous nous transmettez resteront strictement confidentiels. Nous ne prenons pas de renseignements à l'extérieur sans vous en parler auparavant.

Nous vous laissons le soin de remplir le formulaire ci-joint et de nous le retourner. **Un/e intervenant/e en protection de l'enfant prendra contact avec vous pour procéder à l'évaluation de votre demande. Par la suite, vous serez invités à suivre une séance de formation-information obligatoire sur l'aspect psychologique et légal de l'accueil d'enfants. Nous en communiquerons les dates ultérieurement.**

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Marc Rossier

Annexe ment.

Copie à OPE/Sion, Mme Caroline Maytain

Annexe B : Formulaire d'inscription pour une famille d'accueil standard

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS A L'ACCUEIL D'ENFANT(S)

Informations personnelles

| | Madame | Monsieur |
|---|--------|----------|
| Nom et prénom | | |
| Nom de jeune fille | | |
| Nom et prénom du père | | |
| Nom de jeune fille et prénom de la mère | | |
| Origine | | |
| Date de naissance | | |
| Nationalité | | |
| Permis de séjour | | |
| Profession | | |
| Taux d'activité | | |
| Téléphone fixe | | |
| Téléphone portable | | |
| Adresse e-mail | | |
| Ménage commun depuis | | |
| Date du mariage | | |
| Adresse | | |
| NPA localité | | |

Enfant(s) du couple

| Prénom et nom | Date de naissance | Activité | Domicile |
|---------------|-------------------|----------|----------|
|---------------|-------------------|----------|----------|

Autre(s) personne(s) vivant actuellement au domicile de la famille

| Prénom et nom | Date de naissance | Activité | Lien avec la famille |
|---------------|-------------------|----------|----------------------|
|---------------|-------------------|----------|----------------------|

Type d'accueil souhaité

- Fille
- Garçon
- Indifférent

Âge : entre ____ et ____ ans.

Combien d'enfant(s) désirez-vous accueillir au maximum ?

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Urgence | maximum 2 semaines |
| <input type="checkbox"/> Court terme | jusqu'à 6 mois |
| <input type="checkbox"/> Moyen terme | jusqu'à 12 mois |
| <input type="checkbox"/> Long terme | plus de 12 mois |
| <input type="checkbox"/> Relais | durant les week-ends / vacances ou en lien avec une institution |
| <input type="checkbox"/> Pour une étudiante | durant la semaine |

Remarques :

.....

.....

.....

.....

Disponibilité pour l'accueil

- tout de suite
- dès le

.....

.....

.....

Expérience d'accueil

Avez-vous déjà accueilli un enfant ?

Non Oui

Si oui, dans quelles circonstances ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Motivation pour l'accueil

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à joindre au formulaire d'inscription

- Extrait du casier judiciaire pour toutes les personnes majeures vivant au domicile de la famille (pièce originale)
- Certificat médical pour Monsieur et Madame (attestant que vous êtes en bonne santé physique et psychique), de même que pour les personnes majeures vivant au domicile de la famille (pièce originale)
- Dernière taxation fiscale du couple (ne pas transmettre si vous faites partie de la famille de l'enfant)

Autorisation de prise de renseignements

Par leur signature, les candidats à l'accueil et les personnes majeures ci-dessous vivant au domicile autorisent :

- l'Office pour la protection de l'enfant à contacter les Offices du Service cantonal de la jeunesse (CDTEA et OEI).
- la Police à faire état à l'Office pour la protection de l'enfant de données ressortant de leurs dossiers, si l'intérêt de l'enfant le requiert, durant l'évaluation sociale et en tout temps, tant que l'agrément de famille d'accueil est en vigueur.
- l'Office pour la protection de l'enfant à prendre contact avec les personnes de référence inscrites ci-après :

.....
.....

| Nom | Prénom | Date de naissance | Date | Signature |
|---------------------|--------|-------------------|------|-----------|
| | | | | |
| Adresse | | | | |
| NPA localité | | | | |

Doit être rempli par toutes les personnes majeures vivant au domicile.

Annexe C : Protocole d'évaluation pour une famille d'accueil standard

EVALUATION SOCIALE CONCERNANT LA FAMILLE D'ACCUEIL ...

Sion, le ...

Le présent rapport est établi afin d'évaluer les capacités de Monsieur et Madame ... en vue de l'obtention de l'autorisation d'accueil.

| | Madame | Monsieur |
|---|--------|----------|
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Nom et prénom du père | | |
| Nom de jeune fille et prénom de la mère | | |
| Adresse NPA Localité | | |
| Date de naissance | | |
| Nationalité | | |
| Langue (s) parlées | | |
| Personnes vivant dans le foyer | | |

Chargé(es) d'évaluation

-

Rencontres

-

Documents administratifs (mis en annexe)

- Formulaire d'inscription avec signature du formulaire d'autorisation de prise de renseignement (4^{ème} page)
- Extraits de casiers judiciaires
- Certificats médicaux
- Dernière taxation fiscale du couple

Qualités personnelles

Situation juridique

- Mariés
- Célibataire
- Concubins
- Divorcé

Remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Situation sociale, matérielle, financière, économique

| MADAME | MONSIEUR |
|----------------------|----------|
| Travail | |
| Situation économique | |

Éléments biographiques, situation personnelle, caractéristiques de la personne

| MADAME | MONSIEUR |
|---------------------------------------|----------|
| Famille élargie | |
| Caractère | |
| Loisirs | |
| Enfants | |
| Loisirs avec les enfants | |
| Personnes parties prenantes du projet | |

Conditions de logement

Général :

Chambre individuelle : oui non

Distance du lieu de l'école :

Environnement :

Animaux : non oui :

Etat de santé

Général :

Lien avec la consommation d'alcool :

Aptitudes éducatives

Valeurs importantes, principes éducatifs :

.....

.....

.....

.....

.....

Souhaits particuliers

.....

.....

.....

.....

.....

Motivation pour l'accueil d'enfants

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques, divers

.....

.....
.....

Conclusion, préavis

.....
.....
.....

Service cantonal de la jeunesse, y a-t-il une réserve à ce que la famille X accueille un enfant ?

Oui

Non

Au vu des éléments ci-dessus, conformément à l'article 49 de l'Ordonnance sur les différentes structures en faveur de la jeunesse, Monsieur et Madame rempli(ssen)t les conditions permettant l'obtention d'une autorisation d'accueil.

Pour des enfants de : (*âge*)

Pour les types d'accueil suivants :

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Placement en urgence (maximum 2 semaines) |
| <input type="checkbox"/> Placement court terme (jusqu'à 6 mois) |
| <input type="checkbox"/> Placement moyen terme (jusqu'à 12 mois) |
| <input type="checkbox"/> Placement long terme (plus de 12 mois) |
| <input type="checkbox"/> Placement relais (lors des week-ends et les vacances ou en lien avec une institution) |
| <input type="checkbox"/> Placement pour une étudiante (durant la semaine) |

OFFICE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Caroline Maytain

Intervenante en protection de l'enfant

Nancy Lambiel

Intervenante en protection de l'enfant

Annexes : ment

Annexe D : Formulaire de vérification SCJ

Demande aux secrétariats du SCJ

Notre réf.

Date

Vérification des familles au SCJ (System GED)

La famille d'accueil

n'est **pas connue** du CDTEA / OPE de -

est **connue** du CDTEA de -

est **connue** de l'OPE de -

Y a-t-il lieu d'émettre une réserve pour cette famille d'accueil ?

Non

Oui, parce que

Selon entretien avec le responsable (CDTEA / OPE) :

Date :

Sceau / signature Secrétariats

Centre de -

Annexe E : Formulaire check police

Demande contrôle police/SCJ pour les familles d'accueil

Un formulaire par personne pour toutes les personnes du foyer âgées de plus de 10 ans

Merci de remplir en caractères d'imprimerie

Date :

N° famille d'accueil :

Nouvelle famille d'accueil

Renouvellement d'agrément

Contrôle annuel

Nom(s) :

Nom(s) avant le mariage :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Filiation :

Origine :

Nationalité :

État civil :

Adresse :

NPA localité.....

Par sa signature, la personne susmentionnée ou son représentant légal autorise

- l'Office pour la protection de l'enfant à contacter les Offices du Service cantonal de la jeunesse (CDTEA et OEI).
- la Police à faire état à l'Office pour la protection de l'enfant, si l'intérêt de l'enfant le requiert, durant l'évaluation sociale et en tout temps, tant que l'agrément de famille d'accueil est en vigueur, de données ressortant de leurs dossiers.

Date :

Signature :

SCJ

n'est **pas connue** du CDTEA / OPE / OEI

est **connue** du CDTEA de

est **connue** de l'OPE de

est **connue** de l'OEI de

Date et signature :

Police

- La personne n'est pas défavorablement connue des dossiers de la Police
- La personne n'est pas défavorablement connue des dossiers de la Police, mais ont fait l'objet d'une annotation.
- La Police trouve inopportune cette future adresse de famille d'accueil

Date et signature :

Annexe F : Agrément pour une famille d'accueil standard

Prénom Nom
Adresse
CP
NPA Lieu

Notre réf. MR/
Votre réf.

Date

Votre inscription comme famille d'accueil – Autorisation

Madame, Monsieur,

Vous avez rencontré récemment un de nos collaborateurs qui avait pour mandat d'évaluer votre famille en qualité de famille d'accueil.

M. – Mme ... nous a remis le rapport d'enquête sociale. Nous avons l'avantage de vous informer que notre préavis est positif et que vous êtes inscrits à l'Office cantonal pour la protection de l'enfant en qualité de famille d'accueil. **Vous serez convoqués ultérieurement à une formation obligatoire portant sur les aspects légaux et psychologiques de l'accueil d'enfants.**

Votre inscription est valable durant trois ans, soit jusqu'au... . La présente autorisation d'accueil est valable uniquement pour des enfants de (âge) placés (aux modalités suivantes) par le Service cantonal de la jeunesse.

Nous nous permettons de vous contacter et de faire un appel à vos services lorsqu'un enfant (des enfants) sera/seront à placer dans votre région. Une autorisation nominative vous sera alors délivrée, conformément à l'Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) et l'art. 34 de la Loi en faveur de la jeunesse.

Avec nos remerciements pour votre disponibilité, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marc Rossier

Copie à

Annexe G : Rapport de renouvellement d'agrément

RAPPORT DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT CONCERNANT LA FAMILLE ...

Famille d'accueil agréée depuis le ...

Sion, le ...

Le présent rapport est établi afin de réactualiser les informations concernant la famille ... pour le renouvellement de l'autorisation à être famille d'accueil.

Rencontre(s)

- Date, lieu, personnes présentes

Documents administratifs (en annexe)

- Extraits de casiers judiciaires
- Certificats médicaux
- Dernière taxation fiscale

Situation

- Situation similaire à l'évaluation du ...
- Situation différente sur les points suivants :
 - Familiale
 - Professionnelle
 - Personnelle/caractère
 - Valeurs éducative

Accueil

- Accueil(s) actuel(s) : ...
- Critères d'accueil :
 - Fille
 - Garçon
 - Indifférent

Âge : entre ____ et ____ ans.

Combien d'enfant(s) désirez-vous accueillir au maximum ?

.....

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Urgence | maximum 2 semaines |
| <input type="checkbox"/> Court terme | jusqu'à 6 mois |
| <input type="checkbox"/> Moyen terme | jusqu'à 12 mois |
| <input type="checkbox"/> Long terme | plus de 12 mois |

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Relais | durant les week-ends et les vacances ou en lien avec une institution |
| <input type="checkbox"/> Pour une étudiante | durant la semaine |

Vu les éléments ci-dessus, conformément à l'article 49 de l'Ordonnance sur les différentes structures en faveur de la jeunesse, la famille ... remplit les conditions permettant l'obtention d'une autorisation d'accueil.

OFFICE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Prénom Nom

Intervenant(e) en protection de l'enfant

Annexes : ment

Annexe H : Lettre aux familles agréées

Prénom Nom
Adresse
CP
NPA Lieu

Notre réf. /
Votre réf. /

Date 03 janvier 2011

Votre inscription comme famille d'accueil (renouvellement)

Madame, Monsieur,

Mme , Intervenante en protection de l'enfant à l'Office pour la protection de l'enfant/Centre régional de Monthey, nous a remis le rapport d'évaluation sociale en vue de **renouveler** votre autorisation à fonctionner en qualité de famille d'accueil.

Nous avons l'avantage de vous informer que notre préavis est positif et que votre inscription est renouvelée jusqu'au .

Nous nous permettrons de vous contacter et de faire appel à vos services lorsqu'un enfant (des enfants) sera/seront à placer dans votre région. Une autorisation nominative vous sera alors délivrée, conformément à l'Ordonnance fédérale du 19.12.77 réglant le placement d'enfants et l'art. 34 de la Loi en faveur de la jeunesse.

Avec nos remerciements pour votre disponibilité, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marc Rossier

Copie à Texte
Texte
Texte

Annexe I : Convention de collaboration

CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE SERVICE PLACEUR ET LA FAMILLE D'ACCUEIL

FAMILLE D'ACCUEIL

| | Madame | Monsieur |
|--------------------|--------|----------|
| Nom(s) | | |
| Prénom(s) | | |
| Adresse | | |
| Téléphone domicile | | |
| Téléphone portable | | |
| Adresse e-mail | | |

INTERVENANT POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT (IPE)

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom | |
| Prénom | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Adresse e-mail | |
| Jours de travail | <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi |
| N° en cas d'absence | |
| Modalité de contact privilégiée | <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> E-mail |

PARENTS

| | Mère | Père |
|-----------|------|------|
| Nom(s) | | |
| Prénom(s) | | |
| Adresse | | |

| | | |
|--------------------|--|--|
| Téléphone domicile | | |
| Téléphone portable | | |
| Adresse e-mail | | |

INFORMATIONS SUR LE(S) ENFANT(S) PLACÉ(S)

| | Enfant 1 | Enfant 2 |
|--------------------|---|---|
| Nom(s) | | |
| Prénom(s) | | |
| Date de naissance | | |
| Domicile légal | | |
| Nationalité | | |
| Permis | | |
| Religion | | |
| Accueil | | |
| Type d'accueil | <input type="checkbox"/> Plein-temps <input type="checkbox"/> Relais <input type="checkbox"/> Entourage | <input type="checkbox"/> Plein-temps <input type="checkbox"/> Relais <input type="checkbox"/> Entourage |
| Début de l'accueil | | |
| Durée indicative | | |

DOCUMENTS DE L'ENFANT

Les documents suivants sont remis à la famille d'accueil :

- Carte d'identité / permis
- Carte d'assurance maladie
- Carnet de vaccination
- Autres

DOCUMENTS DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

- La famille d'accueil est au bénéfice d'un agrément valable.
- Pour chaque accueil, elle reçoit une autorisation nominative.

La famille d'accueil est informée que tout voyage hors de la Suisse doit être annoncé à l'intervenant en charge du dossier afin qu'une autorisation de sortie du territoire soit établie.

Toute demande d'autorisation de sortie du territoire suisse doit être accompagnée d'une photo de l'enfant.

- La famille d'accueil annoncera chaque voyage au minimum 21 jours avant le départ ;
- La famille d'accueil souhaite une autorisation annuelle.

SANTÉ

| | Enfant 1 | Enfant 2 |
|----------------------------|---|---|
| Traitement médical | <input type="checkbox"/> Aucun traitement | <input type="checkbox"/> Aucun traitement |
| Allergies | <input type="checkbox"/> Aucune allergie | <input type="checkbox"/> Aucune allergie |
| Suivi médical | <input type="checkbox"/> Aucun suivi | <input type="checkbox"/> Aucun suivi |
| Autres informations | <input type="checkbox"/> Aucune information | <input type="checkbox"/> Aucune information |

PRISE DE RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

Sauf autre indication, les rendez-vous sont pris par la famille d'accueil qui en informera l'IPE. Ce dernier en informera les parents biologiques.

Coordonnées (nom, adresse, téléphone) :

| | |
|------------------------------|--------------------------|
| Médecin | Ophtalmologue |
| Dentiste⁶² | Autre spécialiste |
| | |

⁶² Les frais dentaires, sur la base d'un devis, sont soumis aux mêmes critères que les frais circonstanciels exceptionnels

Au curateur du père

ASSURANCES

| | Enfant 1 | Enfant 2 |
|----------------------------|---|---|
| Nom de l'assurance maladie | | |
| Assurance complémentaire | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |
| Assurance RC des parents | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |
| Sauvetage hélicopté | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |

La famille d'accueil est informée qu'elle doit annoncer l'accueil de l'enfant à son assurance RC.

L'annonce de dégât est faite de manière subsidiaire auprès de :

1. l'assurance RC du parent biologique
2. l'assurance RC de la famille d'accueil
3. l'assurance RC de l'Etat du Valais

SCOLARITÉ

| | Enfant 1 | Enfant 2 |
|--|---|---|
| Ecole | | |
| Coordonnées de l'école | | |
| Degré | | |
| Mesure particulières | | |
| Soutien scolaire | | |
| Autres informations liées à la scolarité | <input type="checkbox"/> Aucune information | <input type="checkbox"/> Aucune information |

Signature des documents officiels (livret scolaire, bulletin intermédiaire, etc.) :

.....

La famille d'accueil peut signer les documents liés à la prise en charge scolaire suivants :

.....

.....

.....

.....
La famille d'accueil n'est pas autorisée à transmettre des informations sur la situation de l'enfant qu'elle accueille à l'enseignant. Si des informations sont pertinentes pour ce dernier, elles lui seront transmises par l'IPE.

CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Nous rappelons que les familles d'accueil sont tenues à la stricte confidentialité dans le cadre du placement d'enfant.

Plaques minéralogiques

La famille d'accueil, pour des raisons de préservation de l'identité, a la possibilité de remplir le formulaire de « demande de blocage des données détenteur » (figurant sur le site du service de la circulation routière) afin que les informations les concernant ne soit pas accessible via la recherche de détenteur de plaques.

Données internet

Il est conseillé aux membres de la famille d'accueil en possession d'un compte sur un réseau social (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) de vérifier l'accessibilité de leurs données et de les protéger.

Par ailleurs, toute publication d'informations et/ou de photos de l'enfant accueilli sur un média est interdite.

Autres informations importantes⁶³

.....
.....
.....
.....

RELATIONS PERSONNELLES

Relations personnelles décidées par l'Autorité de protection

.....
.....
.....

Les modalités des relations personnelles sont régulièrement réévaluées et peuvent faire l'objet de modifications.

Tout changement est validé par l'IPE

Nom, prénom :

⁶³ Par exemple : lieu à éviter

ASPECTS FINANCIERS LIÉS AU PLACEMENT

La famille d'accueil est défrayée pour le placement d'un enfant

Pour les placements dans l'entourage de l'enfant, le Code Civil Suisse prévoit, en son art. 294 sur les parents nourriciers, la présomption du principe de gratuité pour les proches parents⁶⁴. Une éventuelle prise en charge des frais doit être déterminée par la commune d'assistance.

L'Office pour la protection de l'enfant adressera à la famille d'accueil les formulaires de facturation adéquats qui devront être remplis et adressés directement à la commune d'assistance.

Frais de placement

45.- par jour dès qu'un repas est pris avec la famille d'accueil

Cela comprend les frais d'hébergement ainsi que les frais ordinaires inhérents à la prise en charge de l'enfant tels que : déplacements pour prise en charge et activités courantes (médecin, dentiste, école, crèche, activités extra-scolaires, etc.), les frais de repas à la cantine et les frais liés à des activités familiales (piscine, cinéma, vacances, ski, etc.).

Cas particuliers :

- Accueil relais
 - o La famille principale défraie la famille relais : 15.- par repas principal (dîner ou souper) et/ou nuit, maximum 45.-/jour ;
 - o L'institution où vit l'enfant règle directement à la famille relais les frais d'hébergement.
- Prise en charge extra-familiale
 - o La famille d'accueil facture 30.- au lieu de 45.- si l'enfant est pris en charge par une structure d'accueil de jour

Montant forfaitaire mensuel

| | |
|---|-----------|
| <input type="checkbox"/> Aucun | Fr. 0.- |
| <input type="checkbox"/> De 0 à 12 ans révolus | Fr. 90.- |
| <input type="checkbox"/> De 12 ans à 15 ans révolus | Fr. 150.- |
| <input type="checkbox"/> De 15 ans à 18 ans révolus | Fr. 210.- |

Le montant forfaitaire mensuel comprend :

- Argent de poche ;
- Couches ;
- Vêtements et chaussures ;
- Soins corporels (coiffeur, articles de toilettes) ;
- Téléphone, frais postaux ;
- Activités de loisirs, sport et équipement ;
- Matériel scolaire et frais liés à la scolarité ;
- Moyens contraceptifs.

⁶⁴ Est entendu par « proche parent » le lien ascendant direct, à savoir les grands-parents

Frais circonstanciels exceptionnels

Les frais supplémentaires ci-dessous peuvent être accordés à l'enfant placé, mais doivent être impérativement :

- justifiés par la famille d'accueil ;
- validés par l'IPE qui adressera une demande de garantie financière à la commune d'assistance de domicile de l'enfant ;
- accordés par la commune d'assistance de domicile de l'enfant.

Frais de prise en charge extra-familiale⁶⁵

Frais de déplacement pour traitement médical régulier ou exercice du droit de visite de l'enfant à ses parents

Calculés sur la base du tarif réduit en transport publics ou CHF 0.50.-/km.

Pour la part excédant le montant mensuel de CHF 200.-

Constitution d'un trousseau de vêtements en cas de nécessité dans les trois premiers mois du placement à hauteur de maximum CHF 200.-

Frais professionnels extraordinaires et obligatoires dans le cadre d'une formation (matériel professionnel, chaussures de sécurité, etc.)

Taxation fiscale

Les indemnités reçues ne sont pas déclarées fiscalement comme revenu imposable

L'enfant accueilli n'est pas mentionné comme un enfant à charge supplémentaire dans la déclaration d'impôts

FRÉQUENCE DES BILANS

Fréquence des bilans entre service placeur et la famille d'accueil :

.....

REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⁶⁵ Pour autant que le besoin soit justifié par une activité lucrative des parents d'accueil et/ou par un besoin de l'enfant (sociabilisation, stimulation, ...)

Lu et approuvé par :

La famille d'accueil

L'intervenant en protection de l'enfant

.....

.....

Lieu :

.....

Date :

.....

Annexe J : Guide et déroulement des entretiens

Avant de débiter l'entretien, j'ai trouvé important de poser le cadre, afin que la personne en face comprenne dans quel contexte elle allait répondre à mes questions.

J'ai commencé par la remercier de m'accorder son temps et sa confiance.

Je lui ai expliqué que le but de cet entretien était que je comprenne son vécu en tant qu'enfant placé en famille d'accueil, afin d'écrire mon Travail de Bachelor. Je n'ai pas présenté ma question de recherche avant l'entretien, afin de ne pas guider les réponses et que ces dernières soient spontanées et authentiques.

J'ai continué en proposant à la personne de commencer l'entretien en m'expliquant son placement en famille d'accueil de manière totalement libre et de le terminer en parlant de thèmes plus précis, afin de cibler la discussion sur ma recherche.

J'ai ensuite expliqué que l'entretien serait enregistré, mais que cet enregistrement serait détruit une fois mon travail de recherche terminé.

J'ai précisé que toutes les choses dites lors de l'entretien resteraient anonymes et que si la personne souhaitait qu'une information ne soit pas inscrite dans mon travail, il suffisait de me le préciser et je respecterais sa demande.

Après ces explications, j'ai demandé à la personne de bien vouloir signer la feuille de consentement (cf. annexe N) en précisant certains points si ces derniers n'étaient pas clairs.

Aussi, dans le but de comprendre le contexte dans lequel la personne avait été placée, je lui ai demandé de bien vouloir remplir la fiche de profil que j'avais préparée (cf. annexe L).

Finalement, l'entretien a débuté et a suivi la chronologie des questions inscrites dans la grille d'entretiens préparée (cf. annexe K).

Annexe K : Grille d'entretiens

– Questions générales pour l'entretien biographique :

- Pouvez-vous m'expliquer votre placement en famille d'accueil ?
 - Comment l'avez-vous vécu ?

- Avez-vous ressenti une évolution personnelle, des changements personnels durant votre placement familial ?
 - Si oui, pourriez-vous me l'expliquer, me les expliquer ?
 - Si oui, pourriez-vous me dire ce qui a causé, provoqué cette évolution, ces changements ?
 - Si oui, quels sont, selon vous, les facteurs principaux qui ont causé, provoqué cette évolution, ces changements ?

- Avez-vous ressenti « un avant » et « un après » votre placement ?
 - Si oui, pourriez-vous me l'expliquer ?
 - Si oui, qu'est-ce que qui a fait qu'il y ait « un avant » et « un après » votre placement ?
 - Si oui, quels sont, selon vous, les facteurs principaux qui ont fait qu'il y ait « un avant » et « un après » votre placement ?

– Questions pour l'entretien semi-dirigé :

Pour répondre à la première hypothèse de ma recherche, à savoir « Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli crée des liens affectifs avec ses parents d'accueil. » :

- Comment décririez-vous la relation que vous entreteniez avec vos parents d'accueil ?
- Comment vous sentiez-vous dans cette relation ?
- Comment cette relation a-t-elle évolué ?
- Comment décririez-vous les liens que vous aviez avec vos parents d'accueil ?
- Quel impact la relation que vous entreteniez avec vos parents d'accueil a-t-elle eu sur vous ?
- Comment cette relation vous a-t-elle permis d'évoluer ?

Pour répondre à la deuxième hypothèse de ma recherche, à savoir « Le placement familial est un facteur de résilience si l'enfant accueilli est soutenu par ses parents d'accueil. » :

- Comment décririez-vous le soutien que vos parents d'accueil vous apportaient ?
- Comment vous sentiez-vous soutenu ?
- Comment décririez-vous la communication que vous aviez avec vos parents d'accueil ?
- Quel impact le soutien de vos parents d'accueil a-t-il eu sur vous ?
- Comment ce soutien vous a-t-il permis d'évoluer ?

Annexe L : Fiche de profil

Fiche de profil

Entretien du :

Sexe :

Âge actuel :

Service placeur :

Âge lors du placement :

Cause du placement :

.....

.....

Durée du placement :

.....

Âge à la fin du placement :

Cause de la fin du placement :

.....

.....

Type de placement :

.....

Type de famille d'accueil :

.....

.....

Annexe M : Exemple de retranscription

Partie biographique

Pour commencer, est-ce que vous pouvez m'expliquer votre placement en famille d'accueil ?
Alors je vais commencer par le début. En fait, avec mes parents on a suivi une médiation pour essayer de retrouver un lien, d'arriver à avoir des compromis parce que mes parents étaient dans la religion catholique romain donc hyper poussé, vraiment à être, moi j'appelle ça un peu une secte. Et du coup, moi je savais qu'à mes 16 ans j'avais la majorité de choisir si je voulais avoir une religion, si je voulais suivre cette religion ou bien pas. Et puis du coup, on n'a pas trouvé un lien où ils acceptaient que moi j'aie le choix de ma religion. Et ils voulaient clairement m'imposer ça. Et du coup, la médiation n'a pas fonctionné et avec le médiateur, c'était que si la médiation ne fonctionnait pas, ben on appelait à ce moment-là les services sociaux. (...)

Et du coup, vous avez été placée entre 16 et 17 ans si j'ai bien compris, et puis donc l'intégration apparemment s'est faite assez facilement. Et puis après, comment ça s'est passé, comment vous pouvez m'expliquer votre placement ?

Alors bon, on discutait beaucoup avec ma maman d'accueil de mon vécu, comment j'ai été éduquée, que c'était très très stricte, j'avais plein de choses à faire. Et du coup, j'arrivais dans cette famille d'accueil où ils étaient beaucoup à l'écoute des enfants qui étaient soit placés ou même de leurs propres enfants. Donc ça a été vraiment un chamboulement pour moi à ce niveau-là parce que j'avais l'habitude d'avoir des règles très sévères. Et elle s'était surtout, on n'avait pas besoin de mentir. Je lui disais les choses et d'un coup je disais ah ben ce soir je sors avec mon copain. Elle ne me disait pas à dix heures tapantes tu es à la maison. Elle comprenait, elle voulait juste qu'elle sache où j'étais, avec qui j'étais et puis ça jusqu'à mes 18 ans. Et puis après, j'ai eu beaucoup plus de liberté. Mais c'était vraiment beaucoup basé sur l'écoute, on parlait énormément de mon vécu pour aussi arriver à extérioriser tout ça, les blessures on va dire. Et du coup ouais, ça a été super génial. (...)

D'accord et puis est-ce que vous avez senti une évolution personnelle, des changements personnels pendant le placement ?

Oui, j'ai commencé petit à petit à plus m'affirmer. Bon je suis devenue encore plus indépendante. Ma famille d'accueil a commencé à m'aider à m'épanouir, à plus m'affirmer, à me débrouiller gentiment seule. Au début, ils m'aidaient pour les paiements, c'est tout débile, mais des factures je n'avais pas spécialement fait, commencé à faire toute seule. Alors au début, elle m'a montré ma maman d'accueil comment ça se passait et petit à petit au fait je suis devenue indépendante sur plusieurs choses. Et puis s'il y avait besoin de quelque chose ou autre ben je pouvais toujours compter sur ma maman d'accueil. (...)

D'accord et puis vous dites que c'est pendant votre placement que vous avez appris à plus vous affirmer, mais qu'est-ce qui a fait que vous avez pu plus vous affirmer ? Est-ce qu'il y a eu des facteurs qui ont facilité cette confiance en vous, cette manière de s'imposer, est-ce qu'il y a eu quelque chose qui a fait ça ?

C'est vrai qu'il fallait quand même un peu s'affirmer. Moi j'avais vraiment besoin d'un côté plus paternel à ce niveau-là plus doux et tout. Mon papa d'accueil, il était vraiment très tendre, très affectif et tout, et c'était ça que j'avais besoin à ce niveau-là. Et puis du côté de ma maman d'accueil, ben elle avait ce côté où elle était très organisée, qu'elle savait gérer le, je sais pas comment dire, et du coup il fallait quand même s'affirmer aussi pour avoir un peu entre

guillemets sa place, sans qu'on ait à se disputer ou quoi que ce soit. Mais je ne sais pas comment ils ont appris à, elle avait ce caractère quand même assez je dirais de dame de fer. Elle avait ce côté très tendre, mais en même temps quand elle voulait quelque chose ou qu'elle voulait se faire entendre, elle avait cette prestance qui faisait ça. Et du coup, je pense que ça m'a aidée un peu à apprendre et à développer un peu tout ça. (...)

D'accord et vous dites que vous avez évolué différemment, comment vous pourriez expliquer votre évolution ?

Dans le sens, j'ai évolué mais en même temps j'ai peut-être plus appris à pardonner. Je veux dire, mes parents je les revois et tout ça et ma sœur par exemple c'est impossible. Ma mère elle ne la supporte absolument pas, ce que je comprends parfaitement vu que je sais comment elle est, je sais ce qui l'énerve, mais elle les a vraiment effacés de sa vie. C'est vraiment pas quelque chose, de lui dire « ben va voir maman si elle a un souci », elle ira, mais c'est vraiment à contre cœur. Tandis que moi, je me suis plus dit « bon ben malgré tout c'est mes parents », je veux dire je les aime, j'aime pas du tout comment ils sont, mais voilà quoi ils sont comme ça et puis on ne peut pas les changer. (...)

Questions concernant la première hypothèse

Maintenant, si je vous demande, comment vous pourriez décrire la relation que vous aviez avec vos parents d'accueil ?

On va dire quand même fusionnelle. Mon papa d'accueil, il avait tout ce que j'aurais voulu avoir chez un papa. Après peu de temps il m'a dit « je t'aime » comme on voudrait entendre. Et ma maman d'accueil, tout ce que j'aurais voulu que ma maman elle fasse, qu'elle me soutienne, qu'elle soit là pour moi, pour m'écouter. (...)

D'accord et puis cette relation que vous m'avez un peu décrite avec vos parents d'accueil, comment est-ce qu'elle a pu évoluer au fil du placement et même après le placement ?

On ne s'appelle pas forcément tout le temps, on n'est pas non-stop, mais elle a évolué. C'est qu'ils sont toujours restés là pour moi. Vraiment tout d'un coup j'ai un souci au travail, je sais pas trop quoi faire, je peux prendre le téléphone, l'appeler, lui dire « ben ça va pas et tout » et elle essaiera de m'écouter. Au moins déjà rien que de m'écouter des fois, ça aide à trouver la solution. Ou quand j'ai des conflits avec ma maman, je lui en parle et du coup elle me dit « ben tu sais toujours quoi qu'il arrive, je suis derrière toi, même si ta maman elle t'énerve ou que tu veux lui dire quelque chose ». Donc du coup, elle évolue toujours plus on va dire, mais tout en restant simple et comme quand j'étais à la maison, comme quand j'étais chez eux. (...)

D'accord. Et donc là vous m'avez un peu expliqué la relation que vous aviez avec vos parents d'accueil, quel impact cette relation a eu sur vous en tant qu'enfant, en tant que jeune adulte ?

Bon ben j'aimerais être aussi bien qu'eux si je serai maman un jour. Bon je ne suis pas sûre parce que malheureusement peut-être quand même les traumatismes du passé ont fait que je ne suis pas prête à être maman. Je ne sais pas, je me dis que je pourrais mieux faire sûrement, mais j'ai quand même encore, à ce niveau-là j'avoue, j'ai encore des blocages de me dire « si je suis maman, est-ce que je ne vais pas être comme mes parents pour certaines choses ». J'ai quand même encore cette frayeur et puis bon malgré tout, ce n'est pas non plus une envie que j'ai un jour d'avoir des enfants. Mais c'est vrai que je me suis eu dit « si un jour peut-être et bien oui pourquoi pas faire famille d'accueil, aussi d'accueillir des enfants si j'en n'ai pas et qu'il y en a de ceux dans le besoin, alors à ce moment-là de donner autrement ouais. (...)

Questions concernant la deuxième hypothèse

Et puis comment est-ce que vous pourriez décrire le soutien qu'ils vous apportaient ?

Un soutien comme on ne peut pas avoir quoi, que rarement. Le soutien c'est qu'ils étaient tout le temps là, quoi qu'il arrive, ils étaient là. On pouvait se tourner, ouais de nouveau avoir ce dialogue pour être soutenu à ce moment-là. Je veux dire, à un moment j'avais envie, quand j'ai fait ma première formation, ben j'ai voulu faire la maturité et puis c'était en cours, je crois, qu'on devait aller tous les samedis matin, et mon patron il était là « non je ne veux pas te donner encore le samedi matin ». Et puis, elle est carrément venue au magasin ce jour-là et elle a dit « mais je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas la laisser ». Alors on n'a toujours pas eu le gain de cause, mais elle a essayé jusqu'au bout de dire « mais vous ne pouvez pas refuser qu'elle ne puisse pas faire déjà en cours de formation ». Et du coup elle a essayé un maximum de se battre pour moi, pour que je puisse aller plus loin, malgré que ça n'a pas marché. Mais ouais déjà rien que ça, elle avait toujours ce truc si je n'arrivais pas, ben elle arrivait derrière et elle accentuait encore plus la chose pour avoir ce qu'il fallait. Donc ouais, ils étaient tout le temps là, tout le temps. (...)

D'accord. Et puis donc là, on a parlé un peu du soutien que ce soit ben voilà le cadre, donc peu de règles on va dire, le fait qu'ils étaient là pour vous aider, pour vous protéger etc. et de nouveau, qu'est-ce que ça a pu avoir comme impact sur vous, pour votre évolution ?

Je me dis que c'est pour m'aider, qu'est-ce que ça peut faire ben j'ai, le dialogue de nouveau. Je me dis c'est la chose la plus importante qu'on ait. Si un jour j'ai des enfants, ben c'est le dialogue quoi, et je pense que de parler. Je vois même ma belle-famille, ben avec les enfants, ils ont un énorme dialogue. Donc du coup, on ne remet jamais en doute ça parce qu'il me semble qu'elle ne leur a jamais mis de règles et ils n'ont jamais dépassé les limites, parce qu'ils parlent beaucoup. Ils ont cette affection envers les uns les autres et du coup j'ai jamais entendu parler de règles ou de quoi que ce soit. (...)

D'accord. Et puis c'est un peu lié, mais au niveau de votre sentiment d'efficacité, d'être compétente, est-ce qu'il y a eu une évolution ?

Oui parce qu'au niveau du travail, ben souvent je me suis dit « ouais je suis pas capable et tout », j'ai souvent remis tout ça en doute. Et puis maintenant, c'est vrai que je me fais quand même plus confiance au niveau de mon travail. J'ai eu l'année passée, j'ai dû faire un remplacement congé maternité. Je me suis retrouvée dans un domaine que je ne connaissais absolument pas et du coup avec mon patron ça a été très dur parce que je me suis retrouvée face à quelqu'un de hyper fermé pour moi. Et au fait, je crois que je lui ai ouvert l'esprit parce que je lui ai rentré dans le cadre. Je ne me suis pas laissée faire et je pense que ça fait 10 ans en arrière, j'aurais dû faire ça, je me serais pliée comme de rien du tout. Et avoir peu d'estime de moi et au final je pense qu'il m'a reconnue. Malgré tout, il faut rentrer dans le cadre et ça auparavant, j'aurais jamais osé faire quelque chose comme ça. Autant gourmand j'aurais jamais osé. (...)

Annexe N : Formulaire de consentement

ETUDE SUR « Le placement en famille d'accueil »

Menée par Lorène Rubin

Formulaire de consentement éclairé pour les personnes participant à l'étude

Le(la) soussigné(e) :

- Certifie être informé(e) sur le déroulement et les objectifs de l'étude ci-dessus.
- Affirme avoir pu poser toutes les questions qu'il(elle) souhaite concernant l'entretien à venir.
- Atteste qu'un temps de réflexion suffisant lui a été accordé.
- Certifie avoir été informé(e) qu'il(elle) n'a aucun avantage personnel à attendre de sa participation à cette étude.
- Est informé(e) du fait qu'il(elle) peut interrompre à tout instant sa participation à cette étude sans aucune conséquence négative pour lui (elle) même.
- Accepte que les entretiens soient enregistrés, puis transcrits anonymement dans un document.
- Est informé(e) que les enregistrements seront détruits dès la fin de l'étude.
- Consent à ce que les données recueillies pendant l'étude soient publiées dans des revues professionnelles, l'anonymat de ces données étant garanti.
- Tout préjudice qui pourrait vous être causé dans le cadre de cette étude sera couvert en conformité des dispositions légales en vigueur.

Le(la) soussigné(e) accepte donc de participer à l'étude mentionnée dans l'en-tête.

Date:

Signature :